



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78** .....

• **Présents : 55**

M. Salvatore COSCARELLA, Président.  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance.  
MM. TREUNELOT, YLDURIM, ADIER, YAHIAQUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents.  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBERGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STENER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
Mme BIETTINGER, M. HEUFENSTEIN, Mme NACIFI, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cécile MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Groslequin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béig-Vilfrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslequin) ;  
Mme Marilène NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Falschwiller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Falschwiller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémaring) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Hempich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;  
M. Jean-Paul LAMOUETTE, Conseiller (Machopron) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWENZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LIEWUJER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECQ-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amélie GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean BELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIPLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Falschwiller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange)

• **Absents non excusés : 5**

M. Christophe BADO, Conseiller (Béig) ;  
M. Laurent FILLUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSIE, Conseiller (Freibouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Pelit-Tenquin) ;  
Mme Nathalie FILL, Conseillère (St Avold)

Point n° 0

**OBJET : Communications**

**Rapporteur : M. Salvatore COSCARELLA, Président**

M. le Président fait observer une minute de silence en mémoire de Yves GRESSET, Adjoint à la Ville de L'Hôpital et Conseiller Communautaire, décédé subitement.

Il rappelle à l'assemblée quel homme respectueux et attentif, accessible et soucieux de servir les habitants de sa commune, Yves GRESSET était. Fidèle à ses convictions, il prenait sa fonction d'élu très à cœur.

M. le Président rappelle à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président et Maire de la Commune de L'Hôpital que l'Agglomération est à ses côtés car il sait le rôle que Yves GRESSET jouait dans la commune auprès du Maire.

M. le Président rend également hommage à Peggy CIESLIK, en CASAS au suivi du fonctionnement des déchetteries communautaires, à féminicide, dans des circonstances horribles à Folschviller.

Il tient à assurer à M. Didier ZIMNY, Vice-Président et Maire de la Commune de Folschviller ainsi qu'aux deux filles de Peggy CIESLIK, le soutien et l'accompagnement de l'Agglomération face à une telle épreuve.

Pour conclure, M. le Président apporte tout son soutien à Mme Amandine GUERIN, Conseillère Communautaire de St Avoild, pour la perte récente de son mari. Elle peut compter sur l'ensemble de la CASAS pour la soutenir.

M. le Président de la CASAS cède la parole à M. Gaétan VECCHIO, Conseiller Communautaire de Saint-Avoild et Président du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) de Moselle-Est.

M. Gaétan VECCHIO s'associe aux mots de tristesse de M. le Président envers les familles. En tant que Président du CIDFF de Moselle-Est, il souhaite proposer à l'assemblée communautaire, la création d'une commission à l'égalité Femmes/Hommes au sein de l'Agglomération Saint-Avoild Synergie. Cette commission demanderait à des volontaires de s'impliquer et serait tournée vers les salariés de la CASAS mais aussi vers les usagers du Territoire. De manière idéale, il souhaiterait qu'une Femme prenne la direction de cette association afin de marquer par un temps fort et des événements marquants de notre Agglomération, ce travail sociétal et important que la Société doit faire pour stopper ces événements tragiques.

Mme Carine MULLER, Conseillère de Saint-Avoild et Mme Malika ATTOU, Conseillère Communautaire de Morhange rejoignent les propos de M. VECCHIO et proposent leurs candidatures à cette commission.

D'autres bénévoles souhaitent s'engager. Il s'agit de Mmes MELLARD, LUDMANN, NACIRI, KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, BETTINGER et MM. FRANKE, WALKOWIAK, Jean-Luc KLEIN et STINCO.

M. le Président remercie l'ensemble des volontaires et rappelle que les Vice-Présidents sont membres de droit de l'ensemble des commissions. Il précise que M. VECCHIO présidera la première commission.

M. le Président annonce une seconde intervention. Il tient à porter à la connaissance de l'Assemblée, avoir saisi il y a 2 mois, soit le 25 janvier 2021, le Procureur de la République pour des faits de suspicion de favoritisme et de détournement de fonds public au sein de l'intercommunalité.

Un retour de M. le Procureur marque le début des investigations.

Il tient à souligner qu'il a été découvert un ensemble de faits rattachables à la commande publique, le tout effectué dans un laps de temps très court, correspondant à la période dite COVID, de mars à juin 2020.

M. le Président ne peut aborder les détails dans l'immédiat mais il peut préciser que ces faits sont de natures à revêtir une qualification pénale et portent sur des sommes cumulées de plusieurs centaines de milliers d'euros, concernant en partie des factures émises et payées le même jour, sans livraison de produits ou pour des commandes de travaux sans mise en concurrence et non effectués.

Il laisse maintenant aux instances compétentes, le soin de vérifier les faits et d'y donner la suite judiciaire qu'il convient.

M. le Président précise qu'il n'avait d'autre choix que de République sur ces faits afin qu'on ne lui reproche pas de vouloir dissimuler.

Il réaffirme ses propos édictés lors de son élection à la Présidence, qu'il entend assumer le mandat qui lui a été confié par l'assemblée en toute transparence.

Il tient à ajouter que depuis cette saisine, d'autres faits ont été découverts, considérés comme sérieux, qu'il communiquera en temps utiles aux autorités compétentes.

Il conclut en rappelant que son seul et unique objectif est de récupérer l'argent public, c'est-à-dire celui des contribuables, qui est partie dans les méandres de puits sans fonds, afin qu'il soit restitué à la Collectivité.

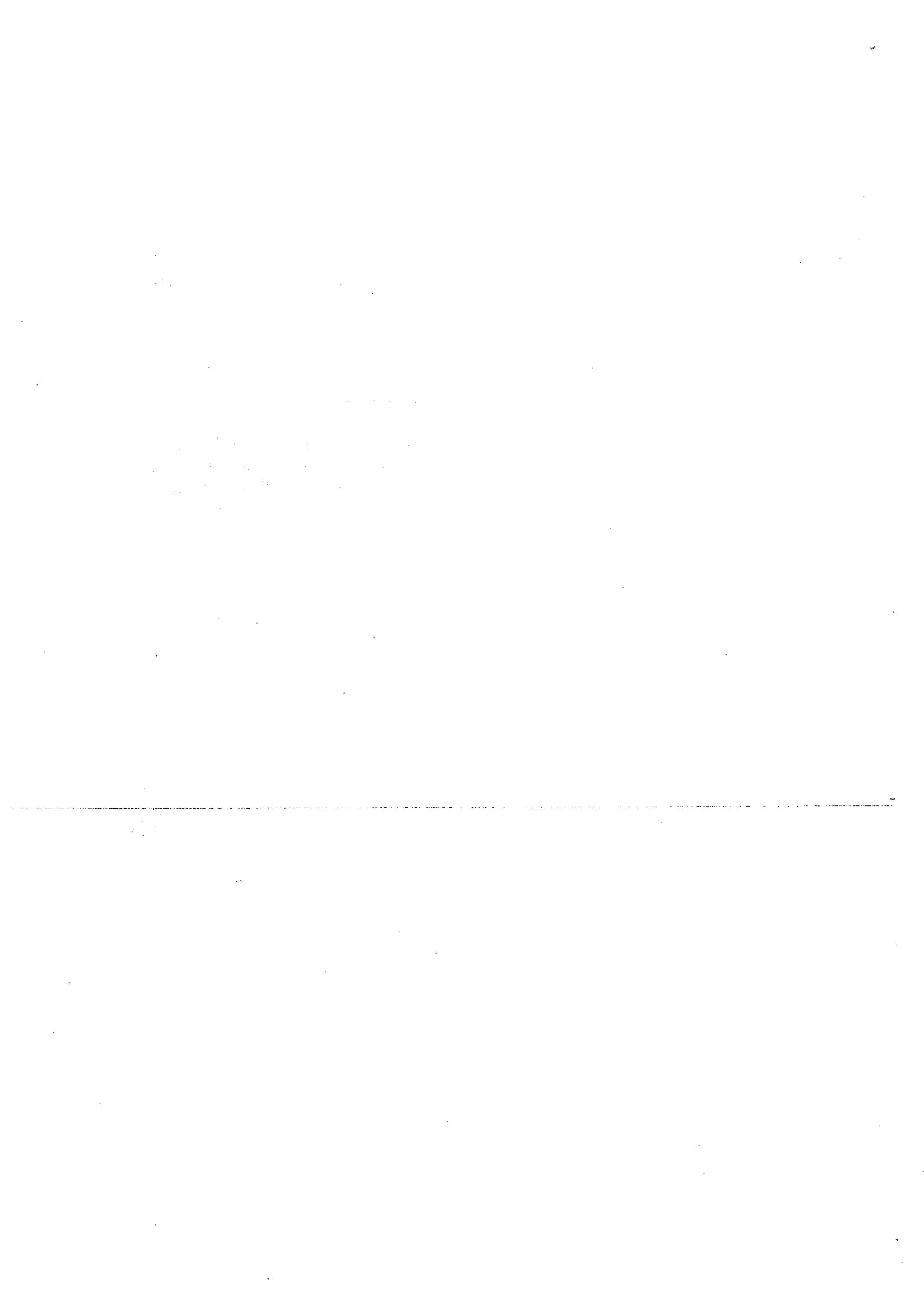
Après exposé des procurations, M. le Président précise, en ce qui concerne le procès-verbal de la séance du 16 février 2021, que dans le point relatif à « l'Aire d'accueil des Gens du Voyage – Renouvellement de la Délégation de Service Public », il a été mentionné l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 22 septembre 2020.

M. le Président donne la parole à M. Jean-Christophe LABBE, Directeur du Centre d'Affaires de Metz et Nancy, Caisse d'Épargne Grand Est Europe qui intervient sur la conjoncture Economique, l'aide aux Entreprises dans le cadre du plan de Relance, le Prêt Garantit par l'Etat (PGE) et la sortie de crise.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78**.....

• **Présents : 55**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
Mme Tristana ATAMANIA, Secrétaire de Séance,  
M.M. TROUVELOIT, YILDIRIM, ADIER, YAHIMOU, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M.M. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, M.M. CLAISER, BOHNI, STAUJ, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDIENY, M.M. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M.M. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MELLARD,  
M.M. MENIERE, STEINER, Mmes Carole MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEN-HORAWSKI, M. VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme NACIRI, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS, M.M. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Géring) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Fabrice SICHÉPINE, Conseiller (Grosstunquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BOBON, Conseiller (Déty-Vintrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grosstunquin) ;  
Mme Martine NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Catherine FILARDI, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschwiller) à M. Claude STAUJ, Conseiller (Folschwiller) ;  
M. Fabry FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémange) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ACRYAN, Conseiller (Blarvich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Bloustroff) ;  
M. Jean-Paul LILLOUETTE, Conseiller (Machan) à M. Jean MENETYN, Vice-Président ;  
M. René WICK, Conseiller (Parceboite) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Parceboite) ;  
Mme Raymond SCHWENITZER, Conseillère (St-Avold) à Mme Mylena SANDGLAUB, Conseillère (St-Avold) ;  
M. Alain LERULLIER, Conseiller (St-Avold) à M. Ludovic GAUDIG, Conseiller (St-Avold) ;  
Mme Sophie ANKSOCA-BECKA, Conseillère (St-Avold) à Mme Pramadine GUERIN, Conseillère (St-Avold) ;  
M. Jean-Claude BRISA, Conseiller (St-Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St-Avold) ;  
M. André WANCIECHOWSKI, Conseiller (St-Avold) à M. Tristana ATAMANIA, Conseiller (St-Avold) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHURLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschwiller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange)

• **Absents non excusés : 5**

M. Christophe BADIO, Conseiller (Bling) ;  
M. Laurent FILLUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Froybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) ;  
Mme Nathalie FILLI, Conseillère (St-Avold)

Point n° 1

**OBJET** : Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2021.

**Rapporteur** : M. Salvatore COSCARELLA, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 39 (chapitre VI) du Règlement Intérieur du Conseil Communautaire adopté en séance du 28 septembre 2020, point n°4 ;

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 16 février 2021, transmis respectivement aux Membres de l'assemblée par mail le 12 mars 2021, amendé par le point n° 8 relatif à l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, évoqué dans le point Communications,

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



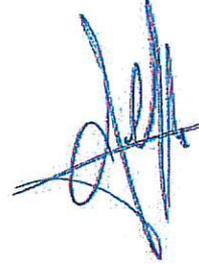
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_01-DE

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 16 FEVRIER 2021 A MORHANGE

- **Conseillers élus : 79**
- **En exercice : 79**

- **Présents à l'ouverture de séance : 58**

M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, JACQUOT, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY,  
BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, BADO, MAYOT, Mmes NICOLAS, PILARD, BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, Mme LATA, MM. STAUB, THISSE,  
MM. DREYDEMY, SEICHEPINE, FRANCK, ADRIAN, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE, GRESSET, MALGLAIVE,  
M. MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. Vincent MULLER, Mme GUERRIERO, M. MICK,  
Mme MELLARD, M. MENIERE, MM. STEINER, LETULLIER, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN,  
MM. BREM, KLEIN, PIERSON, TOURSCHER, DOUET.

- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Cédric MULLER, Conseiller (Viller) par M. Christophe DOUET, Suppléant ;

- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**

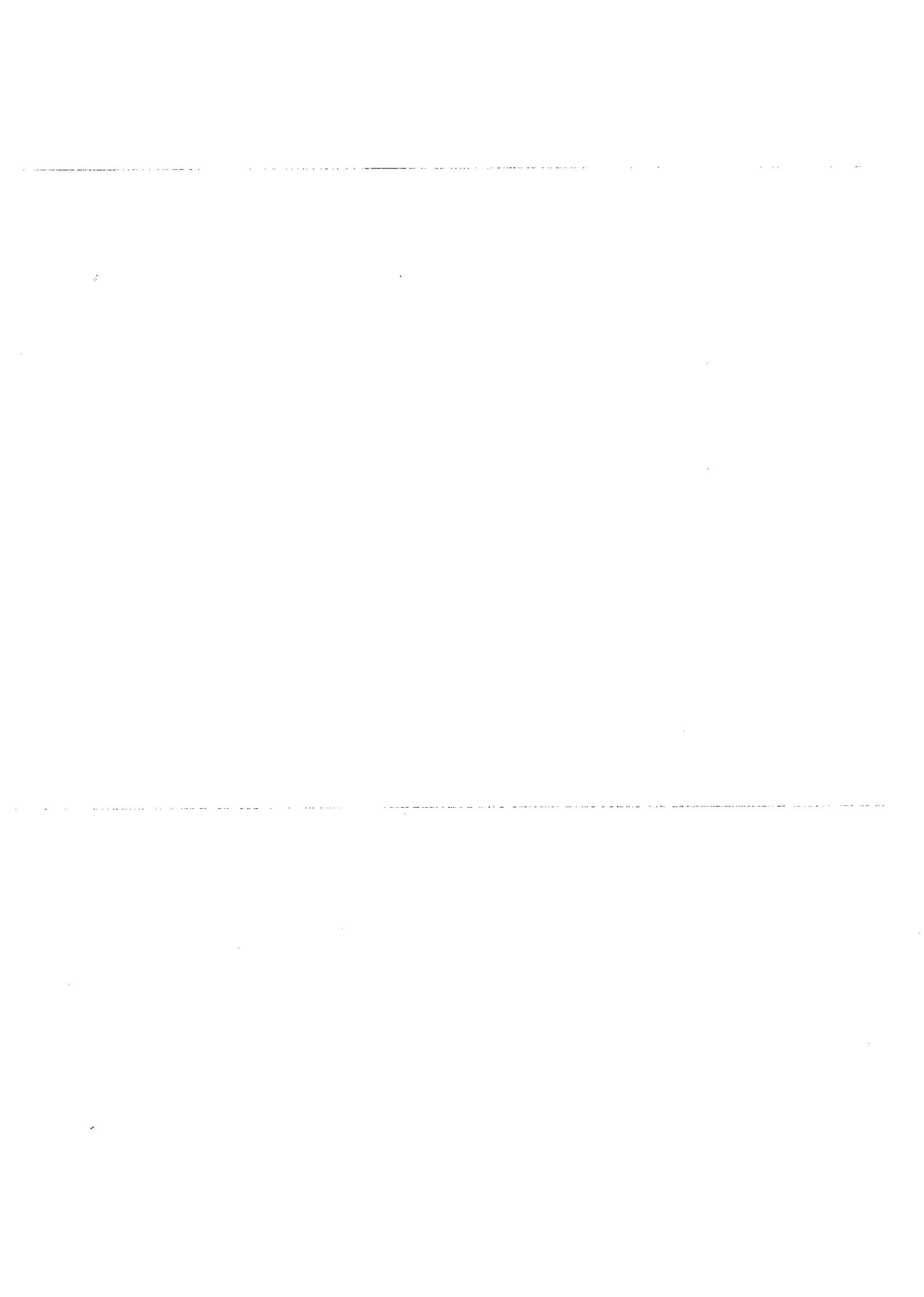
M. Kurt SCHIRLE, Conseiller (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) à M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;  
Mme Myriam TRIDEMY, Conseillère (L'Hôpital) à M. Yves GRESSET, Conseiller (L'Hôpital) ;  
M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) à M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. Sébastien LANG, Conseiller (Maxstadt) à M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) à M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère (St Avold) à M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) ;  
M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) à M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à M. René STEINER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) à M. Robert BINTZ, Vice-Président ;

- **Absents excusés : 3**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold)

- **Absents non excusés : 3**

M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont)





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 55**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYNI, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme NACIRI, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 2**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grosstenguin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérg-Vintrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grosstenguin) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémering) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Hargnich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Bousbroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Machereh) à M. Jean MERETYNI, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcelotte) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcelotte) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrna BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREMI, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOLCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Valerange) ;
- **Absents non excusés : 5**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurant FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenguin) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) ;

### Point n° 2a

**OBJET** : Présentation du Compte de Gestion 2020 – Budget Principal.

**Rapporteur** : Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Mme Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable, expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Mme le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

sera invité à se prononcer sur la présentation du compte gestion principal de l'exercice budgétaire 2020 par Mme la Trésorière pendant que cette dernière se retire pour le vote.

### Décision du Conseil Communautaire :

M. Jean TOURSCHER, Conseiller Communautaire de Valmont souhaite qu'à l'avenir, une projection des comptes sur écran soit effectuée.

M. Philippe RENARD, Vice-Président en charge de la Communication, fait remarquer à M. TOURSCHER, que c'est bien la première fois qu'une projection a lieu durant une séance du Conseil Communautaire, et que ce formalisme ne pourra que s'améliorer dans le futur.

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... \* En exercice : 78.....
- **Présents : 56**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme KLEIN-MORAWSKI, M. VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG,  
Mme BETTINGER, M. HELFENSTEIN, Mme NACIRI, M. KLEIN, Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grosstanguin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 14**  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Minrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grosstanguin) ;  
Mme Mariette NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschwiller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschwiller) ;  
M. Remy FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémaring) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Hersprich) à M. Remy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Machereu) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymond SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bielstroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschwiller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;
- **Absents non excusés : 4**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère (St Avold) ;

Point n° 2b

**OBJET** : Présentation du Compte de Gestion 2020 – Budgets Annexes.

**Rapporteur** : Mme Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux.

Madame Joëlle METZ, Conseillère aux Décideurs Locaux, représentant Mme Joëlle DE SANTIS en sa qualité de Comptable du Service de Gestion Comptable, expose les écritures et les chiffres du compte de gestion qui lui correspondent, à savoir : centre de fret, zone industrielle de Valmont et zone industrielle de Fürst, bâtiment relais-centre de relations clients, zone du Grunhof, Ordures ménagères, ZAC de Morhange, MSAP, Eau Potable, Assainissement, Eaux Pluviales Urbaines et SPANC.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, les comptes de gestion des services annexes dressés par Mme le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020
- 2) statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

sera invité à se prononcer sur la présentation du compte gestion principal de l'exercice budgétaire 2020 par Mme la Trésorière pendant que cette dernière se retire pour le vote.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78** .....
- **Présents : 52**  
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président,  
M. Tristan ATMANIA, Secrétaire de Séance,  
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHM, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGIER, TRIDEMY, MM. MALGLAVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mme BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mmes KLEIN-MORAWSKI, GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Groslenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vinrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslenquin) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILLARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATA, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Remy FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémering) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Remy THIS, Conseiller (Boustrouff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUJETTE, Conseiller (Mecherzen) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcalatte) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcalatte) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amardine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Estérelia NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;
- **Absents non excusés : 4**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 3**  
M. le Président ;  
Mme Carine MULLER, Conseillère (St Avold) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;

#### Point n° 3a

**OBJET** : Présentation du Compte Administratif de l'exercice 2020 de la CASAS – Budget Principal.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur COSCARELLA, Président, donne connaissance, à l'assemblée, du compte administratif principal de l'exercice 2020 qu'il vient d'établir, puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020,

Le Conseil,

a) donne acte à M. COSCARELLA de la présentation faite du compte administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		1 310 309,47		350 252,73	0,00	350 252,73
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	7 329 998,75	7 649 959,52	32 830 636,98	33 193 414,39	40 160 635,73	40 843 373,91
<b>TOTAUX</b>	<b>7 329 998,75</b>	<b>8 960 268,99</b>	<b>32 830 636,98</b>	<b>33 543 667,12</b>	<b>40 160 635,73</b>	<b>41 193 626,64</b>
Résultats de clôture		1 630 270,24		713 030,14	0,00	2 343 300,38
Restes à réaliser	2 615 372,74	1 027 026,39			2 615 372,74	1 027 026,39
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 615 372,74</b>	<b>2 657 296,63</b>	<b>0,00</b>	<b>713 030,14</b>	<b>2 615 372,74</b>	<b>3 370 326,77</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>41 923,89</b>		<b>713 030,14</b>		<b>754 954,03</b>

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion principal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2020.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Salvatore COSCARELLA, Président n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme  
 Saint-Avold, le 30 mars 2021  
 Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78**.....
- **Présents : 53**  
M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président,  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDENY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
Mme KLUCZYK-WEISS, MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patryk SEICHEPINE, Conseiller (Groslenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Terquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 15**  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vinlange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslenquin) ;  
Mme Mariette NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabriella PILLARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschwiller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschwiller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesaing-Héméning) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Naxerem) à M. Jean MEREDY, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcelatia) à Mme Marie-Françoise GUERRIERO, Conseillère (Porcelatia) ;  
Mme Raymond SCHWETZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Esthéra NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bischoff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschwiller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;
- **Absents non excusés : 4**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère (St Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 2**  
M. le Président ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;

---

#### Point n° 3b

**OBJET** : Présentation du Compte Administratif de l'exercice 2020 de la CASAS – Budgets Annexes.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Monsieur Salvatore COSCARELLA, Président, donne connaissance, à l'assemblée, des comptes administratifs annexes de l'exercice 2020 qu'il vient d'établir, puis se retire.

Siégeant alors sous la présidence de M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie,

Le Conseil délibère comme suit :

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2020,

Le Conseil,

a) donne acte à M. le Président de la présentation faite des comptes administratifs annexes lesquels peuvent se résumer ainsi :

### COMPTE ANNEXE CENTRE DE FRET

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	111 081,20		49 618,50		160 699,70	0,00
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	0,00	65 946,54	134 931,76	184 550,26	134 931,76	250 496,80
<b>TOTAUX</b>	<b>111 081,20</b>	<b>65 946,54</b>	<b>184 550,26</b>	<b>184 550,26</b>	<b>295 631,46</b>	<b>250 496,80</b>
Résultats de clôture	45 134,66				45 134,66	0,00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>45 134,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45 134,66</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>45 134,66</b>				<b>45 134,66</b>	

### COMPTE ANNEXE ZI VALMONT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	160 235,55			194 829,14	160 235,55	194 829,14
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	1 855 395,18	1 827 504,73	1 855 395,18	1 882 907,18	3 710 790,36	3 710 411,91
<b>TOTAUX</b>	<b>2 015 630,73</b>	<b>1 827 504,73</b>	<b>1 855 395,18</b>	<b>2 077 736,32</b>	<b>3 871 025,91</b>	<b>3 905 241,05</b>
Résultats de clôture	188 126,00			222 341,14	188 126,00	222 341,14
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>188 126,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>222 341,14</b>	<b>188 126,00</b>	<b>222 341,14</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>188 126,00</b>			<b>222 341,14</b>		<b>34 215,14</b>

### COMPTE ANNEXE ZI FURST

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		160 725,32	172 794,05		172 794,05	160 725,32
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	128 329,97	80 986,30	86 553,93	10 683,83	214 885,90	91 670,13
<b>TOTAUX</b>	128 329,97	241 711,62	259 349,98	10 683,83	387 679,95	252 395,45
Résultats de clôture		113 381,65	248 666,15		248 666,15	113 381,65
Restes à réaliser	2 000,00				2 000,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	2 000,00	113 381,65	248 666,15	0,00	250 666,15	113 381,65
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		111 381,65	248 666,15		137 284,50	

### COMPTE ANNEXE BATIMENT RELAIS

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	156 445,20			109 071,02	156 445,20	109 071,02
Part affectée à l'investissement				-109 071,02		-109 071,02
Opérations de l'exercice	66 323,92	150 831,02	67 813,67	110 871,47	134 137,59	261 702,49
<b>TOTAUX</b>	222 769,12	150 831,02	67 813,67	110 871,47	290 582,79	261 702,49
Résultats de clôture	71 938,10			43 057,80	71 938,10	43 057,80
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	71 938,10	0,00	0,00	43 057,80	71 938,10	43 057,80
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	71 938,10			43 057,80	28 880,30	

### COMPTE ANNEXE ZI GRUNHOF

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	942 974,96			214 879,62	942 974,96	214 879,62
Part affectée à l'investissement				-214 879,62		-214 879,62
Opérations de l'exercice	10 268 861,94	10 198 391,23	10 014 338,71	10 315 498,06	20 283 200,65	20 513 889,29
<b>TOTAUX</b>	<b>11 211 836,90</b>	<b>10 198 391,23</b>	<b>10 014 338,71</b>	<b>10 315 498,06</b>	<b>21 226 175,61</b>	<b>20 513 889,29</b>
Résultats de clôture	1 013 445,67			301 159,35	1 013 445,67	301 159,35
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 013 445,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>301 159,35</b>	<b>1 013 445,67</b>	<b>301 159,35</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 013 445,67</b>			<b>301 159,35</b>	<b>712 286,32</b>	

### COMPTE ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	527 488,35		711 880,42		1 239 368,77	0,00
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	96 447,41	87 351,88	9 411 977,59	9 295 660,77	9 508 425,00	9 383 012,65
<b>TOTAUX</b>	<b>623 935,76</b>	<b>87 351,88</b>	<b>10 123 858,01</b>	<b>9 295 660,77</b>	<b>10 747 793,77</b>	<b>9 383 012,65</b>
Résultats de clôture	536 583,98		828 197,24		1 364 781,22	0,00
Restes à réaliser	44 639,89	150 000,00			44 639,89	150 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>581 223,77</b>	<b>150 000,00</b>	<b>828 197,24</b>	<b>0,00</b>	<b>1 409 421,01</b>	<b>150 000,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>431 223,77</b>		<b>828 197,24</b>		<b>1 259 421,01</b>	

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_03B-DE

### COMPTE ANNEXE ZAC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	3 728 996,44			2 501 968,05	3 728 996,44	2 501 968,05
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	4 193 407,34	4 137 683,71	4 155 742,62	4 155 741,56	8 349 149,96	8 293 425,27
TOTAUX	7 922 403,78	4 137 683,71	4 155 742,62	6 657 709,61	12 078 146,40	10 795 393,32
Résultats de clôture	3 784 720,07			2 501 966,99	3 784 720,07	2 501 966,99
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	3 784 720,07	0,00	0,00	2 501 966,99	3 784 720,07	2 501 966,99
RESULTATS DEFINITIFS	3 784 720,07			2 501 966,99	1 282 753,08	

### COMPTE ANNEXE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés	1 869,62			8 483,56	1 869,62	8 483,56
Part affectée à l'investissement				-1 869,62		-1 869,62
Opérations de l'exercice	1 506,00	10 859,07	75 711,97	69 098,03	77 217,97	79 957,10
TOTAUX	3 375,62	10 859,07	75 711,97	75 711,97	79 087,59	86 571,04
Résultats de clôture		7 483,45			0,00	7 483,45
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	7 483,45	0,00	0,00	0,00	7 483,45
RESULTATS DEFINITIFS		7 483,45				7 483,45

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

*slow*

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_03B-DE

### COMPTE ANNEXE EAU POTABLE

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		680 817,60	282 079,52		282 079,52	680 817,60
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	325 081,02	461 680,92	1 978 527,10	2 331 424,19	2 303 608,12	2 793 105,11
TOTAUX	325 081,02	1 142 498,52	2 260 606,62	2 331 424,19	2 585 687,64	3 473 922,71
Résultats de clôture		817 417,50		70 817,57	0,00	888 235,07
Restes à réaliser	37 342,09				37 342,09	0,00
TOTAUX CUMULES	37 342,09	817 417,50	0,00	70 817,57	37 342,09	888 235,07
RESULTATS DEFINITIFS		780 075,41		70 817,57		850 892,98

### COMPTE ANNEXE ASSAINISSEMENT

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		651 523,46	371 687,87		371 687,87	651 523,46
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	133 598,80	544 090,96	1 646 342,92	2 145 771,77	1 779 941,72	2 689 862,73
TOTAUX	133 598,80	1 195 614,42	2 018 030,79	2 145 771,77	2 151 629,59	3 341 386,19
Résultats de clôture		1 062 015,62		127 740,98	0,00	1 189 756,60
Restes à réaliser	848 144,92	400 530,00			848 144,92	400 530,00
TOTAUX CUMULES	848 144,92	1 462 545,62	0,00	127 740,98	848 144,92	1 590 286,60
RESULTATS DEFINITIFS		614 400,70		127 740,98		742 141,68

## COMPTES ANNEXES EAUX PLUVIALES URBAINES

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		318 673,01	30 099,86		30 099,86	318 673,01
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	0,00	318 673,01	30 099,86	0,00	30 099,86	318 673,01
Résultats de clôture		318 673,01	30 099,86		30 099,86	318 673,01
Restes à réaliser	22 310,05				22 310,05	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	22 310,05	318 673,01	30 099,86	0,00	52 409,91	318 673,01
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		296 362,96	30 099,86			266 263,10

## COMPTES ANNEXES SPANC

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €	DEPENSES OU DEFICITS €	RECETTES OU EXCEDENTS €
Résultats reportés		10 000,00		35 028,60	0,00	45 028,60
Part affectée à l'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	9 298,66	10 379,24	9 298,66	10 379,24
<b>TOTAUX</b>	0,00	10 000,00	9 298,66	45 407,84	9 298,66	55 407,84
Résultats de clôture		10 000,00		36 109,18	0,00	46 109,18
Restes à réaliser	969,00				969,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	969,00	10 000,00	0,00	36 109,18	969,00	46 109,18
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		9 031,00		36 109,18		45 140,18

b) constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion annexes relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) arrête les résultats définitifs tels que résumés pour l'exercice 2020.

### Discussions :

M. René STEINER, Maire de la Ville de Saint-Avoid et Conseiller Communautaire souhaite profiter de ces comptes administratifs et principalement celui des Ordures Ménagères pour revenir sur le ramassage des cartons des commerçants.

Il rappelle que la CASAS avait demandé à la Ville de Saint-Avoid de ne plus imputer ce service sur le budget OM de la CASAS, ce service relevant de la Ville de Saint-Avoid.

M. STEINER souhaitait bénéficier alors de deux mois de sursis afin d'évaluer la manière dont la Ville allait assumer cette charge.

Durant cet intervalle, M. STEINER a étudié les tarifications des particuliers qui est au nombre de personnes par foyer tandis que celle des commerçants qui est au conteneur, ce qui entraîne une importante différence de tarifs.

Il estime que cette différence de tarifs englobe largement le ramassage des cartons.

Aussi, il demande que la CASAS reprenne ce service à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président en charge des Finances et Rapporteur du point, informe M. STEINER qu'une réunion doit avoir lieu prochainement à ce sujet.

M. Jean MEKETYN, Vice-Président en charge des Ordures Ménagères confirme la commission qui doit se tenir la semaine suivante pour débattre sur ce sujet et rappelle à M. STEINER que ce service n'est pas du ressort de l'Agglomération. Une étude sera menée afin d'uniformiser ce ramassage sur l'ensemble du territoire, tout comme pour la redevance des Ordures Ménagères.

M. STEINER affirme être au courant mais n'est pas d'accord. Il pense que les commerçants de l'ensemble du territoire méritent de se faire ramasser leurs cartons.

M. Gaston ADIER, Vice-Président rappelle que chaque citoyen de l'Agglomération paie également leur redevance et pour autant, ramène leurs cartons au conteneur.

Il ne comprend pas pourquoi les citoyens devraient aussi payer pour le ramassage des cartons des commerçants.

M. STEINER comprend les propos de M. ADIER mais souligne que les commerçants ont peu d'autres déchets que les cartons, c'est pourquoi il demande la reprise du ramassage au 1<sup>er</sup> avril 2021.

M. Philippe RENARD demande la parole et propose une mesure d'équité entre ruraux et urbains, rappelant que les ruraux, n'ont actuellement aucun ramassage. Il souhaite que soit uniformisé ce service sur l'ensemble du territoire mais rappelle que le coût de cette nouvelle prestation risque d'être beaucoup plus important qu'actuellement pour le secteur Morhangeois.

M. STEINER intervient en ajoutant que l'Agglomération n'est pas juste, non seulement d'un territoire à l'autre, mais surtout envers les commerçants.

M. YAHIAOUI conclue en disant que la CASAS n'est pas juste non plus d'un territoire à l'autre avec les commerçants et soumet la délibération au vote.

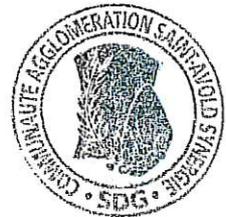
**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Salvatore COSCARELLA, Président n'a pas pris part au vote.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA







## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... ° **En exercice : 78**.....

• **Présents : 52**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHERINE, Conseiller (Groslenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérg-Vintrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslenquin) ;  
Mme Mariette NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Remy FRANCK, Conseiller (Guessling-Héméting) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Remy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BRENI, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOLCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;

• **Absents non excusés : 4**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) ;

• **Sorties en cours de séance : 2**

Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold) ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;

#### Point n° 4

**OBJET** : Affectation des résultats constatés aux Comptes Administratifs Annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients et ZI Grunhof 2020.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Par délibérations n°3 a et b de ce jour, le Conseil Communautaire a arrêté les résultats des comptes administratifs principaux et annexes de l'exercice 2020 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

La nomenclature M14 appliquée à ces budgets prévoit que l'affectation du résultat d'exploitation doit donner lieu à une délibération du Conseil Communautaire.

Un excédent d'exploitation apparaissant à la clôture de l'exercice 2020 dans les budgets annexes Bâtiment Relais – Centre de Relations Clients et ZI Grunhof 2020, celui-ci peut être :

- soit affecté en « réserves » (c'est-à-dire en investissement) pour exécuter l'autofinancement ;
- soit reporté en section d'exploitation, sous réserve de l'apurement d'un éventuel déficit, toujours prioritaire, ou des affectations obligatoires (plus-value de cessions d'immobilisations).

Vu ce qui précède, il est proposé l'affectation suivante :

- **Budget annexe Bâtiment relais – Centre de relations clients**

- affectation de la somme de 43.057,80 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2021 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2020 et antérieurs (+ 43.057,80 €)

- **Budget annexe ZI Grunhof**

- affectation de la somme de 301.159,35 € au compte « réserves » (article 1068) pour le financement des investissements 2021 en débitant les comptes 110 et 12 : résultat d'exploitation des exercices 2020 et antérieurs (+ 301.159,35 €)

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 78**.....
- **Présents : 52**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme GUERIN, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKÉ, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KDENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grosstenguin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Félt-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vinrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grosstenguin) ;  
Mme Mariette NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Remy FRANCK, Conseiller (Guesling-Héméring) à M. Antoine FRANKÉ, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Remy THIS, Conseiller (Bousstroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Machteran) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-Françoise GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Nyma BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont)
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bisstroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange)
- **Absents non excusés : 4**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold)
- **Sorties en cours de séance : 2**  
Mme Christine KLEIN-MORAWSKI, Conseillère (St Avold)  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold)

#### Point n° 5

**OBJET** : Fiscalité directe 2021 – Décisions à prendre en matière de taux.

**Rapporteur** : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

Considérant que l'état 1259 qui comporte les bases prévisionnelles fiscales de l'année ne sera réceptionné que le 31 mars, et que la date limite de transmission au contrôle de légalité de la délibération relative aux taux de fiscalité 2021 est fixée au 15 avril 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'appliquer les taux de l'exercice précédent, à savoir :

- Taxe d'Habitation : Pas de vote de taux en 2021, compensation du produit de TH
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 4,36 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5,00%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 22,13 %

étant précisé que l'état 1259 est une annexe de la maquette budgétaire et qu'il sera donc communiqué, dûment complété, lors du vote du Budget Primitif 2021.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 51**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YLDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
M.M. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KÄPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréting) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grosstenguin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**

M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grosstenguin) ;  
Mme Marièle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Remy FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémering) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Häprrich) à M. Remy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Machères) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-Françoise GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Edahiba NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;

• **Absents non excusés : 4**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) ;

• **Sorties en cours de séance : 3**

Mme Irène CORDIER, Conseillère (Machères) ;  
Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;

Point n° 6

**OBJET** : Modification – Désignation d'un Délégué du Conseil Communautaire auprès des organismes extérieurs.

**Rapporteur** : M. Philippe RENARD, Vice-Président

Par délibération en date du 31 juillet 2020, point n°13, le Conseil Communautaire a désigné ses représentants auprès des différents organismes extérieurs, ce, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Cependant, sur proposition de M. le Président, il est proposé de modifier toute liste de la manière suivante, pour la durée du mandat :

**1. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'EPFGE (Etablissement Public Foncier GRAND EST)**

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Philippe RENARD	M. Bernard JACQUOT

**Décision du Conseil Communautaire :**

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse s'interroge sur la manière dont le choix du suppléant a été effectué et souhaite connaître le suppléant actuel.

M. le Président lui répond que le choix a été fait sur proposition du Bureau et que jusqu'à ce jour, l'EPFL devenu l'EPFGE n'avait pas sollicité de suppléant.

Aucune autre observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

S'est abstenu : M. Jean-Luc KLEIN (Suisse)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... ° En exercice : 78.....
- **Présents : 53**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOY, YILDIRIM, ADIER, YAHIAOUI, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAUER, VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tanquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 16**  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béry-Vinrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grostenquin) ;  
Mme Marièle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabriëlle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessing-Hémaring) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-Franca GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amélie GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREN, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WIOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Edahiba NAGIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amélie GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;
- **Absents non excusés : 4**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;
- **Sortie en cours de séance : 1**  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold)

Point n° 7

**OBJET** : Zone de Furst à Folschviller – Cession de terrains industriels.

**Rapporteur** : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

M. le Président de la CASAS a été sollicité par plusieurs Gérants de Sociétés pour l'acquisition respective d'un terrain sur le site de la Zone de Furst à Folschviller, d'une surface restant à définir par PVA d'Arpentage, afin d'installer leur activité comme suit :

- Société SOCOMET de Petit Ebersviller, spécialiste en Construction Métallique - Charpente – Vitrage, représentée par M. ABID et PHARMA AUTO, spécialiste de voitures (vente et dépôt locatif) représentée par M. GACEM,
- Société ULAS CONSTRUCTION de Valmont, Spécialiste en transports et locations de bennes représentée par M. Fatih ULAS ;
- SARL LORRAINE PAVAGE de Faulquemont, spécialisée dans les Travaux d'Aménagements Extérieurs représentée par M. Delil OGUZ ;
- Société ISOLOGIA de Saint-Avold, spécialiste en isolation extérieure et intérieure et ravalements de façades, représentée par M. Jérôme DESINDE.

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à :

1. Homologuer la cession de terrains industriels sis au Parc Industriel de Furst à Folschviller, restant à déterminer par arpentage, au profit des Sociétés susvisées, ou toute autre personne physique ou morale appelée à se substituer, moyennant un prix de vente envisagé à 5€/m<sup>2</sup> HT. En cas de non réception de l'avis de France Domaine à la date de séance du Conseil Communautaire de ce jour, lesdites cessions devront faire l'objet d'une nouvelle délibération qui devra acter définitivement les aliénations et mentionner le prix de vente au vu de l'avis de France Domaine, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur, étant précisé que les acquéreurs supporteront les frais d'arpentage et l'acte notarié ;

2. Autoriser M. le Président à procéder aux travaux d'aménagement nécessaires à la viabilisation des terrains à céder (accès, assainissement) ;

3. Requérir l'inscription au Livre Foncier de Folschviller :

- d'un droit à la résolution et d'une restriction au droit de disposer au profit de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour une durée de trois ans à compter de la date de l'acte notarié ;

- de pouvoir déposer un permis de construire dans un délai de 6 mois à compter de la signature de l'acte de vente et dont les travaux devront être réalisés sous un délai de 18 mois de l'acte de vente dont la signature interviendra sous un délai d'1 mois après la date de cette délibération;

- de respecter les dispositions du règlement d'urbanisme de la zone correspondante de la commune de Folschviller.

4. Donner tous pouvoirs à M. le Président de la CASAS ou son représentant pour comparaître à la signature de l'acte notarié, à intervenir pardevant l'un ou l'autre des notaires en résidence à Saint-Avold et de tous documents utiles à cette mise en œuvre.

PJ : Plan de situation

### Discussions :

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président et Rapporteur du point souhaite aborder 2 choses :

Tout d'abord, il salue l'accord qui a été mené entre Altuglas et les salariés et rappelle qu'il est important de soutenir les deux parties.

Puis, dans le cadre du soutien aux entreprises, M. YILDIRIM précise qu'il a été destinataire d'un communiqué de MosL Attractivité dans lequel, il n'est fait aucune mention de la CASAS. Il rapporte que toutes les Agglomérations disposent d'un référent ou d'un développeur économique sauf la CASAS.

Il réitère sa demande et souhaite que la CASAS dispose d'un référent comme les autres agglomérations.

M. le Président lui répond qu'il va se rapprocher de MosL Attractivité afin de leur rappeler que leur interlocuteur est le Président de la CASAS.

Il rajoute que dans le cadre du Warndt Naborien, une proposition de recrutement de 4 Chargés d'Affaires a été effectuée et qu'une fois que les 4 Présidents d'EPCI se seront mis d'accord sur leurs recrutements, ceux-ci seront recrutés pour une durée de 5 ans, financés à hauteur de 80 %.

Il demande aux Conseillers d'être patients afin de bénéficier de cette opportunité et rappelle qu'il a insisté auprès de l'Etat pour qu'au moins un référent soit désigné sur notre territoire.

**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

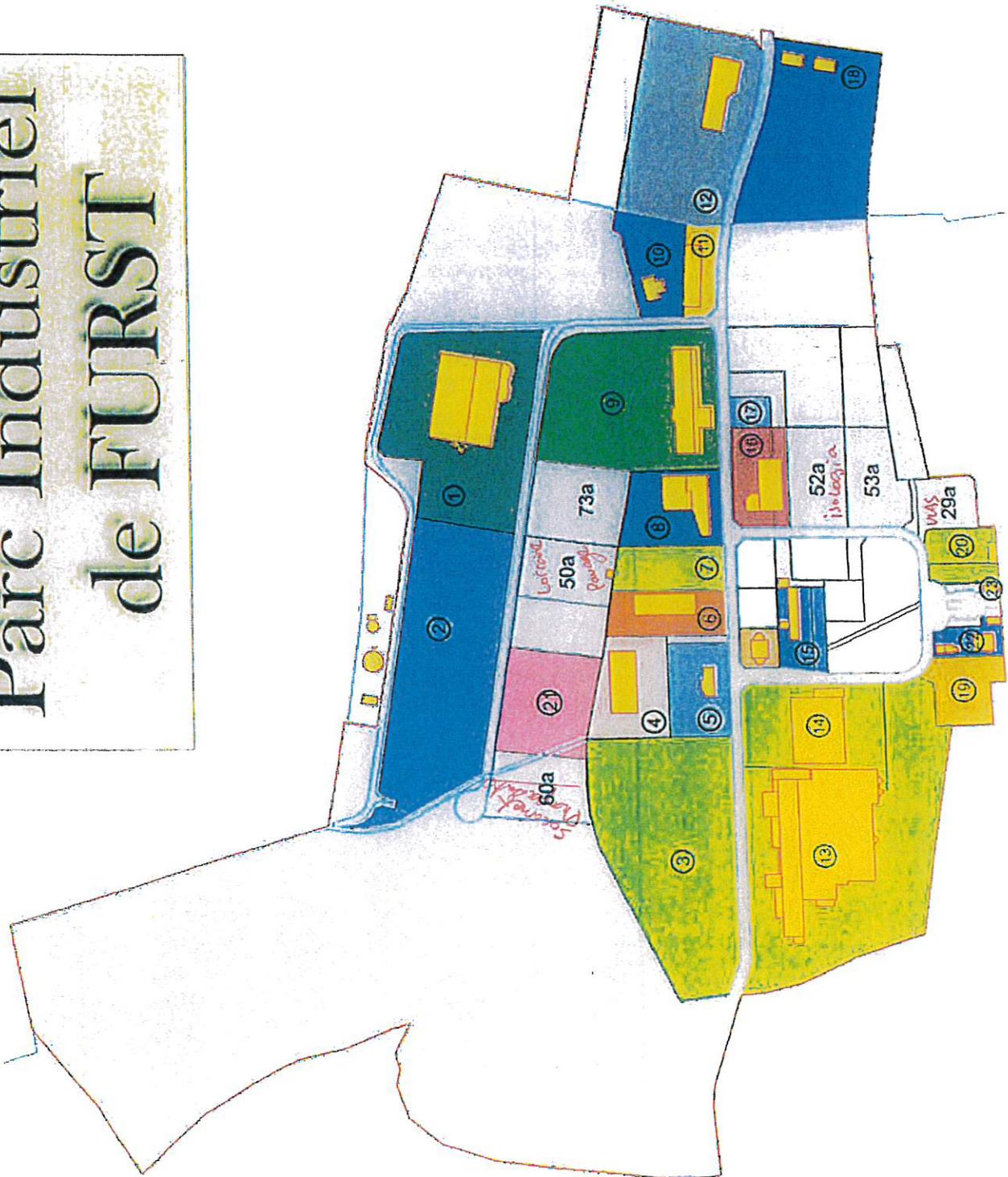
Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





# Parc Industriel de FURST



	Entreprises
1	EUROMAC 2 EUROSTYRENE
2	MESSER
3	NEUHAUSER Furst 2
4	IMECA Sarl
5	
6	MULTINEGOCE
7	MONTEC
8	FLON - A Double Tour
9	SME
10	TWOCLEAN
	Carrosserie du Furst
11	Sur le Pouce
	Moselle Signalisation
12	SFL
13	
14	
15	CYHAN Pierres Naturelles
16	REMONDIS
17	SCI RIVIERE
	MAD-AUTO
18	MAD-AUTO Pié
19	
20	CONFIBAT
	Auto Pièces Fo
21	MULTINEGOC
22	Amb. Vallée de la
23	

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
 Reçu en préfecture le 30/03/2021  
 Affiché le 30/03/2021  
 ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_07-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78**.....

• **Présents : 50**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance.  
MM. TREUVELOT, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHÜLER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents.  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALCLAVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINGO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréring) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Groslenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Pelit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vinfrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslenquin) ;  
Mme Martine NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LÄTTA, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling-Hémering) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Hartrich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Wechelen) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Esthéra NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistruff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;

• **Absents non excusés : 4**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St Avold) ;

• **Sorties en cours de séance : 2**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;

---

#### Point n° 8

**OBJET** : Etude de faisabilité sur la création d'une filière d'agro-combustibles prévu par le projet de Territoire du Warndt Naborien.

**Rapporteur** : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

En application du Plan climat de juillet 2017, préparé à la demande du Président de la République pour accélérer la transition énergétique et climatique, le Gouvernement a décidé la fermeture des dernières centrales à charbon. La tranche 6 du site de la centrale thermique Émile Huchet à Saint-Avold, récemment acquis par la société Gazel Énergie cessera ainsi son activité en mars 2022.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_08-DE

Le Projet de Territoire du Warndt Naborien (PTWN) signé le 16 janvier 2020 entre l'état et 4 EPCI (CA de St-Avold Synergie, DU de Faulquemont, CC du Warndt et CC de Freyming-Merlebach) prévoit un portefeuille de « Fiches Actions » qui doivent permettre de soutenir la mutation économique du territoire dans la perspective d'une transition écologique et solidaire du territoire.

La Fiche Action n°1.3a inscrite au PTWN et dont la Maitrise d'Ouvrage est portée par la CASAS, envisage la création d'une filière locale d'agro-combustibles basée sur la valorisation de la biomasse (déchets verts, déchets de bois, connexes de scierie, ...) collectée notamment par le SYDEME et sa transformation en une ressource énergétique et/ou écologique performante.

L'ambition portée par le projet est de mettre en place localement un écosystème énergétique basé sur la récupération et la valorisation de la biomasse disponible sur le territoire est mosellan. Le projet s'articule en 2 temps :

- 1<sup>ère</sup> phase : réalisation d'étude d'opportunité et de faisabilité
- 2<sup>ème</sup> phase : en fonction des résultats et si décision d'investissement, création d'un centre de production d'agro-combustibles visant à alimenter les chaudières des collectivités et les chauffages de particuliers.

Une consultation de différents bureaux d'études a permis de sélectionner le groupement d'entreprises Indiggo / RAGT/ pôle de compétitivité IAR qui ont répondu ensemble à la consultation. La proposition commerciale pour cette étude s'élève à 56 160 € TTC.

Il vous est proposé de valider le principe de cette étude d'opportunité constituant la phase 1 du projet et d'autoriser la dépense correspondante.

L'ADEME a validé le principe d'une participation à hauteur de 70% de cette somme et la banque des Territoires a également confirmé sa participation à hauteur de 15% de la somme totale sous réserve de présenter les dossiers complets de demande de subvention et de signer les conventions afférentes au projet. Le reste à charge de la CASAS est donc de 15% soit 8 424€.

En exécution de ce qui précède, le Conseil Communautaire est invité à autoriser :

➤ M. le Président de la CASAS, ou son Représentant, à comparaître à la signature de la convention à intervenir avec la Société Indiggo/RAGT/IAR, pour un montant TTC de 56 160,00 € et à solliciter les demandes de subventions auprès de l'ADEME et de la Banque des Territoires en lui donnant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération, étant entendu que les crédits sont à constituer au Budget Primitif 2021.

#### Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021

Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... • **En exercice : 78**.....

• **Présents : 48**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHM, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mme TRIDEJMY, M. MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Groslenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérig-Vintrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslenquin) ;  
Mme Mariette NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling-Hémaring) à M. Arnoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Hartrich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustruff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macharen) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrme BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Esthéra NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Tristan ATKANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;

• **Absents non excusés : 4**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold) ;

• **Sorties en cours de séance : 4**

M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président ;  
Mme Myrième HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;  
M. Gaëtan VECCHIO, Conseiller (St Avold) ;

---

#### Point n° 9

**OBJET** : Syndicat Mixte de la Seille – Nouveau périmètre et statuts.

**Rapporteur** : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

Vu la délibération du 20 février 2020 du comité syndical du Syndicat Mixte de la Seille Médian proposant la fusion avec le Syndicat Mixte de la Seille Amont et le Syndicat Mixte de la Seille Aval,

Vu la délibération de la CASAS point n°14 en date du 15 janvier 2020, approuvant la fusion des 3 syndicats présents sur le bassin versant de la Seille, dénommé Syndicat Mixte de la Seille (SYM Seille),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 février 2021,

Le périmètre du Syndicat Mixte de la Seille résulte de la fusion des 3 périmètres respectifs des 3 Syndicats mixtes de la Seille Amont, Médian et Aval. Il en est de même pour les statuts.

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est invitée à se prononcer sur le périmètre du Syndicat Mixte de la Seille et sur ses nouveaux statuts.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- 1) valider le nouveau périmètre du Syndicat Mixte de la Seille,
- 2) accepter l'actualisation des statuts,
- 3) autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*PJ : Arrêté + Statuts*

**Décision du Conseil Communautaire :**

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE

**SAINT-AVOLD**

18 FEV 2021

**SYNERGIE**



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de l'action locale

Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales

Nancy, le - 9 FEV, 2021

Bureau du contrôle de légalité, de l'intercommunalité et du conseil aux collectivités

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

Affaire suivie par : Yvon LANOY  
tél : 03 83 34 25 64  
pref-dcal2@meurthe-et-moselle.gouv.fr

à

M. le président de la communauté  
d'agglomération Saint-Avold Synergie  
C Sous-couvert de M. le préfet de la Moselle

OBJET: Fusion du Syndicat Mixte de la Seille Amont, du Syndicat Mixte de la Seille Médian et du Syndicat Mixte de la Seille Aval.

P.J. : 1 arrêté de périmètre  
Statuts annexés

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, l'arrêté interpréfectoral fixant le périmètre du syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat Mixte de la Seille Amont, du Syndicat Mixte de la Seille Médian et du Syndicat Mixte de la Seille Aval ainsi que les statuts qui y sont annexés.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 14 janvier 2021 qui comportait une erreur de visa.

Les dispositions de l'article L5212-27 du code général des collectivités territoriales prévoient que cet arrêté de périmètre est soumis aux syndicats et aux communautés de communes concernées, respectivement pour avis et pour accord. Cet accord doit être exprimé par les deux tiers au moins des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale membres des syndicats inclus dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population concernée de ceux-ci, ou par la moitié au moins des mêmes organes délibérants représentant les deux tiers de cette population.

En application des dispositions ci-dessus citées, je vous invite à faire délibérer le conseil communautaire de votre communauté d'agglomération dans un délai de trois mois à compter de la date de réception de la présente notification afin de donner son accord ou son désaccord sur ce projet de périmètre.

J'attire votre attention sur le fait qu'à défaut d'accord exprimé au terme du délai précité, je le considérerai comme favorable au projet qui vous est soumis.

Le Préfet,

Pour la secrétaire générale absente  
Le sous-préfet de Briey

Frédéric CARRE

A voir par	Vu, le signature
Le Président	
Vice-Présidents (es)	
DGS	
Cabinet	
Commissions	
Services	

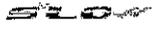
1, rue du préfet Claude Erignac  
CS 60031  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25.64  
Mél : pref-dcal2@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Mme ELONG, Assinissement  
Précise Délibération comme stipulé  
Le 17 FEV. 2021 (Carre)

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE .



**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales

Bureau du contrôle de légalité, de l'intercommunalité et du conseil aux collectivités

**LE PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L5212-27 ;

VU le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°40/CS du 1er juillet 1981 modifié autorisant la création du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la Seille portant désormais le nom de Syndicat Mixte de la Seille Amont ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 décembre 1951 modifié autorisant la création du Syndicat intercommunal pour le curage de la Seille portant désormais le nom de Syndicat Mixte de la Seille Médian ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 1977 modifié autorisant la création du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Seille portant désormais le nom de Syndicat Mixte de la Seille Aval ;

VU l'arrêté inter-préfectoral du 14 janvier 2021 dressant la liste des établissements publics de coopération intercommunale intéressés par la fusion du Syndicat Mixte de la Seille Amont, du Syndicat Mixte de la Seille Médian et du Syndicat Mixte de la Seille Aval ;

VU la délibération du 20 février 2020 du comité syndical du Syndicat Mixte de la Seille Médian proposant la fusion avec le Syndicat Mixte de la Seille Amont et le Syndicat Mixte de la Seille Aval ;

SUR proposition des secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle ;

#### ARRÊTENT

Article 1er : La liste des établissements publics de coopération intercommunale intéressés par la fusion du Syndicat Mixte de la Seille Amont, du Syndicat Mixte de la Seille Médian et du Syndicat Mixte de la Seille Aval est fixée comme suit :

1, rue du préfet Claude Erignac  
CS 60031  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.25 64  
Mél : [pref-dcal2@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-dcal2@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE

Le syndicat mixte de la Selle Amont dont le périmètre s'étend à :

- La communauté de communes du Saulnois pour les communes d'Achain, Améécourt, Bassing, Bellange, Bénestroff, Bezange-la-Petite, Bidestroff, Blanche-Église, Bourdonnay, Bourgaltruff, Bréhaln, Burloncourt, Chambrey, Château-Salins, Château-Voué, Conthil, Cutting, Dalhain, Dieuze, Domnom-lès-Dieuze, Donnelay, Gelucourt, Gerbécourt, Guébastruff, Guéblange-lès-Dieuze, Guébling, Haboudange, Hampont, Haraucourt-sur-Selle, Juvelize, Lagarde, Ley, Lezey, Lindrezing, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Lostroff, Loudrefing, Lubécourt, Malzières-lès-Vic, Marimont-lès-Bénestroff, Marsal, Marthille, Moncourt, Morville-lès-Vic, Moyanvic, Mulcay, Obreck, Ommaray, Pévange, Puttigny, Riche, Rodalbe, Rorbach-lès-Dieuze, Saint-Médard, Salennes, Sotzeling, Tarquimpol, Val-de-Arde, Vannecourt, Vaxy, Vergaville, Vic-sur-Selle, Wulsse, Xanrey, Zarbaling et Zommange ;
- La communauté d'agglomération Saint Avold Synergie pour les communes de Baronville, Morhange et Racrange ;
- La communauté de communes Sarrabourg Moselle Sud pour les communes d'Assanencourt, Azoudange - Belles-Forêts, Desseling, Fribourg, Guarmange et Langulmberg ;

Le syndicat mixte de la Selle Médian dont le périmètre s'étend à :

- La communauté de communes de Selle et Grand Couronné pour les communes d'Abaucourt, Amance, Armaucourt, Arroye-et-Han, Belleau, Bay-sur-Selle, Bouxières-aux-Chênes, Bratte, Brin-sur-Selle, Champenoux, Chenicourt, Clémery, Éply, Erbéviller-sur-Amazule, Jeandelaincourt, Lanfrolcourt, Létricourt, Leyr, Mally-sur-Selle, Mazarulles, Moivrons, Moncel-sur-Selle, Nomeny, Philin, Raucourt, Réméréville, Rouvas, Sivry, Soméville, Thézey-Saint-Martin et Villers-lès-Moivrons ;
- La communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson pour les communes de Lesménils, Morville-sur-Selle et Port-sur-Selle ;
- La communauté de communes du Saulnois pour les communes d'Aboncourt-sur-Selle, Ajoncourt, Alaincourt-la-Côte, Attiloncourt, Aulnois-sur-Selle, Bioncourt, Crafcourt, Delme, Donjeux, Fossieux, Fresnes-en-Saulnois, Grémacey, Jallaucourt, Juville, Laneuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Liocourt, Malaucourt-sur-Selle, Manhoué, Oriocourt, Pettoncourt, Puzieux, Tinory, Viviers et Xocourt ;

Le syndicat mixte de la Selle Aval dont le périmètre s'étend à :

- La communauté de Communes du Sud Meuse pour les communes de Buchy, Cheminot, Chérisey, Flaury, Foville, Goin, Liéhon, Louvigny, Orny, Pagny-lès-Goin, Pommérieux, Pontoy, Pournoy-la-Grasse, Sally-Achâtel, Saint-Jure, Secourt, Sillegny, Sully-en-Saulnois, Solgne, Vermy, Vigny et Vulmont ;
- La métropole de Metz-Métropole pour les communes de Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Selle, Cuvry, Marieulles, Marly, Pouilly et Pournoy-la-Chétive ;
- La communauté de Communes Mad & Moselle pour la commune de Lorry-Mardigny ;

Article 2 : Le présent arrêté ainsi que le projet de statuts sera notifié au président de chacun des syndicats dont la fusion est envisagée afin de recueillir l'avis du comité syndical et au président de chaque collectivité membre des syndicats inclus dans le projet de périmètre, afin de recueillir l'accord de leur conseil. Les conseils communaux et le conseil métropolitain disposent de trois mois à compter de la notification pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 14 janvier 2021.

1, rue du préfet Claude Erligne  
CS 80091  
54098 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.94.25 64  
Mél : [pref-claude.ernigne@mbmsellea.gov.fr](mailto:pref-claude.ernigne@mbmsellea.gov.fr)

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



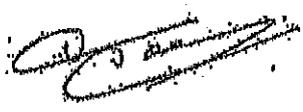
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

Article 5 : Les secrétaires généraux des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, les présidents des syndicats mixtes ainsi que les présidents de leurs collectivités membres mentionnées ci-dessus et les directeurs départementaux des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle.

NANCY le, - 9 FEV. 2021

Le préfet de Meurthe-et-Moselle  
Pour la secrétaire générale absente  
le sous-préfet de Briey



Frédéric CARRE.

Le préfet de la Moselle

2021  
Pour la Préfète  
le Secrétaire Général



Olivier DELCAYROU

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE

## Proposition de nouveaux statuts

### CHAPITRE 1 : CONSTITUTION - OBJET - SIEGE SOCIAL - DUREE

#### Article 1 : Dénomination

Conformément aux articles L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et suivants et aux dispositions auxquelles ils renvoient, et sous réserve des dispositions des présents autres statuts, il est constitué, par accord entre les personnes morales de droit public concernés, Issuà des Syndicats mixte de la Seille Amont, Médian et Aval (SYMSEILLE Amont, SYMSEILLE Médian, SYMSEILLE Aval), un syndicat mixte fermé dénommé : SYNDICAT MIXTE DE LA SEILLE (SYM Seille).

#### Article 2 : Objet

Le Syndicat Mixte a pour objectif la réalisation d'études et de travaux de gestion courante des cours d'eau (lit, berges, ripisylve, embâcles...). Ils seront exécutés uniquement dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau faisant l'objet d'une déclaration d'intérêt général.

Le Syndicat exerce de plein droit, en lieu et place des Collectivités membres, la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations (GEMAPI). Il a pour objet l'étude, l'exécution, l'acquisition, l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt Général ou d'urgence sur le territoire hydrographique de la Seille.

Le Syndicat Mixte est constitué en vue de l'exercice de la compétence GEMAPI, telle que définie à l'article 211-7 du Code de l'Environnement, qui recouvre :

- \* 1° : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- \* 2° : l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci
- \* 3° : la défense contre les inondations
- \* 4° : la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines
- \* 12° : l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Les objectifs sont de réaliser des actions pour la mise en œuvre de la GEMAPI y compris l'animation, la concertation et la communication autour de la planification à travers les SAGE, SLGR, la coordination entre sous-bassins, les PAPI etc.

Entre dans le cadre de cette compétence l'activité du Syndicat Mixte sur les différentes missions suivantes :

\* Préservation, entretien, restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa Inondation :

- ✓ Suivi, entretien, restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et des annexes fluviales : gestion du transport solide, diversification des faciès d'écoulement, reconexion d'annexes fluviales, remontée des points d'abreuvement
- ✓ Entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur : zones naturelles d'expansion des  
o crues, restauration de la continuité latérale, des enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau
- ✓ Restauration de la continuité écologique : animation et coordination des opérations coordonnées, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages
- ✓ Suivi, entretien et restauration des zones humides propriétés du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance technique aux zones humides
- ✓ Maîtrise d'ouvrage des études de diagnostic de bassin versant ou de tronçons de cours d'eau concourant à mieux comprendre l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et les pressions qu'ils subissent ; élaboration des programmes d'action
- ✓ Réduction des aléas et de la vulnérabilité, du maintien et de la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité
- ✓ Réaliser des études et travaux touchant au suivi, à la surveillance, à la restauration et à la gestion de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou des espèces envahissantes, poissons migrateurs.

\* Animer, communiquer :

- ✓ Animation et pilotage de programmes d'actions
- ✓ Communication générale, information de la population,
- ✓ Actions pédagogiques
- ✓ Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque Inondation, entretenir la mémoire des événements passés ...
- ✓ Animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités et des particuliers, en partenariat avec les chambres d'agriculture et les professionnels ou associations concernés
- ✓ Apporter un appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau

L'item n°5 pourrait être géré qu'en partie en fonction de la présence sur le territoire du Syndicat Mixte de Moselle Aval. Celui-ci est en charge de l'élaboration d'étude pour la prévention des Inondations.

Le Syndicat Mixte peut apporter une aide technique à toutes structures et collectivités détentrices des compétences assumées au titre de l'intérêt général, parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

Dans le domaine relevant des champs de compétences, le syndicat peut exercer la maîtrise d'ouvrage comme mandataire, au sens de la loi du 12 juillet 1985, dite loi MOP, notamment de ses articles 3 et 4, par établissement d'une convention entre les parties, ou au sens de l'article L.211-7-1 du Code de l'Environnement.

Cet objet n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaires (art. L. 215-14 du Code de l'Environnement), le préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (art. L. 215-7 du Code de l'Environnement), et le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L. 2122-2 5° du Code Général des Collectivités Territoriales).

### **Article 3 : Périmètre**

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses Collectivités membres et pour les parties de leur territoire comprises dans la bassin versant de la Sella.

La carte du bassin versant de la Sella est annexée aux présents statuts en annexe 1.

Les membres du Syndicat Mixte sont :

- La Communauté de Communes du Sud Messin pour les communes de Buchy, Cheminot, Chérisey, Fleury, Foville, Goin, Liéhon, Louvigny, Orny, Pagny-lès-Goin, Pommérieux, Pontoy, Pournoy-la-Grasse, Sally-Achâtel, Saint-Lure, Secourt, Sillegny, Silly-en-Saulnois, Solgne, Verny, Vigny, Vulmont
- Metz-Métropole pour les communes de Cohn-lès-Cuvry, Cohn-sur-Selle, Cuvry, Marleulles Marly, Pouilly, Pournoy-la-Chétive
- La Communauté de Communes Mad & Moselle pour la commune de Lorry-Mardigny
- La Communauté de Communes Sella et Grand Couronné pour les communes d'Abaucourt, Amanca, Armaucourt, Arraya-et-Han, Belleau, Bey-sur-Sella, Bouxières-aux-Chênes, Bratte, Brin-sur-Sella, Champenoux, Chanlcourt, Clémery, Eply, Erbéviller-sur-Améville, Jeandelaincourt, Lanfrolcourt, Lérlcourt, Leyr, Mailly-sur-Sella, Mazerulles, Moivrons, Moncel-sur-Sella, Nomeny, Philin, Raucourt, Réméréville, Rouvas, Sivry, Sornéville, Thézey-Saint-Martin et Villers-lès-Moivrons.
- La Communauté de commune du Bassin de Pont-à-Mousson pour les communes de Lesménils, Morville-sur-Sella et Port-sur-Sella.
- La Communauté de Communes du Saulnois pour les communes d'Aboncourt-sur-Sella, Achain, Ajoncourt, Alaincourt-la-Côte, Amélcourt, Attiloncourt, Aulnois-sur-Sella, Bassing, Bellange, Bénestroff, Bezange-la-Petite, Bldestroff, Bloncourt, Blanche-Eglise, Bourdonnay, Bourgaltruff, Bréhan, Burloncourt, Chambrey, Château-Salins, Château-Voué, Conthil, Craincourt, Culling, Dalhain, Delme, Dieuze, Domnom-lès-Dieuze, Donjeux, Donnelay, Fossieux, Frasnes-en-Saulnois, Gelucourt, Gerbécourt, Grémécay, Guébastroff, Guéblange-lès-Dieuze, Guébling, Haboudange, Hampont, Haraucourt-sur-Sella, Jallaucourt, Juvelize, Juville, Lagarde, Laneuveville-en-Saulnois, Lemoncourt, Ley, Lezey, Lidrezing, Lindre-Basse, Lindre-Haute, Liocourt, Lostroff, Loudrefing, Lubécourt, Matzière-lès-Vic, Malaucourt-sur-Sella, Manhoué, Marimont-lès-Bénestroff, Marsal, Marthille, Moncourt, Morville-lès-Vic, Moyenvic, Mulcey, Obreck, Ommeray, Orlocourt, Pettoncourt, Pévange, Putigny, Puzieux, Riche, Rodalbe, Rorbach-lès-Dieuze, Saint-Médard, Salennes, Sotzeling, Tarquimpol, Tincry, Val-de-Bride, Vannecourt, Vaxy, Vergaville, Vic-sur-Sella, Viviers, Wuisse, Xanrey, Xocourt Zarbeling et Zommange
- Communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud pour les communes de : Assenoncourt, Azoudanga, Belles forêts, Desseling, Fribourg, Guermange, Langulmburg.
- Communauté d'agglomération de Saint-Avold pour les communes de : Baronville, Morhange, Racrange.

Le territoire comprenant tout ou partie des communes listées ci-dessus forme le périmètre d'action du nouveau Syndicat.

Le cas échéant, le Syndicat Mixte peut intervenir sur le territoire de collectivités non adhérentes, compris dans le périmètre de son bassin versant, par le biais de convention avec ces collectivités, de manière à apporter une compétence technique et à assurer une cohérence des actions sur le bassin versant.

#### Article 4 : Siège de l'établissement

Son siège est fixé au 4 bis rue du Grand couronné -- 54610 Nomeny.

#### Article 5 : Durée

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

#### Article 6 : Coopération entre le syndicat mixte et ses membres

L'organe délibérant est composé de représentants des EPCI membres, selon la clé de représentation suivante :

Représentativité (% de superficie + % de la population sur la totalité du territoire du syndicat)	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
0 à 5 %	1	1
6 à 10 %	2	2
11 à 20 %	3	3
21 à 30 %	4	4
> 31 %	10	10

La limite supérieure de représentativité de chaque EPCI est fixée à 10 délégués.

### CHAPITRE 2 : ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

#### Article 7 : Comité Syndical

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical.

Le conseil communautaire de chaque EPCI adhérent au Syndicat, désignera également un suppléant, chargé de remplacer un délégué titulaire, en cas d'empêchement de celui-ci.

En cas de décès d'un délégué, de démission ou toute autre cause, il est procédé dans le délai d'un mois par l'organisme représenté à la désignation d'un remplaçant.

Le Comité Syndical chargé d'administrer et de gérer le Syndicat, exerce toutes les fonctions prévues par la réglementation en vigueur, notamment :

- .. Il vote le budget et approuve les comptes ;
- .. Il fixe les effectifs du personnel ;
- .. Il vote les projets d'études et de travaux à réaliser dans le cadre de l'objet du Syndicat.

Le Comité se réunit au moins une fois par semestre. Il se réunit au siège du Syndicat ou dans un lieu choisi par le Comité dans l'une des communes des EPCI membres.

Le Comité Syndical se réunit chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou à la demande du tiers de ses membres actifs au moins. Le Comité délibère sur des décisions, avis et propositions entrant dans le cadre de ses compétences telles que définies précédemment.

Le comité syndical n'est réuni valablement pour prendre des décisions que si le quorum correspondant à la moitié simple des délégués syndicaux est atteint. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, sauf dispositions contraires précisées.

Le quorum s'apprécie au vu de la présence physique des représentants au comité syndical.

La suppléance est prioritaire par rapport à tout pouvoir qui serait octroyé par un délégué titulaire absent.

Un délégué titulaire empêché d'assister à une séance et ne pouvant être représenté par son suppléant peut donner pouvoir, par écrit et signé, à un autre délégué titulaire de son choix.

Ainsi, le pouvoir n'est valable que si le délégué titulaire et le délégué suppléant sont tous deux absents ou empêchés.

Un même délégué ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

#### Article 8 : Bureau du Syndicat

En application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau du Syndicat est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, du nombre total de délégués titulaires ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Le Bureau peut, par délégation du Comité, être chargé d'une partie de ses attributions, à l'exception :

- Du vote du budget ;
- De l'approbation de compte administratif ;
- Des décisions prises en matière de modification aux conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par le Syndicat à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- De l'adhésion du Syndicat à un établissement public ;
- Des mesures relatives à l'inscription d'office des dépenses ;
- De la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion, le Président rend compte des travaux du Bureau.

Le Bureau se réunit lorsque la nécessité s'en fait sentir et au moins une fois par an sur convocation du Président ou à la demande de la moitié de ses membres. La présence de la moitié de ses membres est nécessaire pour la validité de ces délibérations. Le Bureau peut, à sa discrétion, s'adjoindre toute personne qu'il jugera utile à ses délibérations, celle-ci aura une voix consultative.

Les décisions du Bureau sont prises à la majorité des suffrages exprimés, en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

#### Article 9 : Attribution du président et des autres membres du bureau

Le Président en exercice exécute les décisions du Comité. Il procède à la nomination du personnel qui est placé sous son autorité. Il représente et devra ester en justice le Comité Syndical. Il est élu à la majorité par le Conseil Syndical par vote à bulletin secret.

Les vice-présidents et autres membres du bureau sont élus à la majorité par le Conseil Syndical par vote à bulletin secret.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du conseil syndical.

#### Article 10 : Délibérations

Les conditions de validité des délibérations du Comité Syndical et du Bureau, les dispositions relatives aux convocations, à l'ordre du jour et à la tenue des séances sont celles fixées par les articles L. 2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales pour les Conseillers Municipaux.

Les délibérations du Comité ou du Bureau sont constatées par les procès-verbaux, transcrits sur un registre tenu au siège du Syndicat et signés par les membres présents.

## CHAPITRE 8 : DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

### Article 11 : Budget du Syndicat Mixte

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses occasionnées par l'exécution des opérations mentionnées à l'article 2.

Les recettes comprennent :

- La contribution des structures adhérentes associées. Cette contribution est obligatoire pendant la durée du Syndicat et est déterminée par décision du Comité Syndical ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du Syndicat ;
- Les sommes que le Syndicat reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu ;
- Les subventions de l'Etat, des établissements publics, de la Région, du Département et des Communes ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ou aux investissements réalisés ;
- Les emprunts réalisés par le Syndicat ;
- Les produits des dons et legs.

Les dépenses comprennent :

- Les dépenses entraînées par les opérations visées à l'article 2 des présents statuts ;
- Les frais de fonctionnement, bureau, secrétaire.

### Article 12 : Clé de répartition

Les ressources du Syndicat pour ses investissements et son fonctionnement, sont constituées par :

- \* Une cotisation annuelle ou semestrielle demandée à chaque Collectivité membre. Le montant de cette cotisation est indexé à la population de chaque Collectivité membre sur la bassin versant.

$$C1 = \frac{\text{Dépense à couvrir} \times (\% \text{ pop EPCI})}{100}$$

- \* Les subventions attribuées par les partenaires du Syndicat et toute donation par un tiers.

### Article 13 : Paiement des cotisations

Le paiement des cotisations se feront à la suite d'un appel de fond par le Syndicat Mixte aux EPCI membres.

Cet appel de fond pourra se faire de manière annuelle ou semestrielle.

### Article 14 : Trésorier

Monsieur le Trésorier de Pont-à-Mousson est désigné comme Receveur Syndical.

#### CHAPITRE 4 : DISPOSITIONS DIVERSES

##### Article 15 : Adhésion et retrait d'un membre

Le périmètre du Syndicat peut être étendu postérieurement à la création du Syndicat par arrêté du représentant de l'État (article L.211-18 du CGCT) :

- soit à l'initiative d'un EPCI ; la modification du périmètre sera alors subordonnée à l'accord du Comité syndical.
- soit à l'initiative du Syndicat ; la modification du périmètre sera alors subordonnée à l'accord de l'EPCI concerné par l'extension.

Dans les deux cas, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical à l'organe délibérant de chaque EPCI membre, ces derniers disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'extension du périmètre. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Les conditions du retrait requérant des délibérations concordantes du Conseil Syndical et de l'EPCI requérant.

Article L.5211-29-1 du CGCT : A défaut d'accord entre le conseil syndical du syndicat et les EPCI membres, cette répartition est fixée par arrêté du ou des représentants de l'État dans la ou les départements concernés. Cet arrêté est pris dans un délai de six mois suivant la saisine du ou des représentants de l'État dans la ou les départements concernés par l'organe délibérant du syndicat ou de l'un des EPCI concernés.

##### Article 16 : Modification statutaires

Selon l'article L.5211-20 du CGCT, le Comité Syndical délibère sur les modifications statutaires autres que celles relatives à la dissolution du Syndicat.

Le Conseil Communautaire de chaque EPCI dispose d'un délai de 8 mois pour se prononcer, sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est prise par arrêté du représentant de l'État.

L'initiative peut venir du Conseil Syndical ou d'un EPCI membre. La décision revient au Conseil Syndical.

##### Article 17 : Assainissement et urbanisme

Les Collectivités membres du Syndicat ou les structures compétentes auxquelles elles adhèrent, doivent informer celui-ci de tous les aménagements afférents à des travaux d'assainissement afin d'assurer une gestion globale des eaux superficielles sur l'ensemble du territoire concerné. De même, les projets d'aménagements susceptibles de modifier sensiblement l'occupation des sols (ZAC, parking, lotissement, drainage, etc...) devront être portés à la connaissance du Syndicat.

Au même titre que l'assainissement, une communication étroite sera demandée entre le service de l'urbanisme de chaque EPCI et le Syndicat lorsque les dossiers en cours sont directement liés à un cours d'eau.

#### Article 28 : Comité technique

Indépendamment du Conseil Syndical et du bureau, le Syndicat est assisté d'un Comité Technique.

Le Comité Technique doit :

- Suivre les travaux, les études et les actions réalisées par le Syndicat au sein des sous-bassins versants présents dans le territoire du Syndicat ;
- Rentrer en communication avec le technicien du Syndicat afin que le suivi des actions du Syndicat soit le plus rigoureux possible ;

Le Comité Technique est constitué tel que chaque commune présente sur le sous-bassin sera représentée techniquement par 2 représentants.

Le Comité Technique sera présidé par le Président du Conseil Syndical.

Les représentants techniques ne participeront pas aux différents Conseils Syndicaux et n'auront donc pas de pouvoir de vote lors des décisions prises lors du Comité Syndical.

Au moins une réunion annuelle réunissant l'ensemble du comité technique aura lieu et fera l'objet d'une animation/formation sur un thème précis touchant aux items choisis par le Syndicat Mixte à l'article 2.

Cette formation pourra être réalisée en interne par le Syndicat Mixte ou faire appel à des partenaires extérieurs.

Lors du lancement d'une étude pour un programme de renaturation à venir, des réunions techniques seront organisées afin que les délégués techniques communaux participent au recensement des actions à mettre en place.

Les délégués techniques seront associés aux études d'avant-projet et projet de futurs programmes de renaturation avant le dépôt de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

Les délégués techniques seront également invités aux réunions de chantier organisées régulièrement lors de la phase de travaux des programmes de renaturation.

La désignation des délégués techniques se fera au sein des conseils municipaux. Les délégués techniques désignés peuvent ne pas être obligatoirement un élu municipal ou communal.

Leur durée d'exercice est identique à la durée de mandat du conseil municipal.

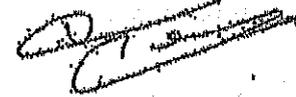
Article 10 : Dispositions finales

Pour tout ce qui n'est pas explicitement prévu dans les présents statuts, il sera fait application des dispositions prévues par le CGCT

Nancy le, - 9 FEV. 2021

Vu pour être annexé à notre arrêté de ce jour

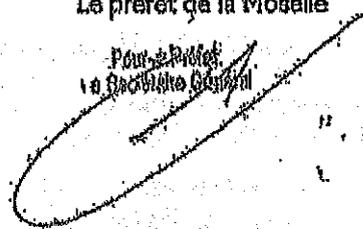
Le préfet de Meurthe-et-Moselle  
Pour la secrétaire générale absente  
Le sous-préfet de Briey



Frédéric CARRE

Le préfet de la Moselle

Pour le préfet  
le Secrétaire Général



Oumar DELCAYROU

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

**SLO**

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE

## **Annexes**

**Annexe 1 :**

**Carte du bassin versant de la Selle (cf. article 3)**

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

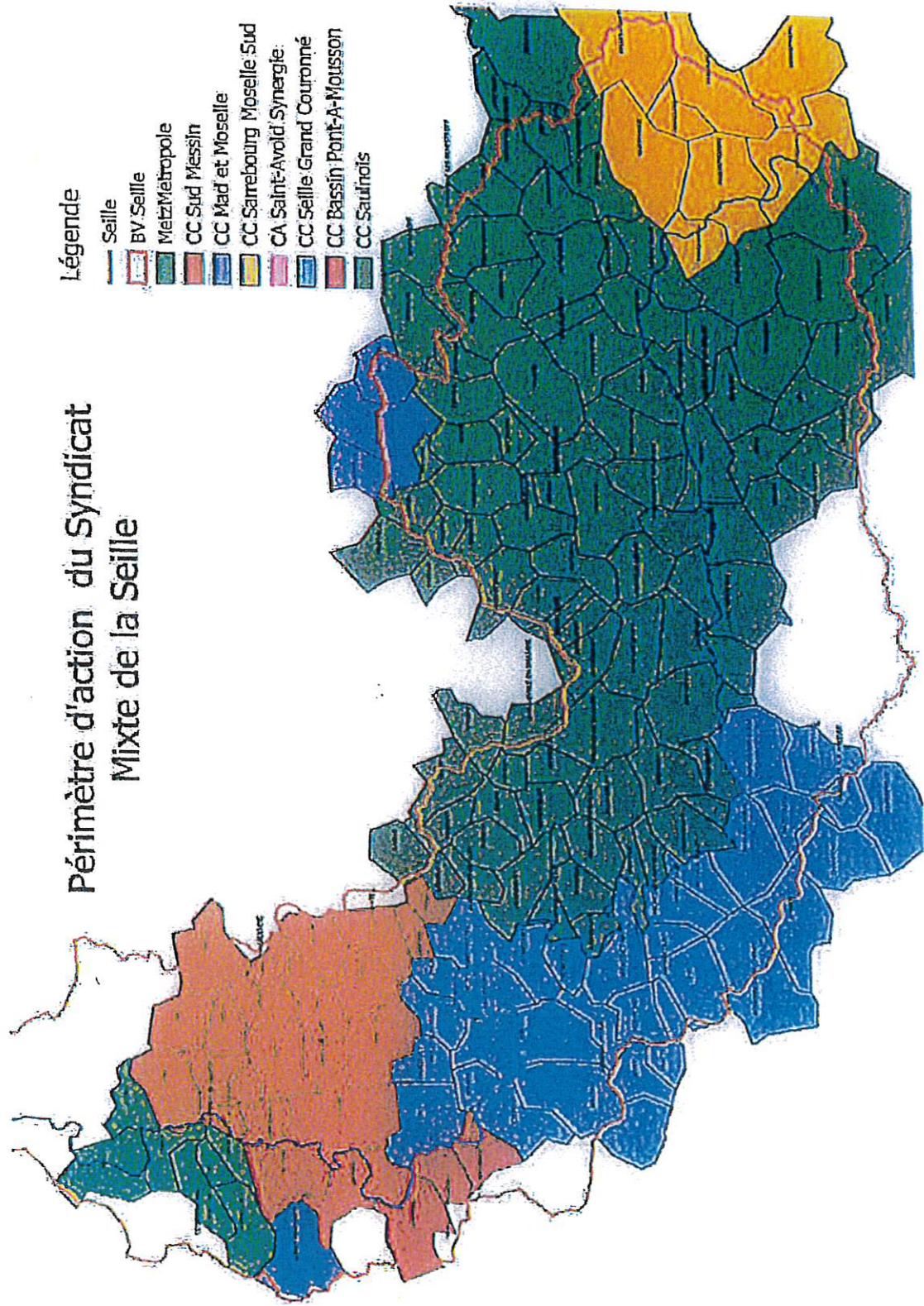
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE

**Annexe 1:**  
**Carte du bassin versant de la Seille (cf. article 3)**

# Périmètre d'action du Syndicat Mixte de la Seille

## Légende

- Seille
- BV Seille
- MetzMetropole
- CC Sud Messin
- CC Mad' et Moselle
- CC Sarrebourg Moselle Sud
- CA Saint-Avold Synergie
- CC Seille Grand Couronné
- CC Bassin Pont-A-Mousson
- CC Saurinois



Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE



Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_09-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78** .....

• **Présents : 48**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mme TRIDÉMY, M. MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINGO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Groslenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Winrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslenquin) ;  
Mme Mariela NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabriella PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTA, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guessling-Hémering) à M. Arline FRANGE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheran) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymond SCHWEITZER, Conseillère (St-Avoid) à Mme Myrma BARDELMANN, Conseillère (St-Avoid) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St-Avoid) à M. Lothar GAUDIG, Conseiller (St-Avoid) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St-Avoid) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St-Avoid) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St-Avoid) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St-Avoid) ;  
M. André WJUCZCHOWSKI, Conseiller (St-Avoid) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Edalizia NACIRI, Conseillère (St-Avoid) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St-Avoid) ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St-Avoid) à Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont)

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange)

• **Absents non excusés : 4**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St-Avoid)

• **Sorties en cours de séance : 4**

M. Umüt YILDIRIM, Vice-Président ;  
Mme Myriame HOMBOURGER, Conseillère (L'Hôpital) ;  
M. Michel MALGLAIVE, Conseiller (L'Hôpital) ;  
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller (St-Avoid)

---

### Point n° 10

**OBJET** : Adhésion à la convention de participation pour des risques de prévoyance mise en place par le Centre de Gestion de la Moselle.

**Rapporteur** : M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur 1 analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation), le conseil communautaire a habilité le Centre de Gestion de la Moselle à agir pour le compte de l'établissement public.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 5 juin 2020.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	0,85%	95%	Obligatoire
	Incapacité permanente	0,60%	95%	
Total		1,45%		
Options (au choix de l'agent)	Minoration de retraite	0,50%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,35%	100%	

- ✓ le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : traitement brut indiciaire + NBI
- ✓ l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code des Assurances ;  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;  
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;  
VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;  
VU l'avis du comité technique en date du 16 mars 2021 sur le choix de participer à cette consultation (avec estimation du montant de participation) ;  
VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 sur le choix du candidat retenu ;  
VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ ;  
VU l'exposé du Président ;

Considérant l'avis du comité technique en date du 16 mars 2021 ;

Le Conseil Communautaire est invité à :

- 1/ faire adhérer la communauté d'Agglomération Saint-Avold SYNERGIE à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion habilité à agir pour le compte de L'EPCI et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM ;
- 2/ Calculer la cotisation de l'agent sur le traitement de base + NBI, et que la participation financière mensuelle par agent soit de 20€ brut ;
- 3/ Autoriser Monsieur le Président de la CASAS ou son représentant à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

#### Décision du Conseil Communautaire :

Aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

• **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78**.....

• **Présents : 50**

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINIZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHNI, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carline MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• **Absents représentés par leurs suppléants : 3**

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Groslequin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**

M. Romain YAHIAOUI, Vice-Président à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérg-Vinrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Groslequin) ;  
Mme Mariele NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrielle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling-Héméring) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Macheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Myrta BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Edahbia NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont)

• **Absents excusés : 4**

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallarange)

• **Absents non excusés : 4**

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fréyboise) ;  
Mme Nathalie PILL, Conseillère (St Avold)

• **Sorties en cours de séance : 2**

M. Umit YILDIRIM, Vice-Président ;  
M. Gaélan VECCHIO, Conseiller (St Avold)

Point n° 11

**OBJET** : Modalités de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires.

**Rapporteur** : M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 sur le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents dont le corps de référence est celui de la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale dont les corps de référence sont ceux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Le Président rappelle à l'assemblée que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il y a dépassement des bornes horaires, telles que prévues par la délibération point 12 du 5 juillet 2017 fixant les horaires de travail pour les services administratifs et techniques de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie.

Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel d'une durée limitée de 20 heures.

Ce contingent peut être dépassé dans la limite de 30 heures, soit lors de circonstances exceptionnelles, par décision de l'autorité territoriale, par des dérogations permanentes pour certaines fonctions telles que :

L'intervention en astreinte, s'accompagnant de travaux supplémentaires pour le personnel

- de contrôle et d'entretien des infrastructures (complexe nautique, stations d'épuration, déchetteries...)
- de la voirie communautaire,
- de l'eau potable,
- de l'assainissement,
- de la collecte de déchets ménagers,
- de la police intercommunale.

Les heures effectuées entre 22 heures et 7 heures sont considérées comme travail supplémentaire de nuit.

L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit et des 2/3 lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié, sans pouvoir se cumuler.

Les heures supplémentaires seront indemnisées à hauteur du temps réellement effectué.

La nouvelle bonification indiciaire entre en compte pour le calcul des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent être versées pendant les périodes où les agents perçoivent des frais de déplacement.

Les agents bénéficiaires d'un logement par nécessité absolue de service peuvent percevoir l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

L'employeur mettra en œuvre les moyens de contrôle automatisé permettant la comptabilisation des heures supplémentaires accomplies comme suit :

- validation par M. le Directeur Général des Services du formulaire « demande préalable d'heures supplémentaires » qu'elles soient récupérées ou payées.

- Ordre d'intervention précisant, la nature des travaux effectués, le fin d'intervention signé par le directeur de service et validé par le DGS.

- Pointage mensuel annexé à la fiche de paye à (mois-1).

**Pour les agents à temps complet**, l'indemnisation des heures supplémentaires se fera comme suit :

T.B. annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux + (NBI le cas échéant) + ind. de résidence/  
1820

Cette rémunération horaire sera multipliée par (pour un temps complet) :  
1,25 pour les 14 premières heures,  
1,27 pour les heures suivantes.

**Pour les emplois permanents à temps non complet**, le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 définit les heures complémentaires comme les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à TNC qui ne dépassent pas la durée de travail effectif de 35 heures par semaine.

Jusqu'à présent, les agents à temps non complet voyaient leurs heures complémentaires rémunérées sur la base horaire résultant d'une proratissations du traitement tant que le total des heures effectuées ne dépassait pas le seuil de 35 heures.

Désormais, les règles de calcul de la rémunération d'une heure complémentaire sont déterminées comme suit :

T.B. annuel de l'agent lors de l'exécution des travaux + (NBI le cas échéant) + ind. de résidence/  
1820

Aucune majoration de l'indemnisation des heures complémentaires n'est accordée.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Le Conseil Communautaire est invité à adopter :

1/ l'application de l'indemnisation des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet et les agents à temps non complet (au-delà de 35 h hebdomadaire) conformément aux taux fixés par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002 à effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification ;

2/ la validation des critères tels que définis ci-dessus ;

3/ l'inscription au Budget Primitif des crédits correspondants.

### Décision du Conseil Communautaire :

Après précisions apportées à M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de Saint-Avold par M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services quant à la réglementation des heures de travail au sein de la CASAS et plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.



Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

- **Conseillers élus : 79** ..... \* **En exercice : 78**.....
- **Présents : 50**  
M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPFER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, M. LANG, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carine MULLER, BECKER-BARDELMANN, M. LAUER, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.
- **Absents représentés par leurs suppléants : 3**  
M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grostenquin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;
- **Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18**  
M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Bérg-Wirrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grostenquin) ;  
Mme Marièle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabrièle PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Goussing-Héméring) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harprich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Bausroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Mecheren) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St-Avold) à Mme Mymz BARDELMANN, Conseillère (St-Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St-Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St-Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St-Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St-Avold) ;  
M. Jean-Claude BREN, Conseiller (St-Avold) à M. Pascal LAUER, Conseiller (St-Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St-Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Edzhabia NAGIRI, Conseillère (St-Avold) à Mme Amandine GUERIN, Conseillère (St-Avold) ;  
M. Trésian ATMANIA, Conseiller (St-Avold) à Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont) ;
- **Absents excusés : 4**  
M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange) ;
- **Absents non excusés : 4**  
M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Fraybause) ;  
Mme Nathalie PILI, Conseillère (St-Avold) ;
- **Sorties en cours de séance : 2**  
M. Christian STINCO, Conseiller (Morhange) ;  
M. Gaétan VECCHIO, Conseiller (St-Avold) ;

---

#### Point n° 12

**OBJET** : Modification du tableau des effectifs et présentation de l'organigramme validé par le Comité Technique.

**Rapporteur** : M. Hugues BONNEFOIS, Directeur Général des Services

Considérant les délibérations portant sur la création de postes, prises lors du conseil communautaire en date du 16 février 2021, M. le Président de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie demande à son Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs comme suit et d'inscrire les crédits nécessaires au budget :

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_12-DE

<b>EMPLOI FONCTIONNEL</b>	<b>Grade</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Disponible</b>
<b>Directeur Général des Services</b>	Attaché hors cadre	1	
<b>Collaborateur de cabinet</b>			1

<b>GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOIS</b>	
	<b>Pourvus</b>	<b>Disponibles</b>
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>		
Attaché Territorial hors cadre à temps complet	1	
Attaché Principal Territorial à temps complet	1	
Attaché Territorial à temps complet	5	
Rédacteur Principal Territorial 1ère classe à temps complet	1	
Rédacteur Principal Territorial 2ème classe à temps complet	1	
Rédacteur Territorial à temps complet	5	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps complet	3	
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe à temps non complet	1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps complet	10	1
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe à temps non complet	1	
Adjoint Administratif Territorial à temps complet	17	2

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

**SLO**

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_12-DE

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
Ingénieur Principal Territorial à temps complet	1	
Ingénieur Territorial à temps complet	1	1
Technicien Principal 1ere classe à temps complet	3	
Technicien Principal 2eme classe à temps complet	2	
Technicien Territorial à temps complet	2	1
Agent de Maîtrise principal à temps complet	8	
Agent de Maîtrise principal à temps non complet	1	
Agent de Maîtrise à temps complet	1	1
Adjoint Technique Principal de 2ème classe à temps complet	5	
Adjoint technique Territorial à temps complet	28	3

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
Educateur des APS Principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	3	
Educateur des APS Principal 2 <sup>ème</sup> à temps complet	1	
Educateur des APS à temps complet	4	

GRADES – CADRE D'EMPLOI - DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	NOMBRE D'EMPLOIS	
	Pourvus	Disponibles
<b>FILIERE SECURITE/POLICE</b>		
Brigadier-Chef Principal à temps complet	3	

*PJ : organigramme des services*

#### Discussions :

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse aimerait davantage connaître le fonctionnement de la CASAS et souhaiterait une présentation des services.

M. le Président lui répond qu'il effectuera une présentation de l'ensemble des services dès lors que la situation sanitaire le permettra.

En attendant, l'organigramme est disponible pour accompagner les Conseillers Communautaires.

M. Pascal LAUER, Conseiller Communautaire de Saint-Avold souhaite connaître le nombre de  
Chargé de Missions à la CASAS.

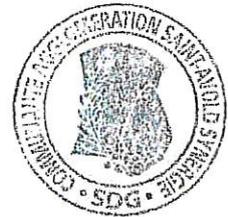
M. le Président lui indique qu'ils sont au nombre de 3 contre 9 sous l'ancienne mandature. Ce point est passé au Conseil Communautaire du 28 septembre dernier.

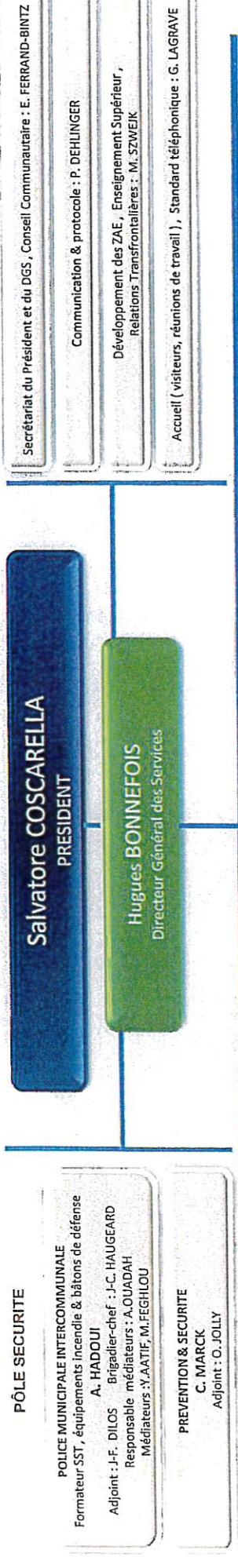
**Décision du Conseil Communautaire :**

Plus aucune observation n'étant formulée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

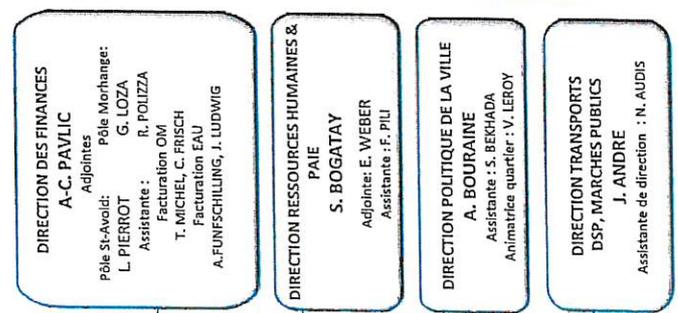
Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA

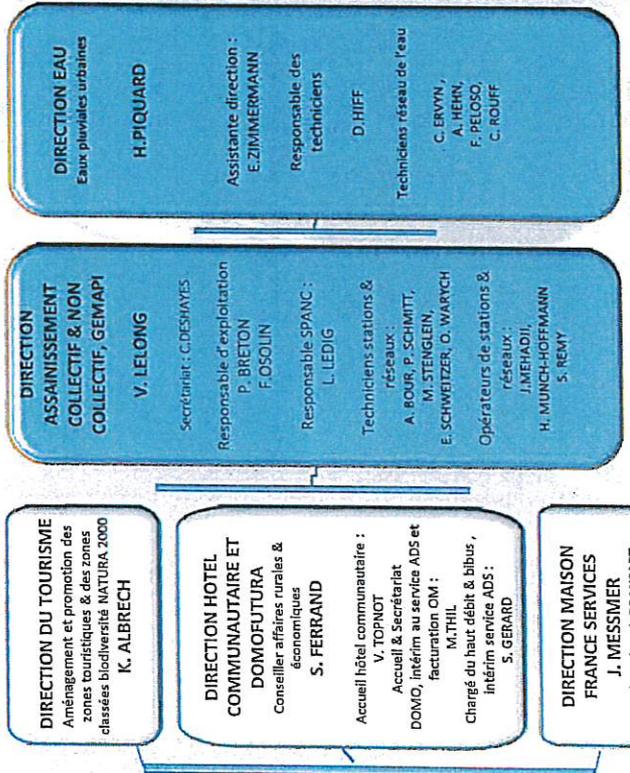




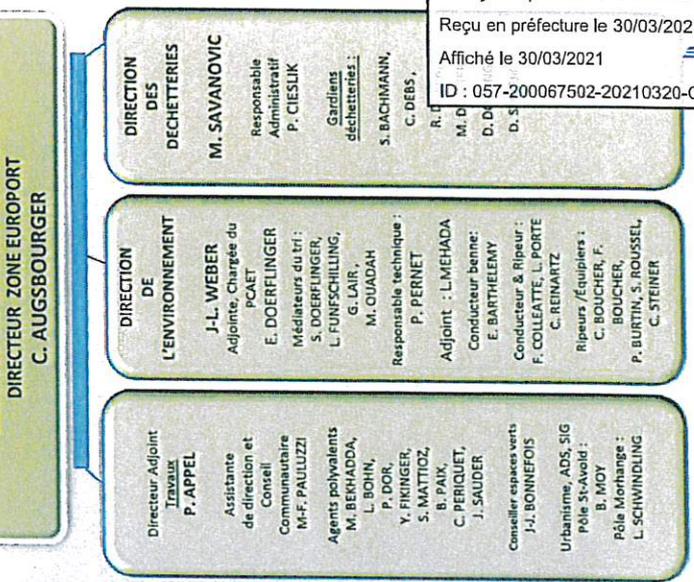
**PÔLE MOYENS GENERAUX & AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



**PÔLE ASSAINISSEMENT & EAU**



**PÔLE TECHNIQUE & ENVIRONNEMENT**



Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_12-DE





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SÉANCE DU 20 MARS 2021

• Conseillers élus : 79 ..... • En exercice : 78.....

• Présents : 52

M. Salvatore COSCARELLA, Président  
Mme KLEIN-MORAWSKI, Secrétaire de Séance,  
MM. TREUVELOT, YILDIRIM, ADIER, BALLEVRE, WALKOWIAK, FRANKE, MEKETYN, SCHULER, ZIMNY, BINTZ, RENARD, Vice-Présidents,  
MM. KONIECZNY, THIS, MAYOT, Mme BUSDON, MM. CLAISER, BOHN, STAUB, DREYDEMY, CHARPENTIER, CLAMME, MARET, GROSS, KAPPER, BALLIE,  
Mmes HOMBOURGER, TRIDEMY, MM. MALGLAIVE, MAJEWSKI, Mme CORDIER, MM. LANG, STINCO, Mmes LUDMANN, ATTOU, M. KOENIG, Mmes GUERRIERO, MELLARD,  
MM. MENIERE, STEINER, Mmes Carline MULLER, BECKER-BARDELMANN, MM. LAJER, VECCHIO, Mme GUERIN, M. GAUDIG, Mme BETTINGER, MM. HELFENSTEIN, KLEIN,  
MM. TOURSCHER, Cédric MULLER.

• Absents représentés par leurs suppléants : 3

M. Roland IMHOFF, Conseiller (Gréning) représenté par M. Bernard DREYDEMY, Suppléant ;  
M. Patrick SEICHEPINE, Conseiller (Grosstenguin) représenté par M. Armand CHARPENTIER, Suppléant ;  
M. Vincent MULLER, Conseiller (Petit-Tenquin) représenté par M. Romain KOENIG, Suppléant ;

• Absents ayant donné procuration à des membres présents : 18

M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président à M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président ;  
M. Bernard JACQUOT, Vice-Président à M. Philippe RENARD, Vice-Président ;  
M. Guy BORN, Conseiller (Béring-Vintrange) à M. Armand CHARPENTIER, Suppléant (Grosstenguin) ;  
Mme Marielle NICOLAS, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Gabriella PILARD, Conseillère (Carling) à M. Gaston ADIER, Vice-Président ;  
Mme Stéphanie LATTI, Conseillère (Folschviller) à M. Claude STAUB, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Rémy FRANCK, Conseiller (Guesling-Héméding) à M. Antoine FRANKE, Vice-Président ;  
M. Jean-Paul ADRIAN, Conseiller (Harpich) à M. Rémy THIS, Conseiller (Boustroff) ;  
M. Jean-Paul LALLOUETTE, Conseiller (Machereh) à M. Jean MEKETYN, Vice-Président ;  
M. René MICK, Conseiller (Porcellette) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Raymonde SCHWEITZER, Conseillère (St Avold) à Mme Nyma BARDELMANN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Alain LETULLIER, Conseiller (St Avold) à M. Lothaire GAUDIG, Conseiller (St Avold) ;  
Mme Sophie ANNECCA-BECKA, Conseillère (St Avold) à Mme Armandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Jean-Claude BREM, Conseiller (St Avold) à M. Pascal LAJER, Conseiller (St Avold) ;  
M. André WOJCIECHOWSKI, Conseiller (St Avold) à Mme Marie-France GUERRIERO, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Edahbla NACIRI, Conseillère (St Avold) à Mme Armandine GUERIN, Conseillère (St Avold) ;  
M. Tristan ATMANIA, Conseiller (St Avold) à Mme Nicole MELLARD, Conseillère (Porcellette) ;  
Mme Olga KLUCZYK-WEISS, Conseillère (Valmont) à M. Jean TOURSCHER, Conseiller (Valmont)

• Absents excusés : 4

M. Jean DELLES, Conseiller (Bistroff) ;  
M. Kurt SHIRLE, Conseiller (Carling) ;  
M. Gabriel MULLER, Conseiller (Folschviller) ;  
M. Roger PIERSON, Conseiller (Vallerange)

• Absents non excusés : 4

M. Christophe BADO, Conseiller (Biding) ;  
M. Laurent FILLIUNG, Conseiller (Frémestroff) ;  
M. Sébastien THISSE, Conseiller (Freybouse) ;  
Mme Nathalie PILLI, Conseillère (St Avold)

---

#### Point n° 13

**OBJET** : Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

**Rapporteur** : M. le Président

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2312-1, le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 et les articles 107 de la Loi NOTRe imposent un débat sur les orientations générales du Budget Primitif 2021 de la CASAS.

Ce débat présenté sous la forme d'un Rapport d'Orientation Budgétaire prépare le premier Budget Primitif de la nouvelle gouvernance et mandature 2020 – 2026, placé dans un premier temps, sous un contexte général économique et budgétaire, puis dans un second temps, sous le contexte intercommunal de la CASAS, à travers :

- A. Les orientations budgétaires des différentes compétences obligatoires et facultatives exercées ;
- B. Les évolutions de la fiscalité et les dotations de l'Etat avec la gestion de la dette ;
- C. Les Ressources Humaines de la CASAS ;

M. le Président de la CASAS porte à la connaissance des Membres de l'Assemblée Communautaire, le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, ci-annexé.

### Discussions :

M. Jean-Luc KLEIN, Conseiller Communautaire de Suisse s'interroge sur la réalisation d'un bassin de rétention en faveur du groupe SOSTMEIER et dont la CASAS assumerait le coût financier.

M. le Président lui répond que la réalisation de ce bassin de rétention concerne l'ensemble des installations ou entreprises réalisées sur la Zone Actival, dont le Maître d'Ouvrage est la CASAS.

M. KLEIN souhaite également connaître les conséquences pour la CASAS si la Ville de St Avold s'oppose au transfert de l'une ou de plusieurs des 4 zones d'activités situées à St Avold.

M. le Président lui rappelle que le transfert des zones est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et que la CASAS doit faire face à une absence de communication des charges transférées par la Ville de St Avold.

M. KLEIN aimerait obtenir un compte-rendu de l'étude menée par la Société KPMG en matière de déchets, ainsi que celui de la dernière réunion syndicale du SYDEME.

M. le Président l'informe que dès réception de l'étude finale de KPMG, celle-ci sera transmise dans les meilleurs délais aux membres de l'assemblée communautaire, tout comme le compte-rendu de la dernière réunion syndicale du SYDEME, qui sera transmis aux membres de l'assemblée par le service Environnement.

M. KLEIN pose plusieurs questions en matière de Tourisme auxquelles M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président en charge du Tourisme lui apporte des réponses.

Concernant le Club Vosgien, la CASAS est dans une volonté d'uniformisation des pratiques avec les intercommunalités voisines, dont le District Urbain de Faulquemont. La convention avec le Club Vosgien concerne 307 kms de circuits. Il réalise l'entretien des sentiers et le balisage de ceux-ci. Pour des travaux plus lourds, la CASAS interviendra.

A propos de la fourrière animale, M. TREUVELOT rappelle la démarche à suivre si un animal errant est découvert : il faut appeler le Maire de la commune concernée ou la Police Intercommunale afin de les prévenir de la présence d'un animal errant. La Police Intercommunale tentera d'identifier le propriétaire et le cas échéant, le déposera à la fourrière de Hémilly.

M. KLEIN voulait connaître les communes concernées par les Espaces Naturels Sensibles (ENS), M. TREUVELOT précise qu'il s'agit des sites répertoriés dans le cadre de Natura 2000 tels que l'étang du Bischwald. Sept autres communes sont concernées et sont à l'étude afin d'intégrer le dispositif pour leurs prairies riches en biodiversités.

Pour le devoir mémoriel, M. TREUVELOT rappelle qu'il y a 3 cercles d'histoires à Carling, Morhange et L'Hôpital et que l'accompagnement se fera pour l'ensemble de ces cercles.

En matière de transport, M. KLEIN précise que l'étude sur l'élaboration d'un schéma directeur VELO ne doit pas se limiter aux communes dites urbaines.

M. le Président le rassure en disant qu'une étude concernant les pistes cyclables sera menée à l'échelle du Territoire.

Concernant la compétence eau et assainissement, M. KLEIN voudrait savoir si la dotation de 700 000 € fait à la Régie par la CASAS est certaine d'être versée.

M. le Président lui rappelle que cela dépend des versements des redevances eau/assainissement à effectuer par ENERGIS. Dans ce cas, la somme est prévue au Budget Primitif et versée à la CASAS.

A propos du complexe nautique de St Avold, M. KLEIN note un coût prévisionnel de plus de 300 000 €.

M. le Président lui apporte ces éléments de réponses concernant les principaux investissements qui devraient être réalisés au Complexe Nautique :

- les contrôles d'accès, acquisition de nouveaux vestiaires, réfection de l'alimentation électrique, installation de socle en béton et régulation du chauffage des vestiaires pour un montant total TTC d'environ 220 k€. Ces travaux viendraient en remplacement d'un investissement dont les subventions avaient été accordées par la Région Grand Est (à hauteur de 15%) et la Préfecture de la Moselle (40 % au titre du DSIL). Une demande de réaffectation des subventions a été adressée, Monsieur le Président de la CASAS est en attente de validation de cette requête,
- des travaux d'embellissement du Complexe Nautique et de son extérieur sont prévus pour un montant d'environ 26 k€ TTC,
- la réfection du réseau d'eau froide et de la buanderie est inscrite pour un coût d'environ 19 k€,
- les 35k€ restants serviront à renouveler le matériel pédagogique et d'entretien du Complexe Nautique.

En matière de budget consacré aux associations sportives évoluant au niveau national, l'enveloppe budgétaire reposera sur des critères qui restent à déterminer par les Commissions Communautaires compétentes, le Bureau et soumis à l'homologation du Conseil Communautaire.

Concernant la partie financière de la CASAS, M. KLEIN demande les premières conclusions de l'audit financier sur la gestion de la précédente mandature.

M. le Président intervient en disant que l'audit financier fait l'objet actuellement d'une réactualisation selon les données 2020 par la DGFIP et sera présenté aux Maires de la CASAS et précise que la CASAS est sorti du réseau d'alerte.

Pour terminer, M. KLEIN souhaite savoir à quoi correspondent les 12 emprunts du budget principal ainsi que les 10 autres emprunts effectués.

M. le Président lui détaille les emprunts :

- Les 12 emprunts inscrits au Budget Principal de la CASAS ont été souscrits pour :
  - Financer une partie des investissements de 2014 de la CCPN (2 emprunts),
  - La Maison du Bischwald (1 emprunt),
  - Financer les Investissements du Centre Mosellan (2 emprunts),
  - Acquérir le siège social sis Rue de Gaulle à Saint-Avold et financer les travaux sur la VAC (1 emprunt),
  - Financer les Investissements de 2017 (1 emprunt)
  - Financer les Investissements de 2018 (1 emprunt),
  - Financer les investissements de 2019 (1 emprunt),
  - Financer les travaux d'assainissement des zones Communautaires situées à Morhange (1 emprunt),
  - Financer l'Avance forfaitaire dédiée à la Régie Communautaire en charge des compétences Eau et Assainissement (1 emprunt),
  - Financer la construction des bâtiments METEX NOOVISTA (1 emprunt)

Concernant les budgets annexes :

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

- ZI Furst : 2 emprunts ont été souscrits pour l'acquisition des terrains et un emprunt sollicité pour permettre la construction d'un parking sur ladite zone
- Bâtiment Relais : un emprunt a été souscrit afin de permettre la construction dudit bâtiment,
- ZI Grunhof : ce budget comprend 3 emprunts ayant servi à acquérir les terrains (1 emprunt) et procéder à la construction de l'Hôtel d'Entreprises et de l'Atelier Relais situés sur cette zone (2 emprunts),
- Ordures Ménagères : un emprunt a été souscrit afin de permettre de verser au SYDEME l'avance remboursable due par la CCPN,
- ZAC Pôle d'Activités : Financer les investissements 2007 (1 emprunt) et procéder aux travaux de viabilisation, de voirie et d'aménagement de la zone d'activité (1 emprunt)

Mme Carine MULLER, Conseillère Communautaire de la Ville de St Avold interroge M. le Président de la CASAS, si l'EPCI a prévu un fonctionnement pour les entreprises sises sur notre territoire qui recherchent des agents spécialisés dans le cadre de leurs activités.

M. le Président de la CASAS lui répond qu'il a entrepris sous sa Présidence, différentes visites auprès des entreprises de notre territoire et qu'il a pris acte de leurs doléances.

Il précise qu'il ne manquera pas de revenir vers ce sujet, en liaison éventuellement avec le Pôle Emploi ou la Mission Locale, pour favoriser le recrutement de demandeurs d'emplois ou d'agents spécialisés par les entreprises.

Plus aucune observation n'étant formulée, le Conseil Communautaire donne acte à M. le Président de la CASAS du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, ci-annexé.

M. le président de la CASAS remercie les membres de l'assemblée présents et lève la séance.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 30 mars 2021  
Le Président,

S. COSCARELLA



Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le 30/03/2021



ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

Communauté d'Agglomération  
Saint-Avold Synergie



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

10-12 rue du Général de Gaulle BP 20046- 57502 SAINT AVOLD Cedex - Email : [communaute@agglo-saint-avold.fr](mailto:communaute@agglo-saint-avold.fr)  
[www.agglo-saint-avold.fr](http://www.agglo-saint-avold.fr)

**Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président**

## **I. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE**

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-COV-2, le reste du monde a assisté incrédule, le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant que la France ne soit touchée à son tour par la pandémie de la COVID-19 au début de l'année 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers, dans un premier temps, les gouvernements ont cherché à enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie et ont eu recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 en un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été 2020, l'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés depuis l'automne à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives, voire à des nouveaux confinements, qui ont pesé sur l'activité du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2020.

Avec plus de 1 millions de décès et plus de 50 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces d'accès à des vaccins relativement efficaces constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

### **ZONE EURO : Soutien massif des Institutions Européennes**

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie en zone Euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Les Etats membres de l'Union Européenne se sont mis d'accord sur un important Plan de Relance de 750 milliards d'euros en prêts et subventions, destiné à soutenir les programmes de chômage de courte durée.

Sur le plan sanitaire, la commission Européenne a également annoncé le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions d'euros) là où cela est nécessaire.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en Zone EURO devrait chuter à environ - 8% en 2020 avant un rebond à 6 % en 2021.

### **EN FRANCE : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19**

Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020.

Reculant de 5,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2<sup>ème</sup> trimestre, suite au confinement national instauré au printemps de l'année 2020 (du 17 mars au 11 mai).

Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, ce particulièrement touchés par la crise sanitaire, comme :

- L'hébergement et la restauration ;
- La fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) ;
- Les services de transport...

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été 2020 a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre 2020 pour une durée de 4 semaines, dans un premier temps, prolongé de 2 semaines supplémentaires, soit jusqu'au 15 décembre 2020.

Aussi, l'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Et, compte-tenu de la progressivité des mesures de restrictions imposées depuis fin septembre 2020 (fermeture des bars, couvre-feu locaux, confinement national), suivi de l'allègement des restrictions en termes de déplacement d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, - 8 % étant atteint au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Dans ce contexte incertain, quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2<sup>ème</sup> vague, la croissance française a chuté de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

### EN FRANCE : de lourdes conséquences sur le marché du travail

L'impact de la pandémie impressionne avec 715 000 personnes ayant perdu leur emploi au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Et, afin de soutenir les entreprises en vue de limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adopté dès mars 2020, le dispositif d'activité partielle, qui a largement été sollicité.

Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards d'Euros (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards d'Euros pour l'année 2021.

Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi 2021 pour diminuer et atteindre 8 % vers la fin 2022.

Comparativement, le taux de chômage, 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, est de 8,79 % en Région Grand Est et en Moselle et de 8,9 % sur le bassin d'emploi de Saint-Avold.

### DES SOUTIENS ECONOMIQUES FINANCES PAR EMPRUNT

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné le 1<sup>er</sup> confinement d'un vaste ensemble de mesures d'urgence conçues pour soutenir les ménages, les entreprises et certains secteurs d'activité les plus durablement touchés par l'épidémie.

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards d'Euros.

Au-delà de ces mesures d'urgence, le gouvernement français a lancé en septembre 2020, un Plan de Relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'Euros (soit 4,3 % du PIB), financé à hauteur de 40 milliards d'Euros par l'Europe.

Comprenant 3 axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les efforts potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021 à 16h 36

Affiché le 30/03/2021

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

## **UNE INFLATION DURABLEMENT FAIBLE**

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation française a fortement baissé, passant de 1,5 % en janvier 2020 à 0 % en septembre 2020, son plus bas niveau depuis le mois de mai 2016.

## **NIVEAU RECORD DES DEMANDES DE CREDITS DE TRESORERIE DES ENTREPRISES**

Depuis mars 2020, la crise sanitaire s'est traduite par une forte hausse de demande de crédits de trésorerie des entreprises.

La proportion de crédits de trésorerie dans les nouveaux crédits octroyés est ainsi passée de 35 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 à 72 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Ces hausses reflètent le développement des Prêts Garantis par l'Etat accordés aux entreprises à des taux très bas (0,67 % en moyenne au 2<sup>ème</sup> trimestre).

A la fin de l'année 2020, les crédits mobilisés par les entreprises atteignaient 1 170 milliards d'Euros, soit une hausse de 12,4 % en glissement annuel.

## **UN IMPACT DURABLE DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES PUBLIQUES**

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 19,8 % du PIB selon la loi de finances rectificative pour 2020.

Pour 2021, le gouvernement a prévu, une baisse de déficit public à 6,7 % du PIB et une dette publique à 116,2 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation de la dette publique française ne devrait pas affecter sa viabilité en raison des coûts d'emprunt, extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la Banque Centrale Européenne.

En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

## **II. LE CONTEXTE INTERCOMMUNAL**

### **A. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA CASAS POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2021**

La CASAS (Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie) comprend au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une population locale de 52 934 habitants (contre 53 201 habitants en 2020 -267 habitants) et une population totale de 53 998 habitants (contre 54 293 habitants en 2020 -295 habitants).

Le Budget 2020 de la CASAS a été marqué par l'ancrage de la COV dans nos collectivités avec les préventions sanitaires nécessaires pour combattre nos jours.

Compte tenu de cette situation sanitaire existante en France et dans le Monde, Monsieur le Président de la CASAS soumet à l'assemblée communautaire, les orientations budgétaires des différentes compétences de la CASAS, pour l'année 2021.

## SANTE/ACTIONS SANITAIRES

A partir de juillet 2020, la nouvelle gouvernance de la CASAS a continué à prémunir en actions sanitaires tant le personnel de la CASAS qu'en dotant les communes membres de la CASAS, d'une dotation de masques.

M. le Président de la CASAS entend poursuivre ces actions sanitaires en favorisant l'implantation de centres de vaccination sur son territoire, ceci en liaison avec l'Agence Régionale de Santé et de pourparlers entrepris avec M. Jean ROTTNER, Président de la Région GRAND EST.

La CASAS souhaite dans ce cadre, favoriser la desserte de ces administrés en mettant à leur disposition des moyens de transports, ceci en collaboration avec TRANSDEV.

A ce jour, il subsiste environ 60 000 masques disponibles (tissus et chirurgicaux confondus).

M. le Président de la CASAS en concertation avec son Bureau, s'interrogera au courant de la présente année, sur la commande de nouveaux masques avec une éventuelle nouvelle dotation à ses communs membres et en informera le Conseil Communautaire.

### 1. COMPETENCES OBLIGATOIRES

Rapporteur : M. Umit YILDIRIM, Vice-Président

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

### a) AIDES FINANCIERES

#### - Adhésion à MOSL ATTRACTIVITE

- Participation financière 2021 : 80 711, 00 € TTC

Reste à acquitter à MOSL ATTRACTIVITE, les participations financières suivantes :

- Année 2017 (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017) : 39 559, 50 €
- Année 2018 : 80 711, 00 €
- Année 2019 : Soldé à hauteur de 80 059, 50 € TTC
- Année 2020 : 79 802, 00 € TTC

**TOTAL GENERAL (2017 à 2021) 280 783, 50 €**

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer sur la suite à réserver.

- INITIATIVES MOSELLE EST

Pour permettre le soutien de INITIATIVES MOSELLE EST aux entrepreneurs et porteurs de projets de notre Territoire, la contribution financière de la CASAS s'élèvera à 16 214 € TTC pour l'année 2021, soit 0.30 €/habitant.

- FONDS RESISTANCE

Sur l'initiative de la Région GRAND EST, la CASAS a adhéré au Fonds Résistance en collaboration avec le Département de Moselle et la Banque des Territoires.

La contribution financière de notre EPCI s'élèvera pour l'année 2021, à un montant de 2€/habitant, soit pour une population de 52 934 habitants, une somme de 105 868 €.

- CONVENTION D'AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La CASAS a également conclu avec la Région GRAND EST, une Convention d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise, qui pourrait porter une aide financière aux entreprises soucieuses de réaliser des investissements jusqu'à hauteur d'un montant de 30 000 €, selon des modalités à approuver par les instances compétentes.

- DISPOSITIF ARDAN

La CASAS en est adhérent et subordonne son renouvellement aux implantations réalisées sur le territoire.

- PLAN FRANCE RELANCE

Placé sous la présidence de M. le Préfet de Moselle, des groupes de travail ont été constitués dont la CASAS est appelée à souscrire dans différents domaines tels que la compétitivité économique, l'attractivité du territoire, le développement durable, la transition écologique, le tourisme...

- PROJETS DU TERRITOIRE WARNDT/NABORIEN

La CASAS en est membre avec les EPCI du WARNDT, de FREYMING-MERLEBACH et FAULQUEMONT en vue de mener des projets à caractère industriel portant notamment sur :

- Le projet de combustibles solides et récupération : GAZEL ENERGIE
- La production massive d'hydrogène et de stockage : STORENGY et H2V
- Développement de la filière hydrogène : projet porté par le PPE
- Projet de création d'un Centre de Certification et de Qualification ; porté par le PPE et l'Institut de Soudure.

Pour le territoire du Warndt Naborien, une enveloppe financière d'un montant de 11 Millions d'Euros a été constitué par l'Etat pour répondre aux différents projets par l'EPCI.

Pour la CASAS, il importe de porter un vif intérêt sur le devenir de la Centrale Emile Huchet et du maintien des emplois sur ce site.

Rappelons enfin que la CASAS a été reconnue comme Territoires d'Industrie dont la signature avec la représentante du Gouvernement, Mme Emmanuelle WARGON s'est déroulée le 16 février 2020 à Carling.

- CONVENTION CASAS/DEPARTEMENT DE MOSELLE P D' AIDES EN MATIERE D' INVESTISSEMENT ET IMMOBILIER

Le Conseil Communautaire sera appelé à homologuer au courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2021, la convention susvisée dont l'assemblée constituera une enveloppe financière dont le Département apportera une contribution identique.

Enveloppe financière proposée : 75 000 € X2 = 150 000 € (part départementale)

- ELABORATION D'UN PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

Le Premier Ministre, Jean CASTEX et son Gouvernement ont retenu notre Territoire et celui du Warndt Naborien pour l'élaboration du PTRTE.

A cet effet, différentes réunions techniques seront mises en place par le Représentant de l'Etat (Sous-Préfet de l'Arrondissement de Forbach-Boulay) et le Directeur de la Maison de la Région pour son élaboration qui sera soumis en temps utile à l'homologation de notre Conseil Communautaire.

b) ZONES COMMUNAUTAIRES

En l'année 2020, la gestion de nos zones économiques communautaires, qui génèrent environ 4 700 emplois, doit connaître en 2021, l'implantation ou la concrétisation de nouvelles entreprises sur notre territoire, à savoir :

- Zone ACTIVAL à VALMONT

- Réalisation d'un Bassin de Rétention en faveur du groupe SOSTMEIER.  
Coût des travaux : 1,2 M € HT

- Poursuite du projet de Centrale Photovoltaïque menée par la Société NEOEN.

6 sociétés qui emploient 20 personnes doivent s'implanter sur ce site :

- PASS SA
- TECH France
- ACM EST
- GENERATION PEINTURE
- Usine artisanale (pâtisserie Thierry HOMMEL)
- Société de désossage et transformation de la Viande (M. KOENIG)

- Parc Industriel de FURST à Folschviller

5 sociétés qui emploient 35 personnes doivent s'implanter sur ce site :

- Groupe ISOLOGIA
- PHARMA AUTO
- SOCOMET
- LORRAINE PAVAGE
- ULAS CONSTRUCTION

En projet, le parc photovoltaïque de Folschviller :

10MWc

Surface de 13 hectares

25 000 panneaux solaires installés

Poste source à Saint-Avold

Contrat de bail emphytéotique pour un loyer de 3 000 € l'hectare et par an.

- **COMPOSITE PARK / Zone du GRUNHOF à PORCELETTE**

Sur la zone du GRUNHOF, avec une surface d'environ 20 ha à commercialiser, il est prévu de favoriser la concrétisation des Jardins de Cocagne dont le but est de procéder à des exploitations maraîchères bio, à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

Au Composite Park, notre assemblée communautaire a délibéré le 16 février dernier, sur :

- Une participation financière de 25 000 € au profit du projet innovant ZINNOV, qui doit amener à terme une création de 25 emplois.

L'Hôtel d'Entreprises du Composite Park affiche toujours complet.

Et, le Conseil Communautaire sera appelé au courant de l'année 2021, à la cession de l'immeuble occupé par l'IRT et dont l'occupant souhaite s'en porter acquéreur.

Prix de vente envisagé : 1 Million d'Euros HT.

- **Zone EUROPORT à SAINT-AVOLD**

En l'année 2021, il est prévu la concrétisation de projets suivants :

- La société LAYHER
- La société MMTCI
- La société HEINTZ

D'autre part, M. le Président de la CASAS a rencontré les représentants de la société FLOERGER qui lui ont annoncé un projet de développement porteur d'emplois.

- **VENTE AU CARREAU à SAINT-AVOLD**

Cette zone en instance de l'obtention du Permis d'Aménager, doit voir l'implantation ou les extensions des sociétés suivantes :

- Société MBLONI (Electricité)
- Société ERTF (Formation-Electricité)
- Société FAMMSA (boulangerie artisanale)
- Société LOTZ TP
- Extension Société DODO

- **PLATEFORME CHIMIQUE de SAINT-AVOLD/CARLING (TOTAL)**

En égard à la situation sanitaire actuelle, M. le Président de la CASAS a continué de mener et d'assurer le suivi des projets économiques suivants :

- La Société METEX NOOVISTA, porteur de création de 46 emplois à terme, activité et près de 100 emplois à terme.

- La Société AFYREN, spécialisée en matière de Chimie Verte, porteur de 50 emplois nouveaux, doit démarrer son activité en 2021 sur le site de la plateforme.

Une annuité de 250 000 € consentie sous l'ancienne mandature sera versée à ladite Société pour la réalisation d'études techniques.

- La Société QUARON, leader dans la production de produits chimiques de haute qualité en France. Une aide financière à hauteur de 320 000 € doit être apportée par la CASAS, pour une implantation porteuse de 20 emplois environ.

#### - PLATEFORME de DIESEN/PORCELETTE

La concentration de la Tranche 1 de la Centrale Photovoltaïque instruit par MONTAN SOLAR a été menée à bien en l'année 2020.

Une seconde tranche 2 (surface de 12 ha 03a 99 ca) sera instruite par la Société LUXEL (CPV SUN 52) dont le Conseil Communautaire a approuvé en séance du 16 février 2021, une convention de mise à disposition, avec promesse de bail emphytéotique.

#### - ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES de MORHANGE

Le Conseil Communautaire sera appelé à homologuer au courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2021, le transfert des zones économiques Claire Forêt et Lavoisier.

Le transfert des dites zones s'opérera sur la base de l'évaluation de France Domaine et en tenant compte de l'état des Voiries existantes avec leur coût de réfection, auquel il faudra ajouter l'état des bâtiments communaux sis sur les dites zones, appelés à être réhabilités selon les normes en vigueur, et ceci, avant le transfert à la CASAS par la Commune de Morhange.

Cela permettra à la CASAS de posséder sa maîtrise foncière et de favoriser l'implantation d'entreprises porteur d'emplois.

Il importe dans ce domaine, de préserver les emplois sur ces différentes zones et notamment un des leaders de l'entreprise à savoir l'entreprise REHAU.

#### - ZONE ECONOMIQUE de GROSTENQUIN

L'année 2021 verra également le transfert des zones économiques 1 et 2 de la commune de GROSTENQUIN, au profit de la CASAS, qui permettra également une exploitation foncière de notre EPCI en vue du développement de ces zones et du maintien des emplois existants.

#### - Transfert des ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Considérant le transfert au courant de l'année 2021 des zones d'activités économiques des communes d'Altviller, de Carling, de Grostenquin et Morhange, il ne reste plus qu'à opérer le transfert des zones économiques de la Ville de Saint-Avold, qui sont pressenties, à travers :

- Les Zones artisanales du Gros Hêtre et Hollerloch ;
- La Zone Espace Patton ;
- La Zone AGORA

et restant à confirmer par le Conseil Municipal de Saint-Avold.

- **Signalétique des ZONES d'ACTIVITES ECONOMIQUES**

La Commission de la Communication sera appelée à revoir la signalétique à l'entrée de nos différentes zones économiques communautaires.

- **Extension de ZONES A CARACTERE ECONOMIQUES**

Dans le souci de la recherche de maîtrise foncière, M. le Président de la CASAS continuera à mener ses investigations sur les possibilités d'extension de zones foncières à caractère économique, pouvant porter sur les sites suivants :

- Propriétés HENRY/DOLL, sises entre la société UNIPER et le Parc du WARNDT
- La plateforme de la Cokerie de CARLING.

Et, pour une meilleure visibilité de l'ensemble de nos zones économiques, la Direction Générale de la CASAS fera éditer une brochure descriptive des entreprises du territoire.

**Rapporteur** : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

**COMMERCE**

La CASAS, partenaire avec la Ville de Saint-Avoid pour l'opération Cœur de Ville, notre assemblée a délibéré le 16 février dernier sur la transformation de la Convention-Cadre 'Action Cœur de Ville' en Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

Cette opération a permis de valider les orientations stratégiques, le plan d'action et la planification des actions de redynamisation et de revitalisation du Centre-Ville de Saint-Avoid au secteur de la Gare de Valmont, dont la répartition financière sera à déterminer par les représentants de la Ville de Saint-Avoid et la CASAS.

Par ailleurs, la CASAS s'associera avec la commune de Morhange, lauréate de l'action 'Petite Ville de Demain' en vue de mener des actions de revitalisation de cette commune.

Relevons l'opération CLICK and COLLECT menée par les services de la Poste en liaison avec la CASAS.

Coût de 20 000 € TTC

Enfin, pour renforcer l'attractivité du Commerce, n'oublions pas qu'il subsiste une Fédération des Commerçants du Pays Naborien dont le rôle devrait resurgir pour étendre son action pour le développement de l'intérêt Communautaire du Commerce sur l'ensemble du territoire de la CASAS et y jouer un rôle prépondérant.

**Rapporteur** : M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

**PLH/Equilibre Social de l'HABITAT**

La CASAS poursuivra sa politique en matière d'Habitat par les différentes actions suivantes :

- La réalisation d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ;
- La réalisation d'une OPAH-RU en liaison avec l'opération Cœur de Ville ;
- Le maintien de l'Aide à la Collectivité à 500 € ;

- La poursuite de la mission de suivi-animation du dispositif prévu par le contrat de service de l'ordre de 20 000 €
- Le renouvellement d'un Prestataire de Service de l'ordre de 20 000 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
 Reçu en préfecture le 30/03/2021  
 Affiché le 30/03/2021  
 ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

**Rapporteur :** M. Gabriel WALKOWIAK, Vice-Président

### AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage continuera à être assurée par la Société SAINT-NABOR SERVICES, via une Délégation de Service Public, dont le contrat expirera le 31 décembre 2021, moyennant une prestation financière de 121 000 €/an.

En séance du 16 février 2021, le Conseil Communautaire a homologué le renouvellement de cette prestation de gestion du site pour une nouvelle durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Rapporteur :** M. Jean MEKETYN, Vice-Président

### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES

L'année 2021 sera la dernière année d'une tarification séparée entre les anciens territoires du Pays Naborien et du Centre Mosellan.

En séance du 22 octobre 2020, le Conseil Communautaire a autorisé M. le Président de la CASAS à lancer une consultation pour retenir un Cabinet d'études chargé de procéder à une harmonisation tarifaire avec le choix du mode de recouvrement des Ordures Ménagères et de sa prestation.

La Société KPMG a été retenu pour mener à bien cette étude pour un montant de 47 595,00 € TTC.

Le rendu de cette étude au Conseil Communautaire est prévu pour le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Par ailleurs, en ce qui concerne les déchetteries, notre assemblée intercommunale a homologué en séance du 16 février 2021, le nouveau règlement de l'ensemble des déchetteries communautaires et une nouvelle étude est prévue pour rechercher un emplacement sur le territoire, pour remplacer la déchetterie de Vahl-Ebersing, qui a cessé son activité.

**Rapporteur :** M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

### TOURISME – RURALITE – EVENEMENTIEL

#### → TOURISME

##### a) Office de tourisme de Pôle « Cœur de Moselle »

Les dispositions de la loi NOTRe qui ont rendu obligatoire la prise de compétence Tourisme ont incité les représentants des EPCI de BOULAY, CREUTZWALD, FAULQUEMONT, SAINT-AVOLD à réaliser une nouvelle politique d'organisation des territoires en créant un Office de Tourisme de Pôle qui couvre l'ensemble de ces territoires.

Les EPCI se sont engagées à travers une convention, à verser une cotisation annuelle pour le fonctionnement de l'OT de Pôle fixée à 2,50 € par habitant pour la Communauté d'Agglomération.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 134 000 €

b) Chemins de randonnée

- Convention à signer sur la base de 307 kms pour l'entretien des circuits avec le Club Vosgien à raison de 23 € du km (alignement pratique DUF Faulquemont).

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 7 100 €

- Conception d'une nouvelle charte graphique et remplacement de 10 panneaux de départ des circuits de randonnées.

Prévisions budgétaires en investissement : 15 000 €

→ **EVENEMENTIELS** (sous réserve de la situation sanitaire)

a) Salon de l'Agriculture « AGRI SYNERGIE »

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 100 000 €

b) Magic Mosellane

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 5 000 €

c) Semaine Marchante

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 500 €

d) Syndicat Mixte de Cohérence du Val de Moselle – Histoire – Devoir mémoriel

Versement d'une subvention de 0,50 centimes par habitant pour promouvoir le spectacle 'Les Enfants du Charbon' avec la signature d'une convention triennale période 2021-2023, sous réserve de la situation sanitaire.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 27 500 €

→ **PROTECTION ANIMALE**

a) Prestation de service fourrière d'Hémilly

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, une convention avec la Pension du Hêtre au Loup a été renouvelée pour le traitement des problèmes posés par les chiens et chats errants.

En contrepartie de l'accueil et de la garde des animaux mis en fourrière, la Communauté d'Agglomération s'acquitte d'une rémunération annuelle de 0,70 € par habitant.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 45 000 €

*« La commission compétente a jugé nécessaire de revoir cette convention compte tenu de son montant et de disposer des bilans d'activités passés pour juger de son efficacité, étudier l'opportunité d'internaliser l'activité au sein de la CASAS. »*

## → ESPACES NATURELS SENSIBLES

### a) Appel à Manifestation d'Intérêt

Le CENL a identifié sur 7 communes du territoire et sur celui de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines, des prairies riches en biodiversités, qu'il est essentiel de préserver.

Les deux Collectivités ont donc sollicité l'AERM pour être accompagnées financièrement dans cette démarche.

Le dossier AMI 1 qui est déjà déposé va permettre de faire un état des lieux sur la zone concernée. L'AMI 2 sera déposé en août 2021 pour des contractualisations en 2023.

Coût de l'opération pour l'AMI 1 (étude) : 68 012 € TTC

Subvention de l'AERM de 80 % soit 54 409,60 € TTC

Les 20 % restant, soit 13 602,40 € TTC sont répartis entre la CASAS et la CASC suivant la clé définie dans le projet de convention :

$7/21 \times 13\ 602,40\ € = 4\ 534,13\ €$  à la charge de la CASAS

$14/21 \times 13\ 602,40\ € = 9\ 068,27\ €$  à charge de la CASC

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 4 535 €

### b) Marché Animation DOCOB Natura 2000

Renouvellement de l'animation du Site Natura 2000 en mai 2021. Lancement du marché DOCOB.

Coût prévisionnel de 78 366 € pour 3 ans

Subventions : DREAL 30 000 € - AERM 23 510 € - FEDER 24 856 €

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 25 000 €

## → MISE EN VALEUR DES PRODUITS LOCAUX – Economique

Dans le cadre du programme 'Action Cœur de Ville', il est proposé la création d'une application web innovante « répertoires des produits locaux ».

L'échelle de l'Agglomération semble être la plus pertinente pour développer cet outil avec l'AGURAM.

Cette application web innovante permettra de mettre en réseaux les producteurs locaux, leurs produits et les points de ventes où les consommateurs pourront le retrouver.

Il s'agit d'une cartographie interactive qui permet de visualiser instantanément les liens entre lieux de production et lieux de vente sur le territoire.

Cette application vise à :

- Renforcer l'attractivité et la résilience du territoire : donner à voix les cultures de proximité à l'échelle du bassin de vie ;
- Renforcer la CASAS dans son positionnement d'acteur de l'économie locale : la CASAS s'implique directement dans la mise en réseau des acteurs et dans la connaissance de ce réseau ;

• Donner une vision globale et concrète des interactions (toile) entre les territoires entre les producteurs locaux, en leurs débouchés en termes de points de vente : c'est une innovation centrale de cette application qui permet de visualiser d'un seul coup d'œil, la toile économique locale. En outre, tous les acteurs pourront se servir de cet outil pour affiner leur stratégie, qu'elle soit politique (CASAS) ou commercial (producteurs et commerçants). In fine, le consommateur peut également être acteur de sa stratégie de consommation locale ;

• Être une application web dynamique / vitrine des ressources agricoles de proximité de la CASAS au service des usagers du territoire : c'est une application collaborative où chaque usager, producteur ou commerçant, peut abonder sa propre fiche en modifiant les éléments le concernant (nouveaux produits, nouveaux points de vente, horaires...)

• Être une application relais du 'Click and Collect' : diriger les consommateurs vers les applications 'Click and Collect' ou 'Marketplace' existantes ;

• Être un outil d'aide à la décision des Elus pour le développement de halles de marché, de drive fermier : grâce à sa connaissance du tissu économique tirée notamment de l'application, la CASAS peut mobiliser et orienter les acteurs sur ses projets de halles.

Coût du projet : 65 000 € TTC – Subvention Banque des Territoires : 32 500 €

Prévisions budgétaires en investissement : 65 000 € (Dépense)  
32 500 € (Recette)

#### → HISTOIRE – Devoir Mémoirel

Accompagnement des Sociétés de Cercle d'Histoire du Territoire.

Versement d'une subvention pour la publication d'une revue faisant la promotion du Pays Naborien dans les domaines de l'histoire économique, culturelle et religieuse.

Prévisions budgétaires en fonctionnement : 2 000 €

#### → ETUDES A VENIR EN 2021

- Sujets transverses, moyens généraux, transport et tourisme

#### CARRIERE SAINTE FONTAINE – Saint-Avold/L'Hôpital – (CARRIERE DU BARROIS)

- Sécurisation du site, aménagement de circuits de randonnées, Vélo et VTT, jonction à faire avec Freyming Merlebach,
- Vélo et VTT à partir de L'Hôpital pour rejoindre le puits de Sainte-Fontaine
- Etude à mener sur la valorisation du site tant en matière touristique que biodiversité (faune, flore...) ; s'appuyer sur l'expérience réussie avec l'alimentation en eau de la mare avec le syndicat du Winborn (pélobates bruns)

#### LES ARBRES REMARQUABLES

Le chêne des sorcières de Saint-Avold (800 ans) et le tilleul de Morhange (400 ans)

#### FOLSCHVILLER – La seule tour marteau du Grand Est

Mise en valeur par une étude pour un éclairage constant de nuit.

## ORGANISATION DE LA MOBILITE

### a) Réseau de transport Transavold

L'année 2020 a été marquée par l'entrée en service, au 1<sup>er</sup> septembre, du nouveau réseau de transports « Transavold, la synergie des mobilités ».

Depuis cette date, l'exercice plein et entier de la compétence « Transports » avec le transfert de la compétence « Transports scolaires et interurbains » de la Région Grand Est à la CASAS est effectif.

Le réseau « Transavold, la Synergie des mobilités » se compose désormais :

- du réseau urbain et interurbain Transavold : 8 lignes de transport urbain, 2 lignes de transport interurbain et des navettes « Trans'Zac » et « Trans'Express » ;
- du réseau de transports scolaires « Tran'School » : 24 lignes ;
- d'un service de Transport A la Demande (TAD) « Trans'Allo » couvrant l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Dans la volonté d'inscrire le réseau « Transavold » dans une nouvelle ère et après la mise en ligne du nouveau site internet « Transavold.com », l'année 2021 verra le réseau « Transavold » entrer dans une nouvelle dimension :

- Une dimension 3.0 avec le lancement de la solution « My Bus » qui comprendra, notamment une boutique en ligne permettant l'achat de titres de transport directement sur le site internet du réseau, une application offrant la possibilité d'acheter et de charger son titre de transport sur son smartphone, la validation de son titre de transport en scannant un QR code apposé à l'entrée du bus ...
- Une dimension régionale avec un réseau intégré au sein de la Région Grand Est et tourné vers l'interopérabilité de titres : la carte Simplicités deviendra le support de billettique du réseau. Avec cette carte, il sera possible pour l'utilisateur de charger sur sa carte Simplicités plusieurs titres de transport : TER, Transavold, autres réseaux de transports urbains et interurbains : Le Met, Stan, Forbus de la CA Forbach Porte de France ...

L'année 2021 sera rythmée par un autre temps fort avec la réception de 5 nouveaux bus hybrides qui entreront en circulation sur le réseau urbain au printemps et l'arrivée de nouveaux cars scolaires. Avec la livraison en fin d'année du bus électrique, le réseau de transport de la CASAS sera en capacité de répondre à son objectif de baisse des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 6%.

Dans le cadre du projet de territoire Warndt/Naborien et de la reconversion de la centrale thermique Emile Huchet : Emil'HY », cette année sera également consacrée à l'étude de faisabilité quant au passage à une motorisation à hydrogène de la flotte de bus du réseau urbain.

- Projet d'étude pour la mise en place par la CASAS d'un réseau de transport urbain sur la Commune de Morhange, avec la participation financière de la Commune de Morhange.

### b) Gare routière/ Maison de la Mobilité

#### → GARE ROUTIERE

Propriété de la CASAS, la gare routière de Saint-Avold est un point d'échanges structurant.

Elle constitue un emplacement stratégique pour les transports proposés.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Assurant les différents déplacements  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

Disposant de 13 quais (5 réservés au réseau Transavold, 8 accueillant les arrêts des lignes interurbaines et scolaires du réseau Fluo de la Région Grand Est) et avec plus de 800 000 voyages par année, il n'est pas forcément évident pour un usager de s'y repérer.

C'est pourquoi, pour améliorer l'information des usagers et leur permettre de visualiser plus facilement les quais d'attente, il est prévu d'installer 2 panneaux lumineux d'information affichant, entre autres, le plan de la gare routière et la répartition des quais par ligne.

Coût de l'opération : 12 000 TTC

### → MAISON DE LA MOBILITE : AMENAGEMENT INTERIEUR DE L'AGENCE COMMERCIALE « TRANSAVOLD » - DEPOSE DE LA MEZZANINE

Le contrat de concession de service public « Transports » prévoit de donner une nouvelle identité visuelle au réseau Transavold avec notamment un reflocage des bus aux nouvelles couleurs. Une nouvelle charte graphique plus actuelle a été retenue dans le cadre du contrat de concession attribué à la société Bus Est.

Dans ce cadre, afin de la mettre en adéquation avec cette nouvelle identité visuelle, il a été procédé en 2020 au réaménagement de la signalétique extérieure de la Maison de la Mobilité.

En 2021, il s'agira de réagencer complètement l'espace intérieur réservé à l'agence commerciale Transavold.

Cette opération sera réalisée conjointement par la CASAS et Bus Est (Transdev), délégataire de la concession de service public « Transports » et à ce titre occupant le local dédié à l'agence commerciale.

En vue de libérer le volume, de rendre plus lumineux et moins oppressant ce lieu, la CASAS se chargera de déposer la mezzanine et de déplacer les réseaux informatiques et électriques.

Le nouvel aménagement de l'agence commerciale aux couleurs du réseau Transavold revenant à Transdev qui s'est engagé, au travers de la convention de concession de service public transport, à investir 20 000 € dans ce projet.

Coût de l'opération : 27 000 TTC

### c) Etude : Élaboration d'un schéma directeur Vélo sur le territoire de la CASAS

En 2020, le projet d'implantation de 3 abris vélo sécurisés a été acté par la CASAS. En raison de la crise sanitaire liée à la Covid 19, cette opération sera réalisée en 2021. La période de confinement a accéléré le recours au vélo comme moyen de déplacement.

Dans le prolongement de cette 1<sup>ère</sup> action de la CASAS en faveur du vélo, de l'étude mobilité sur le périmètre ORT du programme Action Cœur de Ville réalisée à l'échelle de la Ville de Saint-Avold, il s'agira d'établir un schéma directeur vélo sur le territoire de la CASAS prenant en compte les déplacements utilitaires et de loisirs.

Afin d'appréhender de manière globale les enjeux du vélo sur le périmètre de la CASAS, le schéma directeur vélo sera réalisé en 3 phases :

- Un état des lieux du territoire comprenant l'étude du réseau cyclable de déplacement, et un diagnostic de la pratique cyclable ;
- Etablir une stratégie pré-opérationnelle de construction du schéma directeur vélo ;
- Définition d'un programme pluriannuel d'actions et d'investissement.

Coût de l'opération : 50 000 € TTC

d) Animation : participation au Défi "J'y vais"

En cohérence avec sa volonté de promouvoir les mobilités alternatives, et plus précisément d'encourager les habitants de la CASAS à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle, il s'agira de participer au défi « J'y vais ».

Soutenu par l'ADEME Grand Est et coordonné par l'association Vélo Mobilités Actives en Grand Est (VMA), « J'y vais I », est une opération de sensibilisation, ludique, collective et responsable.

L'objectif est d'inciter un maximum de salariés et d'élèves à se rendre sur leur lieu de travail ou de scolarité par des modes de déplacement alternatifs à « l'autosolisme » : marche, vélo, trottinette, TER, bus, car, covoiturage. Les déplacements pris en compte sont les trajets domicile-travail ou domicile-études, y compris lors de la pause méridienne.

Vingt-quatre territoires du Grand Est ont participé au Défi en 2020. En Moselle, Metz Métropole, la CA Thionville Portes de France et la CC de Sarrebourg Moselle Sud y ont participé.

La CASAS serait donc le 4<sup>ème</sup> territoire à rejoindre cette opération.

Sont concernés les entreprises, collectivités, établissements publics ou privés, hôpitaux, administrations, lieux culturels ou sociaux, ..., tout employeur de 3 salariés minimum.

Se déroulant du 17 mai au 6 juin 2021, il est possible de choisir entre un des deux défis ouverts :

- « Au boulot, j'y vais à vélo »
- « Au boulot, j'y vais autrement »

Coût de l'opération : 1 500 TTC (contribution au Défi).

→ **EXTENSION PARKING COVOITURAGE (54 places)**

Au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021, seront lancés les travaux d'extensions du second parking de covoiturage en vue de proposer un service identique à celui existant sur la 1<sup>ère</sup> aire de covoiturage et après s'être assuré de la maîtrise foncière, dont le financement des travaux sera assuré par la CASAS.

Rapporteur : M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

**ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES – EAU POTABLE**

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique, la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 le bloc de compétences obligatoires « Eau, Assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines. »

Cela concernait les communes de l'ex-Centre Mosellan, Saint-Avold, Carling et L'hôpital.

Depuis le 01/01/2021, le service assainissement s'est agrandi à tout le territoire, à l'ensemble des communes de Diesen et de Porcelette (Représentation/Substitution SM (ASB))

En effet, les communes des Syndicats Intercommunal d'Assainissement des 3 Vallées et de la Vallée de Lauterbach ont intégrées le service assainissement de la CASAS suite à leurs dissolutions.

Concernant l'assainissement de la Ville de Saint-Avold, la facturation et le recouvrement ont été confiés à la Ville de Saint-Avold au travers d'une convention de gestion, l'exploitation quant à elle, est assurée par le service assainissement de la CASAS.

Enfin, pour la gestion des eaux pluviales urbaines, la compétence est exercée sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 01/01/2020.

a) Compétence Assainissement

a.1) Dépenses d'investissement

Altrippe – Leyviller

Les travaux de mise en conformité se poursuivent sur ces deux communes avec la tranche n°2 qui consiste en :

- la réhabilitation de certains réseaux sur les deux communes,
- la déconnexion des fosses septiques - Altrippe 136 Unités – Leyviller 78 unités

Fin des travaux Tranche 1 – Reste à réaliser

Altrippe-Leyviller : Finalisation de la tranche 1 – (CHAP 23)	187.611,00 €	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse (CHAP 23)		390.770,00 €
Subvention - AMITER - Département		/

Tranche 2 – Budget primitif

Lancement de la tranche 2 : Altrippe – Leyviller (CHAP 23)	1.547.120,00 €	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse (CHAP 13)		199.800,00 €
Subvention - AMITER – Département (CHAP 13)		438.550,00 €

Aussi parallèlement aux travaux sur les réseaux, une étude diagnostique du cours d'eau, le Mülhgraben, a été réalisé et un programme de travaux a été défini.

Le Mülhgraben et ses affluents traversent nos 2 communes ainsi que Saint-Jean-Rohrbach.

Ces travaux de cours d'eau sont subventionnés à hauteur de 80% par l'Agence de Rhin Meuse

Budget primitif

Altrippe Leyviller - Travaux sur milieu récepteur (CHAP 23)	134.930,00 €	
Suivi de travaux – Maîtrise d'œuvre (CHAP 23)	2.900,00 €	
Convention AMO – SEV3Nied (CHAP 23)	1.800,00 €	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse (CHAP 13)		165.000,00 €

## Vahl-Ebersing

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID: 1057200067502; 20210320-CC; 20210320\_13-DE

Le syndicat scolaire ou SIVOCs regroupant les communes d'Altrippe, Saint-Avold, Maxstadt et Vahl-Ebersing envisage la construction d'une école d'ici la rentrée de septembre 2021, sur le ban communal de Vahl-Ebersing.

Cette école sera en lieu et place de la déchetterie se trouvant au niveau de la Zone Artisanale (ZA) qui, à cette occasion, sera déplacée.

La ZA n'étant pas assainie collectivement et devant le volume d'eau usée à traiter une fois l'école opérationnelle, la commune de Vahl-Ebersing, a sollicité la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, afin d'assainir la zone et de la relier à l'unité de traitement existante.

### Reste à réaliser :

Vahl-Ebersing - Raccordement de l'école (CHAP 23)	125.000,00 €	
Suivi de travaux – Maitrise d'œuvre (CHAP 23)	2.700,00 €	

## Diffembach-Lès-Hellimer et Hellimer

Afin de préparer les travaux de mise en conformité des communes de Diffembach-Lès-Hellimer et de Hellimer, des études préalables sont nécessaires.

Ces études réalisées en collaboration avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, sont subventionnées à hauteur de 70%.

### Budget primitif

Elaboration du projet d'assainissement des communes de Diffembach-Lès-Hellimer et de Hellimer (CHAP 23)	15.000,00 €	
Etude de raccordement (CHAP 23)	12.300,00 €	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse (CHAP 13)		19.110,00 €

Avec le plan de relance réalisé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, il sera opportun de finir ces études cette année afin de bénéficier d'un plan de financement plus avantageux.

## Saint-Avold

### \* Autosurveillance

Fin de la mise en conformité de l'autosurveillance réglementaire sur l'équipement des déversoirs d'orage, avec notamment le Point de mesure A2 situé à l'entrée de la station d'épuration de Saint-Avold.

Et la requalification du déversoir d'orage se trouvant rue du Lac où une étude est en cours, réalisée par le BE Artélia.

### Budget primitif

Equipement du Point A2 (CHAP 23)	60.000,00 €	
Requalification du Déversoir d'orage et de son équipement – Rue du Lac – Travaux (CHAP 23)	25.000,00 €	

### \* Dourd'Hal

Afin de mettre en conformité l'assainissement et résorber les problèmes d'inondation, les études se poursuivront afin d'établir le projet.

L'ensemble des concessionnaires seront associés à l'opération.  
 Une demande de subvention sera réalisée auprès de l'Agence de l'Eau  
 Ces travaux sont également liés au service d'eau pluviale urbaine.

Budget primitif

Finalisation ou complément d'études (CHAP 21)	20.000,00 €	
---	-------------	--

\* Mise à niveau/Réhabilitation/Remplacement

L'ensemble des équipements manquant ou faisant l'objet de défaillance sera remplacé.  
 Suite à la non-conformité des canaux d'entrée et de sortie de la station d'épuration de Saint-Avoid, une réhabilitation complète de ceux-ci sera réalisée.

Mise en conformité (CHAP 23)	100.000,00 €	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse (CHAP 13)		60.000,00 €

a.2) Les produits de service assainissement

\* Pour l'ancien territoire de la CASAS :

Les produits du service assainissement sont les redevances assises sur le volume d'eau potable consommé.

Deux redevances distinctes sont appliquées :

- Communes zonées en collectif encore non assainies = Redevance de Collecte
- Communes zonées en collectif déjà assainies = Redevance d'assainissement collectif

En 2020, le montant de ces redevances s'élevait à :

- Redevance d'assainissement collectif : 2,35 €HT/m<sup>3</sup>
- Redevance de collecte : 0,88 €HT/m<sup>3</sup>

En 2020, les recettes liées aux redevances pour le service assainissement collectif ont représenté 961.439,62 € soit une augmentation par rapport à 2020 de 10%.

Les recettes pour 2021 seront pratiquement identiques.

\* Pour les communes de Carling et l'Hôpital,

Le produit du service se traduit par la redevance de collecte :

- Commune de Carling : 0,10 €HT/m<sup>3</sup>
- Commune de L'Hôpital : 1,13 €HT/m<sup>3</sup>

La redevance de traitement est de

- Redevance d'assainissement collectif : 0,45 €HT/m<sup>3</sup>

En 2020 le syndicat a perçu 124.534,90 €HT.

Les recettes 2021, seront du même niveau.

\* Pour la commune de Saint-Avoid :

Le produit du service se traduit par la redevance d'assainissement :

- Redevance d'assainissement collectif : 1,585 €HT/m<sup>3</sup>

Si l'on considère les redevances perçues en 2019 par la Régie BNE REGIS, pour 2020, les recettes devraient être identiques dans la mesure où le montant de la redevance a été maintenu, à savoir environ 1.500.000,00 € HT. Cependant les versements de la part d'ENERGIS sont en retard de 2 années.

Cela s'explique par le fait que la régie est une régie dite prolongée c'est-à-dire que la phase de recouvrement amiable a une durée de 120 jours (4 mois) et ce n'est qu'à partir de ces 4 mois que la régie peut nous reverser.

De plus la facturation se déroule au quadrimestre et chacune de ces périodes sont divisées en 6 secteurs de facturation.

\* Pour les communes de Folschviller, Altviller, Macheren, Lachambre, Valmont :

Le produit du service se traduit par la redevance d'assainissement :

- Redevance d'assainissement collectif : 1,31 €HT/m<sup>3</sup>

La redevance a été augmentée lors de l'exercice 2020 par le Syndicat (avant sa dissolution), soit une augmentation de 10,7%.

Le montant de redevance perçue en 2020, a été d'environ 800.000,000 €

Le produit de la redevance sera donc plus élevé en 2021.

Pour 2021, il est prévu de maintenir les tarifs de 2020 dans chaque territoire.

b) Compétence Eau pluviale Urbaine

L'article L2226-1 du CGCT indique que « La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines ».

Cette nouvelle compétence sera en lien étroit avec la compétence assainissement dans la mesure où la majorité des réseaux sont unitaires et ceux dans la plupart des communes du territoire sous la répartition 50 % - 50%.

c) Dépenses d'investissement pour l'Eau Pluviale Urbaine :

c.1) Etude

La Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie doit se doter d'un outil de gestion intégrée pour sa compétence eau pluviale.

L'établissement du schéma directeur de gestion des eaux pluviales assorti de son zonage permettra d'identifier les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser les débits d'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement, de façon cohérente sur l'ensemble du périmètre de la régie à savoir sur les 41 communes.

Budget primitif

Etude de Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et Zonage pluviale (Estimatif) (CHAP 21)	100.000,00 €	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse (CHAP 13)		70.000,00 €

c.2) Valmont

A la suite des problèmes d'inondations survenus depuis plusieurs années, un projet d'aménagement des eaux pluviales rues du 26 novembre 1944 et Blé d'Or a été réalisé. Ce dossier déjà bien avancé est au stade de la rédaction du dossier réglementaire Loi sur l'Eau et fera l'objet d'un dépôt au niveau des instances de la Police de L'Eau très prochainement

Une première tranche de travaux sera envisagée en 2021.

Budget primitif

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID: 057-200067502-20210320-GC\_20210320\_43-DE

Travaux rue du 26 Novembre – 1ere tranche	200.000,00 €	
---	--------------	--

c.3) Racrange

Au point bas de la rue du stade des problèmes d'inondation récurrents ont lieu lors de forts épisodes pluvieux.

Le projet afin de les résorber est de canaliser les eaux pluviales en créant un fossé à faible pente et comportant des noues afin de permettre à l'eau de se tranquilliser et de s'infiltrer. L'ensemble sera raccordé au réseau unitaire se trouvant à proximité permettant au trop plein de s'évacuer.

Budget primitif

Création d'un fossé	15.000,00 €	
---------------------	-------------	--

• Les produits du service Eaux Pluviales Urbaines

Le budget Eau Pluviale Urbaine est financé par le Budget Général de la Communauté d'Agglomération de la CASAS.

• Budget Eau Potable

Sans augmenter le prix de l'eau, le budget total devrait s'élever à 4 771 000 € : en équilibre pour les 2 sections (respectivement 3 176 000 € pour l'exploitation et 1 595 000 € pour l'investissement).

Les objectifs sont inchangés à savoir : assurer la continuité du service et garantir la qualité et sécurité de l'eau potable mise en distribution. La CASAS est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a pris le relais des services existants à DIESEN, PORCELETTE et SAINT-AVOLD.

Si la première année a été marquée par une crise sanitaire et deux organisations successives, en 2021, les conventions avec DIESEN, PORCELETTE et SAINT-AVOLD permettront de compléter, le service rendu aux abonnés, par la nouvelle régie qui compte 9 agents.

Section de fonctionnement

- Les réservoirs seront nettoyés par une entreprise spécialisée ;
- Une surveillance particulière de la qualité sera faite par les agents en complément des analyses faites à l'initiative de l'ARS ;
- Un service facturation avec 3 agents et un logiciel sera mis en place.

Section d'investissement

- Les cartographies des réseaux AEP de DIESEN et PORCELETTE seront réalisées ;
- Un nouveau groupe de pompage sera posé à DIESEN. Il devra permettre une interconnexion avec le réseau de PORCELETTE ;
- Les recettes permettront de renouveler : les réseaux les plus vétustes en coordination avec les travaux de réfections et des voiries des communes, ainsi que les remplacements de vannes défectueuses (notamment à DIESEN) pour une enveloppe de 250 000 € HT ;
- Une première tranche comprenant une étude diagnostique, les frais du Maître d'œuvre et des travaux préparatoires à la réhabilitation du réservoir de 1 000 m3 sur tour au Wenheck pourra être inscrite au budget pour 105 000 € HT. Le montant de la totalité des travaux est estimé à 1 000 000 € HT ;

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
 Reçu en préfecture le 30/03/2021  
 Affiché le 30/03/2021  
 ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

- Un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) sera mis en œuvre à partir de 2016, il permettra de garantir la sécurité sanitaire de l'eau. Une subvention sollicitée.

Enfin, la dotation de 700 000 € fait à la Régie par la CASAS pourrait être remboursée à la fin de l'exercice.

**Rapporteur :** M. Jean-Jacques BALLEVRE, Vice-Président

**COMPETENCE GEMAPI**

a) Dépenses d'investissement

Petit Tenquin et Gréning

Les travaux de renaturation des cours d'eau présents sur les communes de Gréning et Petit Tenquin consistent à recréer un sous lit mineur d'étiage. Ils comportent des travaux préalables : retraits d'embacles, traitement de la ripisylve existante, suivis de plantations. Le marché de travaux sera lancé courant 2021.

Budget primitif

Travaux de renaturation du « Petit Tenquin » et du « Matzengraben » (Estimation BE – 100%)	315.000,00	
Subvention - Agence de l'Eau Rhin Meuse		189.000,00 €

Valmont – Zone Actival – Réouverture du cours d'eau

Le projet a pour objectif de remettre le cours d'eau dans son lit et permettre la reconnexion du lit mineur et du lit majeur, bénéfique pour l'amélioration des fonctionnalités du réseau hydrographique, et résorber des problèmes d'inondation récurrents au niveau de cette zone.

Ces travaux seront portés par le SEV3Nied, la CASAS supportera les études préalables. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse participera à cette opération.

Budget primitif

Etudes préalables (Etude projet, étude géotechniques, levés topographiques, ...)	15.000,00 €	
--	-------------	--

b) Les produits de la GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI pour 2021 s'élève à 294 100,00€, il se décompose comme suit :

	Cotisations syndicales et besoins estimés pour 2021 (€)
<i>Syndicat Intercommunal des Eaux Vives des Trois Nied</i>	78.900,00 €
<i>Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rosselle</i>	57.000,00 €

<i>Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses Affluents</i>	Envoyé en préfecture le 30/03/2021 Reçu en préfecture le 30/03/2021 Affiché le 30/03/2021 12.000,00 € ID : 057-200067502-20210320-CC_20210320_13-DE
<i>Syndicat Intercommunal du Bassin Versant Amont de la Seille</i>	6.200,00 €
<i>GEMAPI exercée en interne (Suivi d'études/ démarrage de travaux)</i>	140.000,00 €

Rapporteur : M. Didier ZIMNY, Vice-Président

### POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de la Politique de Ville mis en place par le Gouvernement a été instauré sur l'ancien territoire du Pays Naborien pour les quartiers Wenheck-Carrière à Saint-Avold et la zone du Furst à Valmont/Folschviller.

Ce contrat de Ville homologué le 2 juillet 2015 concernait la mandature 2015/2020. Il a été prorogé jusqu'à la date du 31 décembre 2022.

Pour l'année 2021, une enveloppe financière d'un montant de 110 000 € est destinée aux différentes actions de la Politique de la Ville du Territoire.

Rapporteur : M. Bernard TREUVELOT, Vice-Président

### NUMERIQUE/HAUT-DEBIT

La situation est très contrastée dans les différentes communes de la CASAS. Il faut considérer 4 cas pour la construction du nouveau réseau FFTH sur notre territoire :

#### La Ville de SAINT-AVOLD :

L'investissement est réalisé par Orange dans le cadre de l'AMII et d'une convention signée entre la Ville et Orange. Le déploiement n'est pas achevé, il y a encore des travaux à faire dans quelques quartiers. Certaines zones doivent encore être complétées en relation avec l'opérateur. Les finances de la CASAS ne sont pas sollicitées, c'est l'Opérateur Orange qui prend en charge la totalité des travaux.

#### Les Communes de PORCELETTE, DIESEN, CARLING, L'HOPITAL, VALMONT, MACHEREN, FOLSCHVILLER, ALTVILLER et LACHAMBRE :

L'investissement est réalisé par SFR-FTTH dans le cadre d'une convention signée entre la CASAS et le groupe Altice (maison mère de SFR). Le déploiement est en cours, il reste des travaux à réaliser à Folschviller, Macheren et Valmont. Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) de Saint-Avold devrait être inauguré début mars ce qui permettra de rendre éligibles immédiatement les communes d'Altviller et Lachambre. Les finances de la CASAS ne sont pas sollicitées, c'est l'Opérateur SFR-FTTH qui prend en charge la totalité des travaux.

#### Les Communes de L'EX CENTRE MOSELLAN sauf MORHANGE :

La CASAS ne dispose pas de la compétence Très Haut Débit, elle adhère à Moselle Fibre à qui elle a confié la réalisation du réseau FTTH sur l'ensemble de ces communes.

Le financement est pris en charge par les collectivités : Europe, Etat, région Grand Est, Département de la Moselle et CASAS. La participation de la CASAS est de 400 € par prise

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Président du Département

le 30/03/2021

ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

Les travaux sont réalisés en deux tranches.

Pour chaque tranche, un acompte est versé à Moselle Fibre et une facture finale est établie après vérification du nombre exact de prises construites.

Pour la première tranche, l'acompte et la facture finale ont été payés. Les travaux ne sont pas terminés, nos services restent en relation avec Moselle Fibre et Moselle Numérique pour les difficultés de raccordement et les compléments de couverture.

Pour la deuxième tranche, les travaux sont encore en cours, l'acompte a été versé, il reste un solde à payer, la facture définitive a été établie par Moselle Fibre.

### La Ville de MORHANGE :

La compétence Très Haut Débit est assurée par le Département de la Moselle. Des discussions sont en cours entre l'opérateur SFR-FTTH et Moselle Fibre (pour le compte du Département de la Moselle), SFR-FTTH a proposé de prendre en charge la construction du réseau à ses frais. Les finances de la CASAS ne seraient pas sollicitées pour ce territoire, c'est l'opérateur SFR-FTTH qui prend en charge la totalité des travaux. A l'issue des discussions, une convention devra être signée entre le Département de la Moselle et Altice (Maison mère de SFR).

Enfin, à noter que le Conseil Communautaire de la CASAS a autorisé M. le Président, à procéder au recrutement d'un Responsable Informatique au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Rapporteur : M. Gaston ADIER, Vice-Président

## **RELATIONS TRANSFRONTALIERES**

L'EURODISTRICT SAAR MOSELLE a célébré en l'année 2020, les 10 ans d'existence de sa structure administrative transfrontalière.

La CASAS continue à soutenir les différentes actions entreprises et notamment :

- La mobilité transfrontalière par l'intermédiaire de BiBus qui se déroule sur une durée de 4 ans (2019 à 2022).

De concert avec ses homologues de Forbach et de Sarreguemines, l'Académie de Nancy/Metz, une association est intervenue avec la Ville de Sarrebruck, chef de file de l'opération, pour créer un projet partenarial sur le thème des échanges culturels franco-allemands.

Des animations linguistiques avec un documentaire bilingue sont mises en place dans les écoles françaises et allemandes, l'ensemble sera desservi par un bus électrique en 2022.

Le FEDER subventionne 60 % de ce projet estimé à 142 958,61 €.

En 2020, les écoles de Bistroff, Landroff, Lelling et Saint-Avoid, ont été visitées chacune à 3 reprises.

Pour l'année 2021, le BiBus visitera les écoles de Carling et L'Hôpital.

Enfin, M. le Président de la CASAS entend mener une collaboration avec l'Etat, le Pôle Emploi et en liaison avec l'Euro-District, pour réactiver la convention Emploi Transfrontalier considérant les implantations qui interviennent aux portes de la frontière (Sociétés Néerlandaises et Belges) et pouvant favoriser l'emploi transfrontalier, en faveur des jeunes de notre territoire en recherche de formation ou d'emploi.

**Rapporteur :** M. Philippe RENARD, Vice-Président

**COMMUNICATION**

En exécution de la délibération du Conseil Communautaire du 16 février 2021, le poste de Responsable de la Communication et du Protocole fera l'objet d'un recrutement au courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2021, qui permettra d'améliorer l'efficacité des actions menées par M. le Président de la CASAS et le Conseil Communautaire.

A l'instar des années précédentes, il sera réalisé en l'année 2021 :

- Le rapport d'activités de la CASAS de l'exercice 2020 ;
- La parution du journal d'Information 'Synergie'.

**Rapporteur :** M. le Président

**SECURITE/POLICE INTERCOMMUNALE**

La Police Intercommunale, forte de 3 agents à ce jour, a été très présente en ce début d'année, notamment lors de la pandémie et du respect de la réglementation sanitaire de nos administrés.

Les Agents de Police continueront à apporter leur concours aux petites communes dépourvues d'un Agent de Police Municipale et d'assurer la sécurité sur l'ensemble de nos installations communautaires (zones économiques, déchetteries, parking de covoiturage, Maison de la Mobilité, Gare SNCF Saint-Avoid/Valmont).

**2. COMPETENCES FACULTATIVES**

**Rapporteur :** M. le Président

**URBANISME – INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'AUTORISATION D'URBANISME**

Les missions d'instruction des autorisations d'urbanisme seront poursuivies sur l'ensemble du territoire par les deux pôles existants, soit :

- La zone EUROPORT à Saint-Avoid :  
 Instruction pour 8 communes
- et l'Hôtel Communautaire à MORHANGE :  
 Instruction pour le compte de 18 communes.

Ce dernier service est mutualisé avec celui de la Communauté de C  
doit prendre fin à la date du 31 août 2021.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

A noter que les Communes, membres de la CASAS, devront se prononcer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, sur l'opportunité ou non de prendre la compétence du PLUi.

**Rapporteur :** M. Jean MEKETYN, Vice-Président

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

La CASAS devant procéder à l'élaboration d'un PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET) sur son territoire, rendu obligatoire par la loi de Transition Energétique du 18 août 2018, a vu son action suspendue par l'apparition de la COVID.

Un Comité de Pilotage doit être composé notamment des conseillers communautaires de la CASAS et les acteurs du territoire concernés par ce PCAET.

Un état des lieux définira la situation dans ce domaine sur notre territoire.

**Rapporteur :** M. Antoine FRANKE, Vice-Président

### MAISONS FRANCE SERVICES (MFS)

La Maison France Services fonctionne depuis l'année 2018 à MORHANGE où des permanences sont tenues par différents organismes spécialisés en diverses branches d'activités (Pôle Emploi, Mission Locale, Conciliateur de Justice, CALM, UDAF, WIMOOV, Chambre des Métiers...)

L'implantation de la MFS a permis aux administrés de l'ex territoire du Centre Mosellan, d'avoir une meilleure proximité avec ces organismes et facilite leurs démarches administratives.

En projet, deux implantations de MFS sont à l'étude sur l'ex territoire du Pays Naborien (Folschviller et L'Hôpital), dont la gestion pourrait être confiée par délégation par la CASAS à ces communes.

**Rapporteur :** M. Emmanuel SCHULER, Vice-Président

### COMPLEXE NAUTIQUE de SAINT-AVOLD

Unique équipement sportif et culturel géré à ce jour par la CASAS, le Complexe Nautique, édifié il y a plus de 50 ans est maintenu en état par des travaux de maintenance ponctuels.

En 2021, il y est prévu un coût prévisionnel de 302 348,30 € TTC.

Différentes animations seront étudiées par les commissions compétentes durant la prochaine période estivale si la période sanitaire l'autorise, avec un coût maîtrisé tant au niveau de l'animation que du personnel saisonnier.

## **POLITIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA CASAS**

Le Conseil Communautaire de la CASAS a attribué, jusqu'en l'année 2020, une subvention aux associations sportives qui évoluent au niveau NATIONAL.

Il est demandé aux commissions communautaires compétentes de procéder à un réexamen des critères d'attribution aux associations sportives concernées et celles pouvant éventuellement être éligibles.

Aussi, l'assemblée communautaire aura à se prononcer sur ces critères proposés, au courant du présent exercice budgétaire et de constituer une enveloppe budgétaire déterminée.

**Rapporteur : M. Philippe RENARD, Vice-Président**

## **NOUVELLES COMPETENCES**

### **- CONFERENCE DES MAIRES**

Initiée par la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et la proximité de l'Action Publique, le Conseil Communautaire a homologué la création d'une Conférence des Maires dans les EPCI à fiscalité propre, où le Bureau de l'EPCI ne comprend pas déjà l'ensemble des Maires des communes membres (Article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cette conférence présidée par le Président de la CASAS, constituée des Maires des communes membres, s'est déjà réunie depuis sa création à deux reprises concernant :

- Le vote des taux d'imposition ;
- Les conséquences de prise de compétence du PLUi.

### **- PACTE DE GOUVERNANCE**

Initiée également par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, les commissions communautaires examineront sur la suite éventuelle à réserver sur l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance et invitent l'assemblée intercommunale à se prononcer en temps utile.

### **- CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

En application de l'article 88 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le Conseil de Développement est une instance consultative représentative de la Société Civile, qui dispose d'un rôle essentiel pour éclairer les élus et enrichir le débat public local.

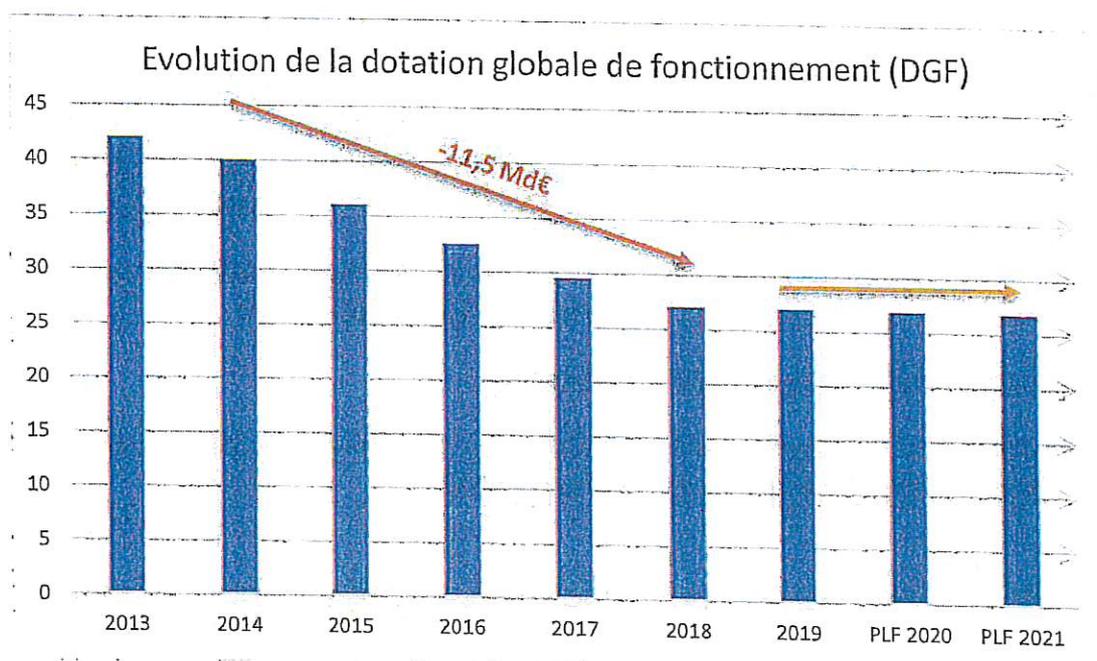
Le nombre et la désignation de ces membres sont librement déterminés par délibération du Conseil Communautaire de la CASAS.

## B. LES EVOLUTIONS DE LA FISCALITE ET LES DOTATIONS DE L'ETAT AVEC LA GESTION DE LA DETTE

### I. Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP) et Loi de Finances 2021 (LF2021)

#### 1°) En matière de Dotations de l'Etat :

Le projet de loi de Finances 2021 présente une stabilisation de l'enveloppe nationale de la DGF à 26,8 milliards d'euros réparties entre les Communes et EPCI et les Départements.



La répartition a été effectuée dans un contexte de stabilisation de l'enveloppe globale de la dotation. Toutefois, comme en 2019 et 2020, cette stabilisation globale n'empêche pas les variations des attributions individuelles.

#### 2°) La Capacité de Désendettement :

Le plafond national de référence pour la capacité de désendettement à respecter par type de collectivité instauré par le PLPFP reste d'actualité, à savoir :

- 9 ans pour les Régions,
- 10 ans pour les Départements,
- 12 ans pour les Communes et les EPCI à fiscalité propre.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie est de 6,39 années (*Pour rappel, elle était de 12,68 années au 1<sup>er</sup> janvier 2020*).

*Il est précisé que cette capacité de désendettement est calculée de manière consolidée sur tous les budgets de la CASAS sous déduction des budgets SPIC ; à savoir les budgets annexe Ordures Ménagères Eau et Assainissement (les budgets de la Régie étant en autonomie financière). En intégrant les données du budget annexe des Ordures Ménagères, SPIC mais ne bénéficiant pas d'autonomie financière, la capacité de désendettement serait alors de 6,68 années)*

### 3°) Le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Les garanties exposées dans la Loi de Finances 2020 devaient s'achever durant l'année précédente. Toutefois, cette garantie a été prolongée en 2021 et prévoit un reversement de FPIC à hauteur de 50 % du montant perçu en 2020, ce qui devrait représenter environ 13.000 € pour l'Intercommunalité.

### 4°) Le dégrèvement de la Taxe d'Habitation :

*(Pour rappel, le dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond. Le droit à dégrèvement sera dégressif afin de limiter les effets de seuil liés au plafond de revenus.)*

En 2020, 80% des redevables précédemment imposés à la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale n'en paient plus. La suppression totale pour tous les foyers imposés au titre de leur résidence principale à compter de 2023 est désormais remise en cause par les conséquences économiques de la crise du coronavirus. En 2021, l'exonération de 30% des contributions TH des foyers restants est prévue.

*Enfin, il est rappelé que ce dégrèvement de taxe d'habitation s'ajoute aux exonérations existantes et qu'il n'est plus possible aux Collectivités de toucher au taux de Taxe d'Habitation.*

### 5°) Les aménagements liés à la « fiscalité économique » :

Les valeurs locatives subissent tous les ans un coefficient de revalorisation. Cependant, un gel des valeurs locatives et des quotités d'abattement sera appliqué en 2021.

## II. Les orientations budgétaires 2021 pour la Communauté d'Agglomération Saint-Ayold

### Synergie

#### A) Contexte Général : Situation Financière de la CASAS

L'intercommunalité a été fortement impactée par la crise économique et sanitaire de par les dépenses liées au COVID-19 et par les pertes de recettes, qu'il s'agisse des entrées piscine, du versement transport ou des exonérations accordées aux entreprises sur les loyers. Les pertes de recettes fiscales subies par la CASAS ont été compensées en partie par la 3ème Loi de Finances du mois de juillet par un versement d'acompte de 50%, le solde devant être calculé selon les pertes réelles, ce qui engendrera un versement supplémentaire ou un remboursement.

A la demande de Monsieur le Président de la CASAS, un audit financier a été opéré par les Services de l'Etat sur la gestion financière de la précédente mandature. Toutefois, au vu des changements intervenus et des efforts consentis en 2020, l'audit financier devra être réactualisé avec les données de l'année passée et comparé à celui déjà réalisé.

B) **Situation et orientations budgétaires 2021 de l'Intercommunalité**

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
 Reçu en préfecture le 30/03/2021  
 Affiché le 30/03/2021  
 ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

**1°) Le budget Principal et les hypothèses d'évolution retenues :**

➤ **Les recettes de fonctionnement :**

En matière de fiscalité directe, les taux en vigueur seront maintenus pour l'exercice 2021.

L'estimation du produit fiscal intercommunal attendu, à taux constant, serait alors le suivant :

(k€)	2019	2020	2021
BASE TH	52 058	52 067	52 067
TAUX TH	2,06%	2,06%	2,06%
PRODUIT TH	1 069	1 073	1 073
<i>Evolution du produit fiscal TH</i>		4	0
BASE TFB	74 912	76 271	76 271
TAUX TFB	0,758%	4,360%	4,360%
PRODUIT TFB	568	3 325	3 325
<i>Evolution du produit fiscal TFB</i>		2 758	0
BASE TFNB	1 414	1 443	1 443
TAUX TFNB	4,70%	5,00%	5,00%
PRODUIT TFNB	66	72	72
<i>Evolution du produit fiscal TFNB</i>		6	0
BASE CFE	45 274	46 943	46 943
TAUX CFE	22,13%	22,13%	22,13%
PRODUIT CFE	10 019	10 388	10 388
<i>Evolution du produit fiscal CFE</i>		369	0

- **La fiscalité indirecte :**

➤ **Les attributions de compensation :**

Le Conseil Communautaire, réuni en séance du 31 juillet 2020, a homologué en point 6 la révision unilatérale des attributions de compensation à verser. Le montant s'élève à : 13.608.509 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Délibérante un nouveau montant des Attributions de Compensation qui sera présenté lors d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, étant précisé que les charges afférentes aux zones économiques et à l'Eau Pluviale Urbaine devront être comprises dans le calcul.

➤ **La dotation de solidarité communautaire (DSC) :**

Comme indiqué lors du DOB 2020, celle-ci fera l'objet d'une étude après avoir eu connaissance des résultats 2020 et des prévisions budgétaires 2021.

➤ **FPIC :**

Le Projet Loi de Finances 2020 ne prévoit aucun changement dans le mécanisme du FPIC, maintenu à 1 milliard d'euros.

Le reversement issu de la garantie représentera 50% de celui perçu en 2020.

➤ **Dotations de l'Etat :**

En vertu de ce qui précède, la synthèse des recettes de fonctionnement pourrait être déterminée comme suit :

(k€)	2019	2020	2021
FISCALITE	20 951	22 497	22 497
VERSEMENT TRANSPORT	1 950	2 047	1 950
DOTATIONS ET PARTICIPATION	5 616	6 475	6 475
AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION	794	743	794
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 311	31 762	31 716

*Il est précisé qu'en 2020, seuls des acomptes de Versements Transports, allant de 65% à 75%, ont été payés à la l'EPCI.*

*Le produit réellement encaissé s'élève à 1.364k€ et est donc bien inférieur à celui des années antérieures.*

*Le montant du Versement Transport affiché dans le tableau ci-dessus tient compte des rattachements de produits en ayant rétabli les montants à 100%.*

➤ **Les dépenses de fonctionnement :**

La nouvelle gouvernance a entrepris, durant le second semestre 2020 et dans différents domaines, des mesures d'économie qui portent déjà leurs premiers fruits et entend poursuivre ses efforts durant l'année 2021, ceci afin d'accentuer le redressement de la situation financière de l'Intercommunalité.

Globalement, les orientations retenues visent à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la CASAS de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

- **Les charges générales :**

A ce jour, il n'y a pas eu de nouvelles dépenses liées au covid-19 mais ces charges étant soumises à l'évolution de la situation sanitaire, l'Intercommunalité pourrait être amenée à s'approvisionner en matériel de protection. Toutefois ces dépenses seraient bien inférieures à celles de 2020 qui ont été réalisées dans l'urgence et à des coûts anormalement élevés dépendant de l'offre et de la demande. Les charges générales 2021 devraient donc connaître une nette diminution.

- **Les subventions aux associations :**

La CASAS confirme sa volonté de vouloir soutenir l'action des associations locales dont les critères correspondent aux compétences dévolues à la Collectivité, notamment pour les associations sportives qui évoluent au niveau national.

Ainsi, le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant, étant précisé que les règles d'attribution seront définies par les commissions communautaires compétentes et le Conseil Communautaire.

- **Les dépenses de personnel :**

Après de fortes augmentations connues les années précédentes, il est précisé que les prévisions budgétaires liées à la masse salariale seront stabilisées au niveau actuel du budget général.

Concernant les budgets eau et assainissement, les prévisions seront transfert des agents du SIA3V lié à la compétence dévolue à la CASAS dep

➤ **L'épargne de l'EPCI :**

La CASAS maintient sa volonté de conserver une politique maitrisée en matière d'investissement qui permettrait de poursuivre les projets en cours et de favoriser l'implantation de nouvelles sociétés dans le cadre du développement économique de son territoire.

Le recours a de nouveaux emprunts pourra être envisagé en 2021 ; à concurrence des projets inscrits au budget primitif, sous déduction des subventions à percevoir notifiées à ce jour.

➤ **Les engagements pluriannuels :**

Conformément aux éléments énoncés dans le DOB, les engagements pluriannuels qui seront inscrits au budget primitif 2021 sont les suivants :

- Aménagement de la VAC à Saint-Avold,
- Solde de la mise en conformité de l'Assainissement sur les zones Lavoisier / Claire Forêt,
- Implantations de diverses sociétés (METEX, QUARON...),
- La mise en conformité de l'assainissement des Communes d'Altrippe et Leyviller,
- La participation de la CASAS au programme « Cœur de Ville »,
- Le programme OPAH-RU.

En conclusion, le volume des investissements et recettes d'emprunts à inscrire au BP 2021 devrait rester stable par rapport aux prévisions budgétaires 2020.

**2°) L'encours de dettes :**

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 se détermine comme suit :

**Budget Principal :**

Le capital restant dû s'élève à : 14.098.027,98 € (12 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2021 :

Capital	Intérêts	Flux total
719 179,22	250 512,28	969 691,50

**Budget ZI Furst :**

Le capital restant dû s'élève à : 320.356,24 € (3 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2021 :

Capital	Intérêts	Flux total
51 885,93	3 675,12	55 561,05

**Budget Bâtiment Relais :**

Le capital restant dû s'élève à :

Flux de remboursement pour l'année 2021 :

Capital	Intérêts	Flux total
51 505,58	13 599,34	65 104,92

**Budget ZI GRUNHOF :**

Le capital restant dû s'élève à :

1.362.404,09 € (3 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2021 :

Capital	Intérêts	Flux total
256 549,14	21 675,54	278 224,68

**Budget Ordures Ménagères :**

Le capital restant dû s'élève à :

588.324,43 € (1 emprunt)

Flux de remboursement pour l'année 2021 :

Capital	Intérêts	Flux total
51 459,05	7 113,47	58 572,52

**Budget ZAC Pôle d'Activité :**

Le capital restant dû s'élève à :

371.021,49 € (2 emprunts)

Flux de remboursement pour l'année 2021 :

Capital	Intérêts	Flux total
38 684,21	16 438,35	55 122,56

**Principaux ratios et indicateurs financiers :**

*(Calculés sur les données du Budget Principal)*

- Epargne de Gestion : 4.488.371,03 €
- Taux d'Epargne de Gestion : 14,04 %
- Epargne Brute : 2.516.560,45 €
- Taux d'Epargne Brute : 8,78 %
- Epargne nette : 1.787.907,81 €

Rapporteur : M. Romuald YAHIAOUI, Vice-Président

## C. Les Ressources Humaines de la CASAS

L'année 2020 a été marquée par une situation sanitaire sans précédent. Partout dans le Monde, dans tous les pays sans exception la COVID-19 a infecté la population et provoqué des millions de décès. La France n'a pas échappé à cette pandémie et a dû mettre en place un confinement strict de deux mois au printemps et à nouveau fin octobre.

Au regard du cadre juridique actuel, la CASAS n'a pas bénéficié de soutien financier pour compenser les heures perdues car le dispositif d'activité partielle ne concerne pas le personnel territorial qu'il s'agisse des fonctionnaires ou des agents contractuels de droit public ou de droit privé à l'exception des agents d'un établissement public à caractère industriel et commercial « EPIC ».

L'ensemble des mesures préconisées par l'Etat ont été mises en œuvre pour assurer la prévention et la santé du personnel avec la rédaction d'un PCA « plan de continuité des activités » puis un PRA « plan de reprise d'activité » régulièrement mis à jour en fonction des dispositions gouvernementales et des protocoles à mettre en œuvre.

L'investissement financier et humain a été conséquent. Au-delà de l'achat d'équipements individuels et collectifs, c'est toute l'organisation de l'EPCI qu'il a fallu redéfinir pour mettre en adéquation l'obligation de préserver la santé des agents et des élus de la CASAS avec la nécessité de service.

Pour récompenser, les acteurs directs de ce dispositif exceptionnel, l'Autorité Territoriale a attribué conformément au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, la prime COVID aux agents ayant eu des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics. Certaines missions ne pouvant être reportées ni même retardées comme par exemple la collecte des déchets, le service eau et assainissement, les transports, les décisions de l'assemblée communautaire. Le montant versé a été déterminé en fonction des sujétions exceptionnelles dans la limite de 1000 euros.

	150€	250€	500€	1000€
Nombre d'agents	4	6	23	11
Montant	600	1500	11500	11000
<b>TOTAL</b>	<b>24600 €uros</b>			

La pandémie a également bouleversé les modèles de travail avec la mise en place de télétravail toutefois de manière limitée car la CASAS n'est pas en mesure de doter tous les administratifs de matériels portables pour travailler en toute sécurité de chez soi. Lors du premier confinement, les postes réputés essentiels sont restés présents pour assurer les missions d'intérêt public, une dizaine d'agents ont pu télétravailler et les autres ont bénéficié d'ASA « autorisations spéciales d'absences ».

Au second confinement, toutes les mesures de prévention étant prises, les services ont fonctionné et continuent de fonctionner à ce jour normalement. Le télétravail a été réservé aux agents nécessitant un suivi particulier car détectés vulnérables et aux cas contact, le cas échéant ils bénéficient d'un arrêt pour confinement.

Les agents affectés par le virus sont quant à eux placés en arrêt de travail sans retenue de la journée de carence.

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

## I/ L'FFECTIF

### a) Evolution de l'effectif permanent

Les agents considérés sont les titulaires, stagiaires, contractuels permanents présents au 31/12/2020. Les agents en disponibilité, détachés, en contrat aidé, en congé parental, en congé de longue maladie (3ans) ou de longue durée (5ans) ne sont pas comptabilisés.

	31/12/2020		31/12/2019		31/12/2018	
	Nb	ETP	Nb	ETP	Nb	ETP
Titulaires/stagiaires	92	88.28	80	74.88	67	65.20
Non titulaires	27	27	27	27	31	31

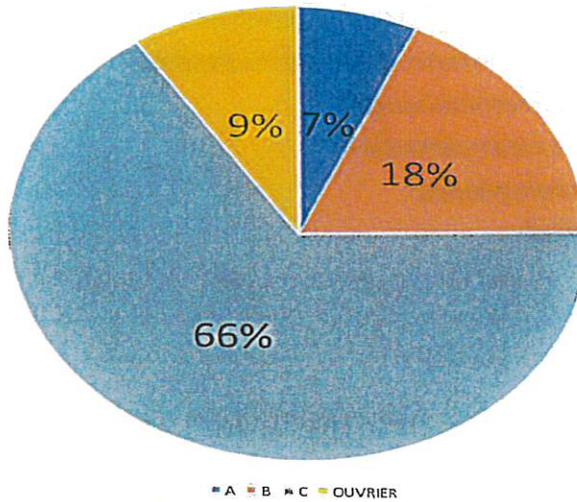
### Faits marquants de l'année 2020

- 7 stagiaires ont été titularisés en 2020,
- 2 agents ont été stagiaires en 2020,
- 1 titulaire a muté dans une collectivité (ville de ST-Avoid),
- 1 titulaire est recruté par le biais de la mutation externe (MNS piscine),
- 2 titulaires à temps non complet 5h/35H sont multi-employeurs,
- 6 titulaires ont été transférés à la CASAS pour transfert de compétence,
- 3 contractuels ont démissionné (2 pour raisons personnelles et 1 pour suivre une formation qualifiante dans le cadre d'une reconversion,
- 3 contractuels en cdd ont été recrutés (1 MNS piscine, 1 animatrice MSAP, 1 technicien de station),
- 1 contrat aidé PEC au service environnement
- 1 départ à la retraite (pour invalidité),
- 2 agents sont en CLD,
- 1 agent a un dossier retraite pour invalidité en cours,
- 7 enfants sont nés impactant le salaire avec une augmentation du supplément familial de traitement « SFT »,
- 4 agents ont bénéficié d'un congé de maternité et 2 agents d'un congé de paternité,
- 1 agent est en congé parental,
- 2 titulaires sont en disponibilité pour convenances personnelles,
- 1 agent détaché de l'état n'a pas été reconduit ...

b) Structuration des emplois permanents au 31/12/2020

**Par catégorie hiérarchique**

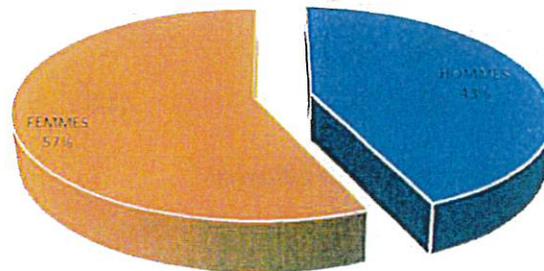
NB	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>OUVRIER</b>
	8	21	79	11



La catégorie C est la plus représentée. Les grades d’adjoints administratifs et techniques territoriaux permettent d’accéder à la fonction publique sans concours et sans justifier obligatoirement d’un diplôme.

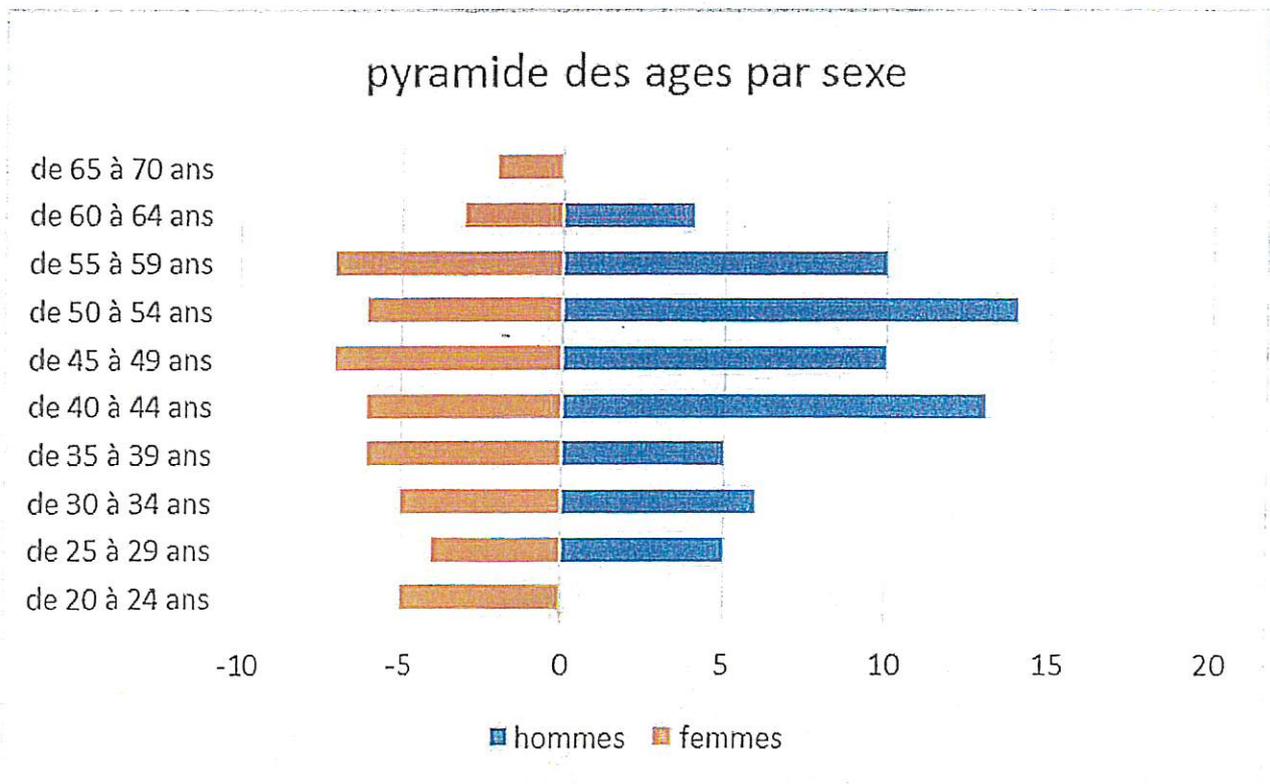
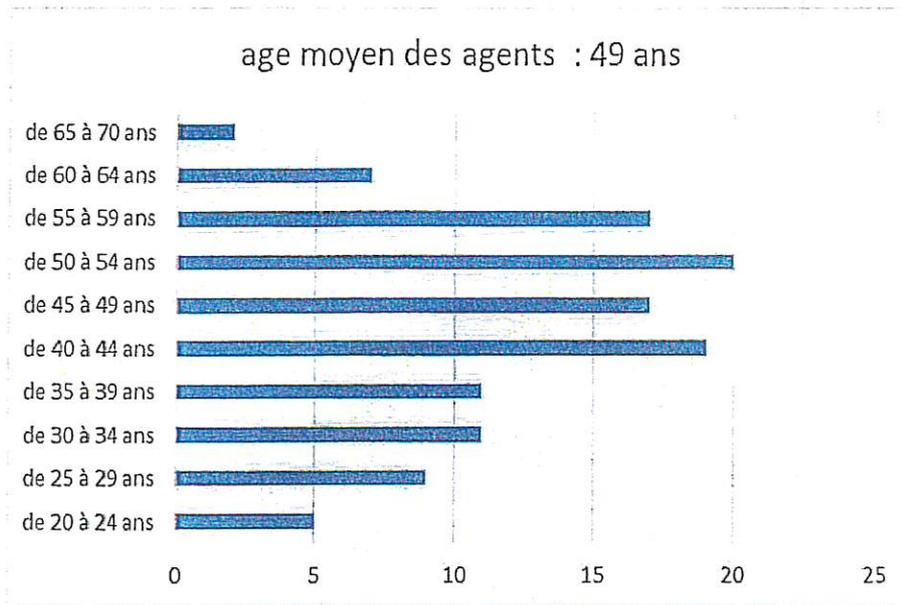
Cependant, certains agents de catégorie C se distinguent par leur motivation, leurs compétences et leurs technicités et accèdent à des postes à responsabilité.

**Par sexe**



Les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Elles se distinguent tout particulièrement dans le domaine administratif. Elles sont bien moins nombreuses dans la filière technique et totalement inexistante dans celle de la police. On note cependant une très nette progression de l’emploi des femmes dans les emplois très techniques. (plus de détail dans le tableau par filières)

Par âge



En raison de l'évolution de la pyramide des âges, la CASAS verra partir 3 à 4 fonctionnaires à la retraite d'ici fin 2021 / début 2022, il conviendra de redéfinir le besoin en personne. Chaque départ est examiné au cas par cas de manière à définir s'il est nécessaire ou pas de remplacer l'agent.

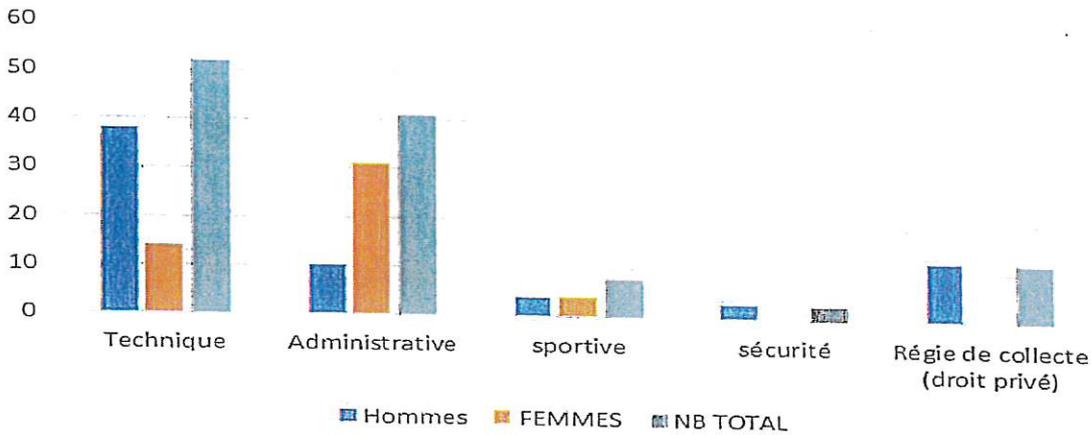
A l'inverse, la démarche de GPEEC permet aussi d'anticiper et de tenir compte des besoins nouveaux ou de l'évolution du périmètre et des compétences.

Par filière

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
 Reçu en préfecture le 30/03/2021  
 Affiché le 30/03/2021  
 ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE

FILIERES	Hommes	Femmes	NB TOTAL	ETP	AGE MOYEN
Technique	38	14	52	50.94	45,00 ans
Administrative	11	31	42	39.34	43,50 ans
Sportive	4	4	8	8	43.50 ans
Sécurité	3	0	3	0	49,50 ans
Régie de collecte (droit privé)	12	0	12	12	47,50 ans

effectif par filières

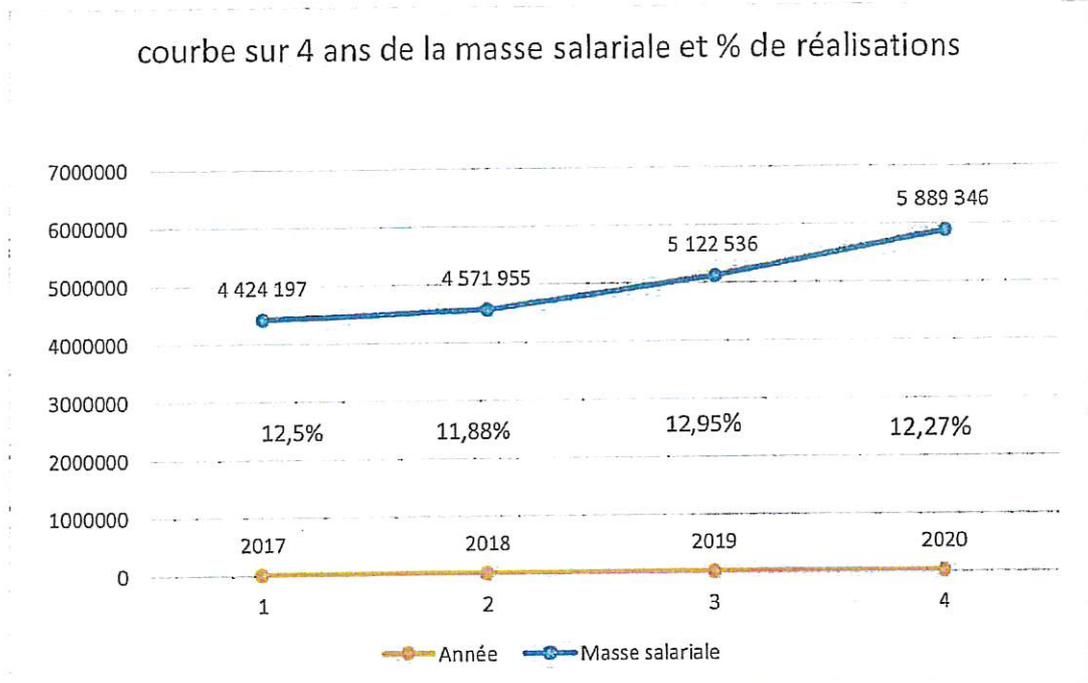


Par budget

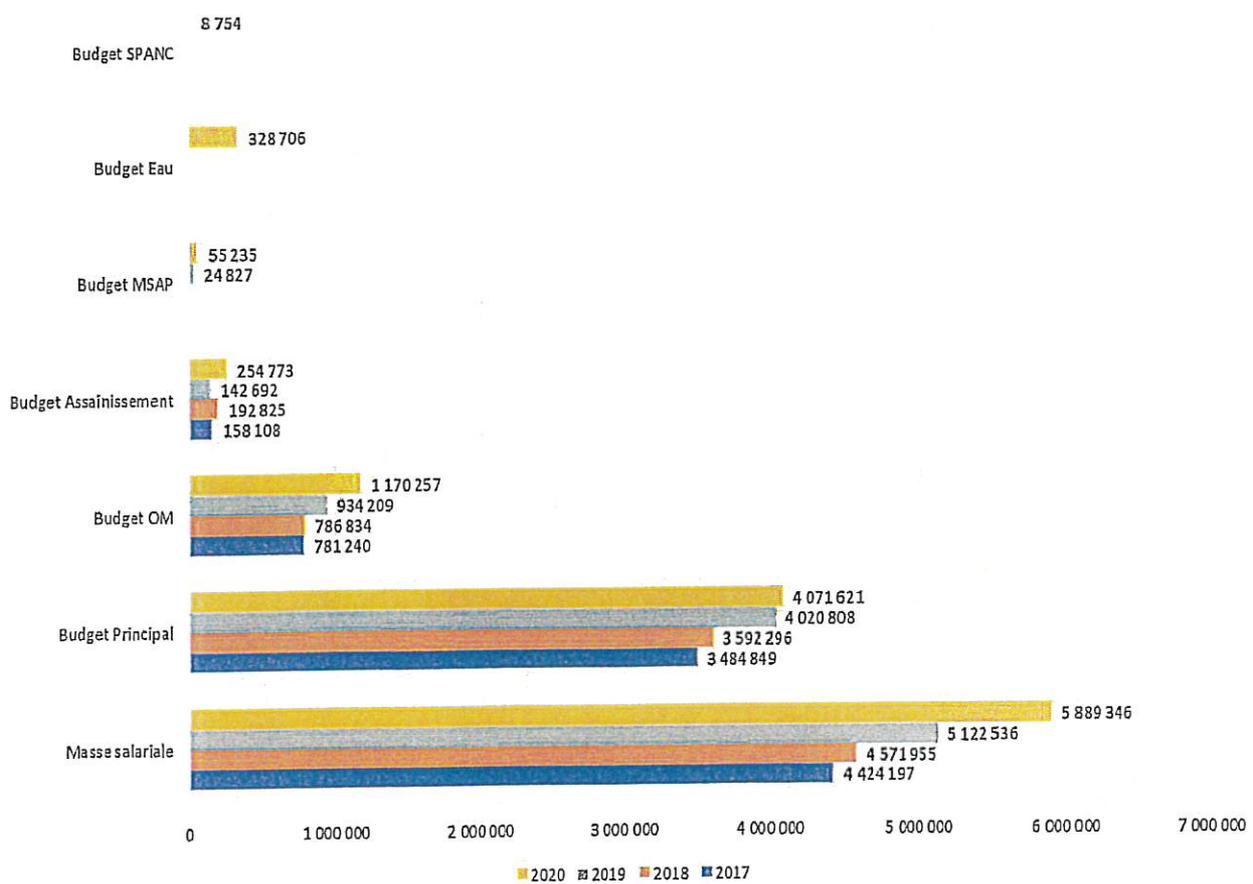
budget Principal			s/total
Direction Générale	Piscine	Transport	
50	27	3	80
<b>budget assainissement et eau potable</b>			<b>s/total</b>
eau potable		eaux usées	
5		7	12
<b>budget Ordures Ménagères</b>			<b>s/total</b>
Environnement	régie de collecte	déchetteries	
6	12	7	25
<b>budget MSAP</b>			<b>s/total</b>
	2		2
total			119

## II/ LA MASSE SALARIALE

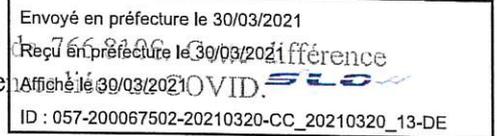
### Masse salariale et l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement



### Evolution de la masse salariale générale et par budgets de 2017 à 2020



Le montant réalisé en 2020 est supérieur à celui inscrit en 2019 s'explique par le déploiement de la compétence Assainissement et les dépenses



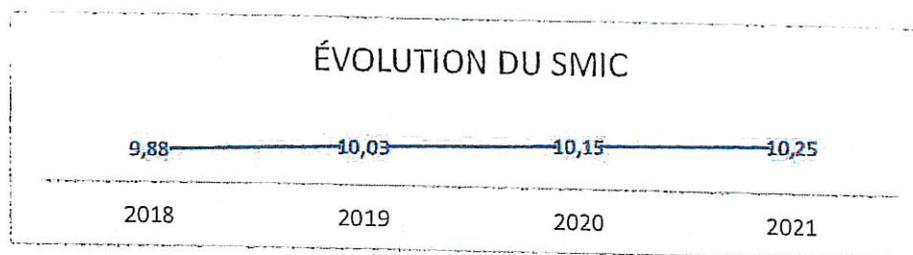
A compter du 01 janvier 2020, la compétence eau et assainissement, gérée auparavant par la régie communale de Saint-Avold a été transférée à la CASAS. 7 techniciens de l'eau et de l'assainissement employés par la ville de Saint-Avold, exerçant à temps complet leurs activités sur cette compétence ont rejoint la CASAS, auquel se rajoute 1 agent, chargé de la facturation eau venant de la Commune de Diesen.

Le service Environnement a maintenu ses services ouverts pendant le 1er confinement afin de distribuer des sacs multi-flux, des composteurs et maintenir des rondes pour veiller à la propreté et à la salubrité du territoire. 3 contractuels ont été recrutés en CDD pour soutenir l'équipe des ambassadeurs du tri.

Les déchetteries ont dû faire face à une affluence exponentielle dès la réouverture en avril 2020. Il a fallu embaucher des gardiens supplémentaires sur chaque site.

Les autres causes de cette augmentation sont :

- L'incidence du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelon, avancements de grades, changement de cadre d'emploi).
- La poursuite du dispositif réglementaire Parcours Professionnel Carrières et Rémunération (PPCR) sur l'ensemble des fonctionnaires.
- L'augmentation du smic qui sert de référence aux contrats aidés mais qui impacte la rémunération des contractuels de droit public.



-71 agents ont bénéficié en 2020 de l'indemnité différentielle pour gommer la différence entre la valeur du smic mensuel et le traitement indiciaire de base de l'échelon 1 et 12 agents ont bénéficié du dispositif de la garantie individuelle du pouvoir d'achat « GIPA ». Cette indemnité a représenté une dépense annuelle de 4700€.

- La généralisation du RIFSEEP. Tous les agents sont dotés d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) mensuelle et d'un complément indemnitaire annuel (CIA), qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

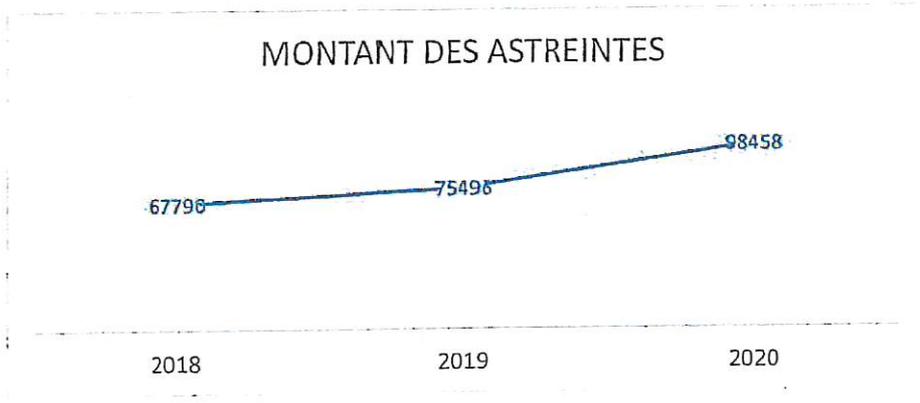
L'IFSE est calculé selon des critères prédéfinis dans la limite d'un plafond déterminé par le groupe de fonctions dont relève l'agent.

- L'attribution de la prime COVID et de la prime dite « Hostrenko » (sous l'ère du Centre Mosellan) réservée aux chauffeurs et ripeurs de la collecte de déchets. Ces deux primes ne seront pas reconduites en 2021 ;

- Les nouvelles dispositions relatives aux contrats aidés souscrits avec l'Etat, appelés Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) qui sont plus contraignantes et aux conditions financières moins avantageuses pour l'employeur ;

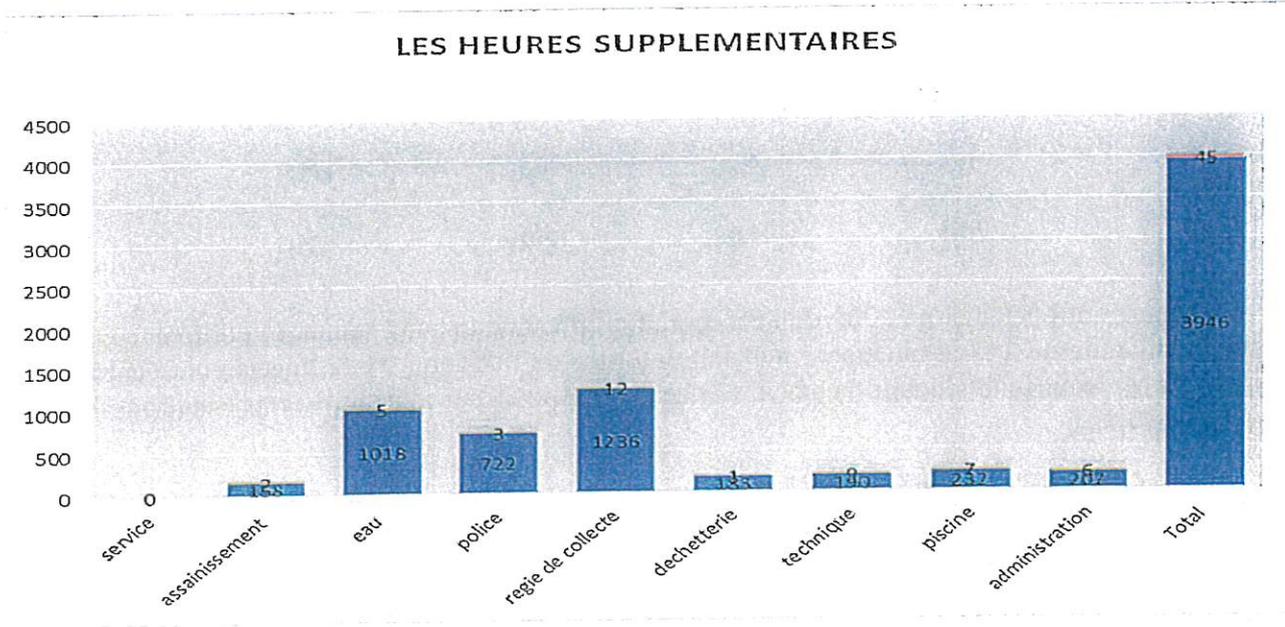
- L'augmentation du nombre d'astreinte des agents techniques pour les réseaux de l'eau et de l'assainissement. Cette augmentation a cependant été compensée par le retrait au second semestre 2200 d'astreintes jugées inutiles au regard de la réorganisation

les interventions urgentes sur les réseaux de l'eau et de l'assainissement



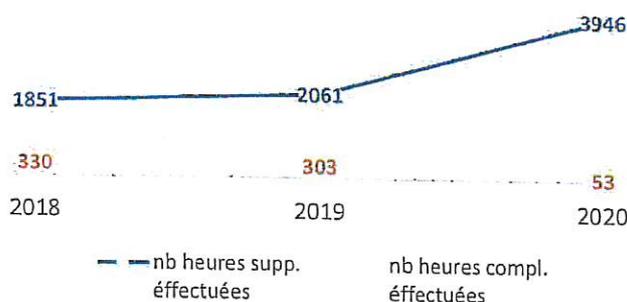
Les heures supplémentaires sont accordées sous condition d'autorisation de la hiérarchie et dans la limite de 20 heures par mois sauf pour les interventions urgentes (pannes ou fuites réseaux) impactant les citoyens.

En 2020, le recours aux heures supplémentaires a eu pour raisons : des réparations sur la machinerie du complexe nautique, des interventions techniques (eau et assainissement, service technique), de la surveillance, protection et contrôles de la police intercommunale, des réunions, commissions pour le personnel administratif, des incidents de collecte, le remplacement d'agents absents et des incidents de collecte pour les déchetteries et à la régie des déchets).



## EVOLUTION DES HEURES

Envoyé en préfecture le 30/03/2021  
Reçu en préfecture le 30/03/2021  
Affiché le 30/03/2021  
ID : 057-200067502-20210320-CC\_20210320\_13-DE



### III/ LES DONNEES RH

- Implantation de nos structures et localisation des agents :

○  
Sur Saint-Avold : La direction générale - la maison de la mobilité - le complexe nautique, le centre de traitement de l'eau ;

Sur la zone Europort : Les services techniques - les services administratifs - la police communautaire ;

Sur Morhange : L'hôtel communautaire - la régie de collecte - la MSAP - l'assainissement - le centre d'activités DOMOFUTURA ;

3 déchetteries communautaires (l'Hôpital, Valmont, Morhange) ; 3 stations d'épurations (Saint-Avold, Morhange et Folschviller) ;

L'éclatement du personnel dans l'ensemble des sites précédemment cités est source de multiplication des dépenses de fonctionnement, de déplacements fréquents chronophages en temps et de freins au sentiment d'appartenance à un même et unique employeur.

Les bureaux sont quasiment tous occupés à leur capacité maximale et certains agents souffrent de ne pas disposer de bureaux avec fenêtres. Ce malaise est d'autant plus perceptible en cette période particulière qui impose une vigilance accrue pour lutter contre la circulation de la COVID19.

Il devient donc urgent de trouver de nouveaux locaux pour accueillir les agents recrutés sur de nouvelles compétences et offrir un cadre de travail sain à chacun.

Dans ce contexte, il conviendrait de s'interroger sur l'éventuel **regroupement du personnel** en un seul et même lieu, à l'instar des autres agglomérations de Moselle-Est (Forbach et Sarreguemines), ce qui permettrait à la CASAS d'avoir une véritable vitrine et d'afficher son image de marque.

- Déroulement de carrière :

En 2020, 2 agents (1 homme, 1 femme) ont bénéficié d'un avancement de grade, aucun n'a bénéficié d'une promotion interne et 41 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (21 femmes et 20 hommes)

o Gestion du temps de travail :

La durée annuelle légale du temps de travail des agents à temps complet est de 1607 heures par an. Les agents de la CASAS bénéficient de 5 jours de congés supplémentaires (30 jours au lieu des 25 ou 27 si on compte les jours supplémentaires de congés fractionnés), ainsi que de 2 autres journées au titre du droit local Alsace- Moselle (la Saint-Étienne et le Vendredi-Saint).

La durée annuelle de travail effectif est donc ramenée à 1558 heures.

o Avantage nature :

1 agent bénéficie d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service. Il s'agit du concierge du complexe nautique.

o Mutualisation :

La CASAS a signé une convention de mutualisation avec la Communauté de Communes du Saulnois pour les autorisations du droit du sol « ADS ». 2 agents du Saulnois travaillent en collaboration avec le personnel « ADS » de la CASAS. Cette convention prendra fin le 31 aout 2021 et ne sera pas reconduite.

1 instructeur des sols de la CASAS est mis à disposition de la Communauté de communes du Saulnois à hauteur de 15heures semaine. La CASAS émet trimestriellement un titre pour le remboursement du salaire chargé de l'agent. Cette mise à disposition prendra également fin le 31 aout 2021.

Dans cet ordre d'idée, il est permis de s'interroger sur un projet de mutualisation du Cœur de Ville, dont la compétence relève de la ville de Saint-Avold et pour laquelle les agents de la CASAS participent et accompagnent les différentes actions.

o L'action sociale :

- Participation employeur à l'adhésion au contrat de prévoyance COLLECTEAM à hauteur de 15€ brut par mois. La cotisation à la charge de l'agent est de 1,38% du TBI. Ce taux passe à 1,45% + options au 1er janvier 2021, ramenant la participation employeur à 20 € brut par mois.

- Participation employeur à l'adhésion d'un contrat de mutuelle santé labélisée, à hauteur de 1.62% du plafond de la sécurité sociale net pour l'agent, 0,972 % pour le conjoint et 0,486 % par enfant à charge.

- Participation employeur à hauteur de 50% d'un chéquier mensuel de 15 titres repas d'une valeur faciale unitaire de 6 €. Ce nombre est proratisé en fonction de la durée de travail et de l'absence de l'agent autre que pour congés payés annuels et congés pour accident de service.

- Participation employeur à l'amicale pour l'attribution de chèques-vacances.

#### IV/ LES PRINCIPALES ORIENTATIONS RH 2021

• Le mouvement de personnel :

- Le transfert de 6 agents du SIA3V, syndicat dissout au 31/12/2020 ;

- Le renfort sur l'opération « cœur de ville / petite ville de demain » avec le recrutement d'une assistante de direction au 1er janvier 2021 ;

- Le recrutement d'un responsable d'exploitation et d'un technicien de station, à l'assainissement ;

- La création d'un poste de responsable communication et d'un responsable sécurité avec un coût salarial maîtrisé ;

- Les redéploiements internes :

- L'accent sera mis sur la **mobilité interne** et la mise en place d'un réexamen systématique des missions dans l'objectif d'une montée en compétence préalablement à tout recrutement et à la nomination sur de nouveaux grades. La vacance de poste donnera systématiquement lieu à une étude pour apprécier l'opportunité du poste au regard, d'une part, des objectifs opérationnels, et, d'autre part, de l'organisation des services ;

- Au titre de la **mobilité interne**, il conviendrait d'étudier la création d'un poste de responsable Subventions dont la principale mission serait de contribuer à l'obtention et à la gestion des aides publiques (subventions de l'Etat, de la Région, du Département voire de l'Europe) pour la réalisation des projets de fonctionnement et d'investissement ;

- Création d'une **équipe dédiée à la facturation eau/assainissement**, la mise en place d'un nouveau règlement des déchetteries communautaires avec une ouverte au public étendue, la création d'un pôle sécurité comprenant brigadiers, médiateurs, conseiller et assistant de prévention sous la hiérarchie du responsable de la police Intercommunale, la création d'un pôle secrétariat pour soutenir et accompagner ponctuellement des services fonctionnant à flux tendus.

Ces différentes charges seront en partie compensées par l'incitation à la montée en compétence au sein de la CASAS.

- La mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services :

- Le recours à des **vacataires**, recrutés pour des besoins occasionnels ou saisonniers et dont le recrutement permet une souplesse pour la gestion d'événements ponctuels ou de missions spécifiques ;

- La **réduction significative du nombre de saisonniers** ;

- La **maîtrise des heures supplémentaires et des astreintes** initiées par la nouvelle gouvernance au second semestre 2020 se poursuivra en 2021 ;

- La **maîtrise de l'IFSE** nécessitera une étude des critères d'attribution nécessaire à l'exercice des fonctions. La réorganisation des services a modifié certaines fiches de postes et certaines indemnités frôlant la valeur haute du plafond ne sont plus en adéquation avec la réalité des missions exercées. Il conviendrait donc de les réviser ;

La **maîtrise de la nouvelle bonification indiciaire « NBI »** a engendré 8 retraits en 2020 et se poursuivra par l'étude systématique et la mise à jour des critères d'attribution ;

- La **non reconduction en 2021 des chantiers d'insertion « CDDI »**. Ce dispositif très coûteux mis en place en 2012 arrivait à bout de souffle. Difficultés à recruter, peine à remplir le carnet de commande des travaux de peinture, peu ou pas de sortie positive. 2021 sera l'occasion d'étudier un nouveau projet plus en phase avec les besoins de l'EPCI et de ses communes membres et accessible sans limitation d'âge. Il conviendrait de rechercher la possibilité d'obtenir des subventions de l'Etat ;

- Les promotions internes et l'avancement de grade ne seront plus obligatoirement de définir des lignes directrices de gestion (LDG) pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, favoriser en matière de recrutement l'adaptation des compétences, l'évolution des missions et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ;

- La loi de transformation de la fonction publique a mis fin aux dérogations à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures dans la fonction publique territoriale. La CASAS devra donc s'y conformer au plus tard un an après le renouvellement de l'assemblée délibérante qui devra ainsi prendre des décisions sur l'octroi de congés payés supplémentaires, de ponts et récupérations accordés au personnel ;

- À partir du 1er janvier 2021, un agent contractuel pourra bénéficier d'une indemnité de fin de contrat dite « prime de précarité » pour les CDD conclus à cette date et dont la durée, renouvellement compris, est inférieure ou égale à 1 an. La rémunération brute globale de l'agent perçue pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus, doit être inférieure ou égale à 3 078,83 € par mois.